

LA PAROLE AUX COMMUNAUTÉS : NOUS SOMMES LÀ!

LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS DE LANGUES OFFICIELLES EN SITUATION MINORITAIRE

Rapport du Comité permanent des langues officielles

Le président Guy Lauzon, député

MAI 2007 39^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

partie de co ou en vue	ent de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une de document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rend d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou dessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.
	ment renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.
Les transci	riptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : http://www.parl.gc.ca
En vente :	Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

LA PAROLE AUX COMMUNAUTÉS : NOUS SOMMES LÀ!

LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS DE LANGUES OFFICIELLES EN SITUATION MINORITAIRE

Rapport du Comité permanent des langues officielles

Le président Guy Lauzon, député

MAI 2007 39^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSIDENT

Guy Lauzon, député Stormont-Dundas-South Glengarry (ON)

VICE-PRÉSIDENTS

Yvon Godin, député Acadie-Bathurst (NB)
Pablo Rodriguez, député Honoré-Mercier (QC)

MEMBRES

Richard Nadeau, député Gatineau (QC)

Sylvie Boucher, députée Beauport-Limoilou (QC)

Luc Malo, député Verchères-Les Patriotes (QC)
Jean-Claude D'Amours, député Madawaska-Restigouche (NB)

Luc Harvey, député Louis-Hébert (QC)

Pierre Lemieux, député Glengarry-Prescott-Russell (ON)
Brian Murphy, député Moncton-Riverview-Dieppe (NB)
Hon Michael Chang député Mallington Lielen Liele (ON)

Hon. Michael Chong, député Wellington-Halton Hills (ON)

Raymonde Folco, députée Laval-Les Îles (QC)

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Vivian Barbot, députée Papineau (QC)
Paule Brunelle, députée Trois-Rivières (QC)

Daniel Petit, député Charlesbourg-Haute-Saint-Charles (QC)

L'hon. Raymond Simard, député Saint-Boniface (MB)

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Danielle Bélisle

Bibliothèque du Parlement SERVICE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE PARLEMENTAIRES

Jean-Rodrigue Paré, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)(f) du Règlement, le Comité permanent des langues officielles a décidé d'étudier la vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

À la suite des témoignages recueillis, le Comité a convenu de présenter à la Chambre, son rapport comprenant les observations et recommandations suivantes :

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE	9
1.1. PORTRAIT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE AU CANADA	10
1.1.1. Portrait national	10
1.1.2. Les communautés francophones	15
Terre-Neuve et Labrador	15
Île-du-Prince-Édouard	16
Nouvelle-Écosse	17
Nouveau-Brunswick	18
Ontario	19
Manitoba	20
Saskatchewan	21
Alberta	21
Colombie-Britannique	22
Yukon	23
Territoires-du-Nord-Ouest	24
Nunavut	24
1.1.3. La communauté anglophone du Québec	25
1.2. LES LANGUES OFFICIELLES ET LA CONSTITUTION	26
1.3. LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES	29
1.4. LE PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES	31
1.4.1. Le Cadre d'imputabilité et de coordination	33

	1.4.2. Éducation	35
	1.4.3. Développement des communautés	36
	1.4.4. Fonction publique fédérale	38
	1.4.5. Industries de la langue	39
	1.4.6. Fonds d'habilitation	39
	1.5. LE PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN	39
	1.6. ANALYSE SOMMAIRE DES DONNÉES FINANCIÈRES	43
	1.7. BILAN SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES	49
2.	LA SANTÉ	51
	2.1. PORTRAIT GLOBAL DE L'ÉTAT DE SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ	52
	2.1.1. État de santé des francophones en situation minoritaire	52
	2.1.2. Accessibilité des services de santé pour les francophones en situation minoritaire	54
	2.1.3. État de santé et services pour les anglophones du Québec	61
	2.1.4. Conclusion	62
	2.2. LE VOLET « SANTÉ » DU PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES	
	2.2.1. Présentation du volet « Santé »	63
	2.2.2. Résultats du volet « Santé »	65
	2.2.2.1. Une saine collaboration fédérale-provinciale-communautaire	65
	2.2.2.2. Soins de santé primaires	68
	2.2.2.2.1. L'effet de levier du financement fédéral	71
	2 2 2 2 1 'offre active de services	72

2.2.2.2.3. Assurer la continuité des projets	74
2.2.2.3. Formation	76
2.2.2.3.1. Université McGill	76
2.2.2.3.2. Consortium national de formation en santé (CNFS)	78
3. IMMIGRATION	85
3.1. ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN SITUATION MINORITAIRE	87
3.2. LE PLAN D'ACTION 2003-2008 ET LE PLAN STRATÉGIQUE DE 2006	89
3.2.1. Historique et mandat du Comité directeur	90
3.2.2. Contenu du Plan stratégique	92
3.2.3. Lacunes du Plan	94
3.2.3.1. Absence d'un état de situation	94
3.2.3.2. Ambiguïté des cibles	95
3.3. MESURES BUDGÉTAIRES 2006-2007	97
3.4. LE MODÈLE MANITOBAIN	100
3.5. LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	103
3.6. RECRUTEMENT À L'ÉTRANGER	105
4. LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS	107
4.1. L'ÉDUCATION : DE LA PETITE ENFANCE À L'UNIVERSITÉ	107
4.1.1. L'enseignement dans la langue de la minorité	107
4.1.1.1. L'appui du gouvernement fédéral pour l'enseignement dans la langue de la minorité	109
4.1.1.2. La petite enfance	113
4.1.1.3. La rétention des élèves inscrits au primaire	118

4.1.2. Langue seconde et programmes d'immersion	122
4.1.3. L'éducation post-secondaire	125
4.2. VITALITÉ DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES	127
4.2.1. Le volet « Vie communautaire » du Plan d'action	128
4.2.2. Accroître le soutien aux organismes	130
4.3. INFRASTRUCTURES	137
4.3.1. Les centres de santé communautaires	138
4.3.2. Centres scolaires et communautaires	139
4.3.3. Centres multiservices	140
4.3.4. Autres options	141
4.4. CLAUSES LINGUISTIQUES DANS LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX	142
4.5. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DE 2006	144
4.5.1. Programme de contestation judiciaire	144
4.5.2. Programme d'alphabétisation	146
4.6. PROMOTION DU FRANÇAIS	149
4.7. MÉDIAS	152
4.8. ARTS ET CULTURE	156
4.9. JUSTICE	159
4.10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	160
4.11. RECHERCHE	162
CONCLUSION : RENOUVELER LE PLAN D'ACTION	165
LISTE DES RECOMMANDATIONS	173
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	183
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	191

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	195
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR	197
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBECOIS	199

À l'automne de 2006, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes a entrepris une étude sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette étude a incorporé deux études commencées plus tôt au printemps de 2006 portant sur les secteurs de la santé et de l'immigration. Trois objectifs principaux ont été identifiés : 1. vérifier sur le terrain les résultats du *Plan d'action pour les langues officielles* s'étalant de 2003 à 2008; 2. formuler des recommandations au gouvernement du Canada quant aux suites à donner à ce plan d'action à partir de l'exercice financier 2008-2009; 3. prendre le pouls et se mettre à l'écoute des communautés de manière à renforcer le pont entre les communautés et le gouvernement fédéral.

Dans le cadre de cette étude sur la vitalité des communautés, le Comité s'est rendu dans les provinces atlantiques, au Québec et en Ontario entre le 6 et le 10 novembre 2006, puis dans l'Ouest canadien entre le 4 et le 7 décembre 2006. D'autres témoignages ont été recueillis à Ottawa depuis le printemps de 2006. En tout, 121 témoignages ont été recueillis provenant de 85 organisations différentes.

Il s'agit d'une première pour le Comité qui, depuis ses tout débuts il y a 26 ans, n'a jamais eu l'occasion de se déplacer afin de rencontrer sur place les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Ce rapport se veut donc un reflet de l'engagement collectif des Canadiens et Canadiennes envers le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Deux éléments du contexte historique ont donné à cette étude son impulsion initiale :

 Le Plan d'action pour les langues officielles, lancé en mars 2003, et qui prendra fin le 31 mars 2008. Il prévoyait des investissements importants de 751,3 millions de dollars sur cinq ans, dont la moitié était consacré aux ententes fédérales-provinciales-territoriales dans le domaine l'éducation, tant dans la langue de la minorité que dans la langue seconde, et le reste réparti dans les secteurs du développement des communautés (petite enfance, santé, justice et immigration), du développement économique, du partenariat avec les provinces et territoires, de l'appui à la vie communautaire, de la fonction publique, et des industries de la langue. Un « Fonds d'habilitation » pour soutenir les mesures d'économie communautaire s'est greffé au plan en 2005, doté d'une enveloppe annuelle de 12 millions par année durant les trois dernières années, portant le budget total du Plan d'action à 787,3 millions de dollars. Il est apparu essentiel aux membres du Comité de procéder à un bilan lucide des retombées de ce plan, de façon à dégager des

orientations qui pourront aider le gouvernement du Canada à élaborer dès maintenant une stratégie quant aux suites à lui donner à partir du 1^{er} avril 2008.

La modification de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles en novembre 2005, qui rend exécutoire l'engagement du gouvernement à soutenir le développement des communautés et à promouvoir la dualité linguistique. Le gouvernement du Canada doit désormais prendre des « mesures positives » afin de concrétiser cet engagement, et son non-respect est passible d'un recours devant les tribunaux. De l'avis du Comité, ce changement à la Loi entraîne la nécessité pour le gouvernement fédéral de redéfinir de manière importante la nature de son engagement envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Jusqu'à maintenant, l'intervention du gouvernement du Canada envers les communautés a surtout consisté à encourager les provinces et les territoires à appuyer les responsabilités constitutionnelles et législatives du gouvernement fédéral. Ce dernier s'est certes positionné en tant que partenaire des communautés en agissant de la sorte, mais les provinces et territoires sont demeurés libres de moduler cette intervention en fonction de leurs priorités. En termes simples, le soutien du gouvernement fédéral envers les communautés s'est manifesté sous la forme de transferts financiers importants vers les provinces et territoires, mais l'utilisation de ces fonds est demeurée, pour la plus grande part, la prérogative des provinces et territoires. Lorsque les fonds n'étaient pas utilisés de manière au moins compatible avec les priorités établies par les communautés ellesmêmes, c'est bien davantage les tribunaux que le gouvernement fédéral qui ont servi d'allié aux communautés contre la résistance des provinces et territoires. Le Comité est d'avis que le caractère dorénavant exécutoire de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles est susceptible d'entraîner des changements significatifs à long terme, car en cas de rupture circonstancielle du partenariat entre le gouvernement fédéral et les communautés, celles-ci pourront compter sur la possibilité que les cours feront contrepoids à cette tendance du gouvernement fédéral à favoriser les majorités et les provinces au détriment des communautés moins nombreuses. Connaissant le résultat plus que favorable des jugements des tribunaux envers les communautés lorsqu'elles y ont eu recours contre les provinces, le gouvernement fédéral préférera sans doute établir un pacte durable avec les communautés. De nombreux témoins nous ont indiqué qu'un plan d'action renouvelé qui tiendrait compte de cet engagement obligatoire du gouvernement fédéral envers les communautés, tout en impliquant les gouvernements provinciaux et territoriaux, constituerait sans doute une importante mesure positive.

Ces deux éléments du contexte historique se sont renforcés mutuellement et le Comité a jugé pertinent d'entreprendre l'évaluation des résultats du Plan d'action à travers la lunette des modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles*. Les deux questions principales de l'étude du Comité ont été : « le *Plan d'action pour les langues*

officielles a-t-il contribué au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire? », et « Quelles ont été les forces et les faiblesses du *Plan d'action pour les langues officielles* selon le point de vue du développement des communautés? ».

La réponse à la première question est un « oui » prudent. L'évaluation des retombées du Plan d'action varie énormément selon les thèmes abordés et la situation particulière des communautés. De manière simplifiée, on peut dire que les communautés jugent très favorablement les initiatives du Plan d'action en santé, attendent avec enthousiasme la concrétisation des projets en immigration, sont inquiètes quant à la poursuite des mesures de soutien à la petite enfance, n'ont pas encore constaté sur le terrain les résultats concrets des investissements importants en éducation, et déplorent le peu d'importance accordée au secteur communautaire. Les autres éléments du Plan d'action ont été évalués par les organisations qui sont impliquées dans les secteurs visés, justice ou développement économique par exemple, mais leurs retombées n'ont pas été perçues aussi clairement que pour les autres secteurs. On a également noté l'absence du domaine des arts, de la culture et des médias. Les représentants des organisations rencontrées étaient en général bien au fait du *Plan d'action pour les langues officielles*, mais plusieurs nous ont indiqué que les membres des communautés le connaissaient par contre très peu.

Les réponses à la deuxième question seront examinées en détails tout au long de ce rapport. Les 39 recommandations sont élaborées de manière à appuyer les forces identifiées dans la première phase du Plan d'action et à combler les lacunes les plus importantes.

L'étude ne se limitait cependant pas au seul Plan d'action. Afin que les actions futures du gouvernement fédéral puissent avoir quelque portée, il a fallu que les membres du Comité acceptent de se mettre à l'écoute du point de vue des communautés. Ce rapport se veut donc également un compte-rendu de ce que les représentants des communautés pensent du rôle et des actions du gouvernement du Canada et ce qu'ils croient être les meilleures pistes de solution pour l'avenir. À cet égard, la question de l'abolition du Programme de contestation judiciaire a occupé une grande place lors des rencontres du Comité. Toutes les organisations qui se sont exprimées sur cette question se sont opposées à cette abolition.

Il fallait également procéder à une sorte de diagnostique sommaire de l'état actuel des communautés de langue officielle en situation minoritaire. C'est ici que la notion de « vitalité » entre en jeu. Les communautés sont-elles en bonne forme ? Cette question en

apparence banale se révèle en fait éminemment complexe. Nous n'avons pas voulu l'aborder du point de vue académique. Ce point de vue est tout à fait primordial, mais ce n'est pas le rôle d'un comité parlementaire de se substituer à une équipe de chercheurs.¹

Le Comité a préféré se laisser guider par une définition proche du sens commun: l'évolution du nombre de domiciles dans lesquels la langue officielle de la minorité est utilisée à la maison dans un lieu géographique donné.

Malgré la redéfinition importante des modèles familiaux, c'est encore la famille qui, pas exclusivement, mais de manière prépondérante, constitue le principal pilier de cette vitalité. En d'autres mots, la vitalité d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire se définira principalement par l'enracinement géographique des familles ayant choisi d'éduquer leurs enfants dans la langue officielle de la minorité. Ce choix comporte de nombreux inconvénients, comme toute vie en situation minoritaire : moins grande diversité des emplois dans sa langue, moindre disponibilité des services, risque d'isolement social, quasi-nécessité du bilinguisme, etc. Ces inconvénients sont réels et importants. Ce sont eux qui incitent des individus ou des familles à quitter leur région, et des familles exogames à élever leurs enfants dans la langue de la majorité. Pour amener ces familles à s'enraciner, et si possible, pour attirer de nouvelles familles, l'un des principaux contrepoids à ces inconvénients, c'est celui de l'attachement aux gens de la communauté.

À plusieurs reprises durant nos rencontres, c'est cet attachement qui est apparu comme le signe le plus frappant de cette vitalité des communautés. Des témoins nous ont relaté leur fierté de pouvoir dire à leurs parents ou grands-parents qu'ils auront, eux, la possibilité d'inscrire leurs enfants à l'école française. L'enracinement signifie que le passé se lie au présent et s'ouvre vers l'avenir. Les projets en cours sont nombreux, et l'enthousiasme du travail à accomplir a pris la primauté sur la lutte pour la survivance. Il y a désormais des acquis sur lesquels bâtir.

Cette importance de l'attachement aux personnes a également révélé de manière éclatante à quel point c'est la richesse des réseaux communautaires qui demeure la condition de tout le reste. Sans réseaux communautaires solides sur lesquels les appuyer, les services en éducation ou en santé ne se développeront pas et la communauté se dispersera. Le renforcement des réseaux communautaires doit donc précéder le développement et l'expansion des services, sans quoi ils s'effondreront, faute de fondations solides. Mais surtout, cette richesse communautaire est le principal frein à la dispersion des familles. La richesse communautaire permet à ceux et celles qui le désirent de développer un sentiment d'appartenance qu'il est difficile d'éprouver de

Pour la dimension académique du débat sur la notion de vitalité, nous renvoyons au plan de recherche élaboré dans une étude du Commissariat aux langues officielles intitulée *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, mai 2006.

manière comparable en situation majoritaire dans les grands centres urbains. Cela peut constituer une force de rétention non négligeable pour les familles, et possiblement une force d'attraction pour les immigrants.

Il ne faut cependant pas se fermer les yeux sur deux réalités qui nous sont apparues plus troublantes :

- La situation des anglophones du Québec qui n'habitent pas la région de Montréal nous est apparue comme particulièrement difficile, puisque ces communautés doivent relever un triple défi : faire face à l'ensemble des inconvénients qui viennent avec le fait de vivre en situation minoritaire; contrecarrer la puissante force d'attraction de possibilités d'avenir alléchantes qui s'offrent aux jeunes familles les mieux éduquées, et ce, à la grandeur de l'Amérique du Nord ou au mieux à Montréal; et finalement, lutter contre le préjugé à l'effet que les anglophones du Québec forment par définition des communautés privilégiées, alors que dans les faits ces communautés s'effritent.
- La seconde réalité troublante est celle des régions rurales. Tant pour les francophones que pour les anglophones, le vieillissement de la population atteint des proportions alarmantes. L'âge médian des fransaskois atteint le chiffre incroyable de 52 ans. Évidemment, cette décroissance démographique des communautés rurales n'est pas propre aux communautés de langue officielle, mais la situation minoritaire accentue la difficulté. Si les communautés rurales en situation majoritaire ne parviennent pas à retenir leurs jeunes familles, comment peut-on même imaginer fouetter le dynamisme des familles qui s'y trouvent en situation minoritaire?

Ce sont là des questions d'une grande complexité et auxquelles des solutions durables ne pourront sans doute pas être identifiées à court ou moyen terme. Le Comité a cependant cru bon de rappeler ces réalités difficiles afin de s'assurer qu'elles ne seront pas étouffées sous l'optimisme qui anime la plus grande partie de ce rapport. Cet optimisme est prudent, bien sûr, car la glace est encore bien mince en de nombreux endroits, comme nous aurons l'occasion de l'indiquer. Il n'en demeure pas moins que le sentiment dominant est celui d'une solidité plus calme, d'un dynamisme qui a confiance en ses moyens de la part de communautés prêtes à affronter l'avenir avec une joyeuse énergie.

Parmi la centaine de témoignages recueillis par le Comité, tant à Ottawa que durant ses voyages, plusieurs ont été révélateurs, surprenants, instructifs, provocants, ou éclairants, mais l'un d'entre eux a été particulièrement déterminant. Ce témoignage est celui de Mme Suzanne Roy, directrice générale de l'Association canadienne française de

l'Ontario du grand Sudbury. Son plaidoyer pour la défense des organismes communautaires a provoqué une sorte d'éveil, tant de la part des membres du Comité que de la part des autres témoins présents :

« Grâce au mouvement associatif des ACFO, l'Ontario dispose actuellement d'une bonne infrastructure. Si des collèges ont vu le jour, c'est parce que du travail a été fait à la base. Toutes nos institutions proviennent de cette base. Or, on semble dire aujourd'hui que, étant donné que l'infrastructure est déjà mise en place, le travail à la base n'est plus nécessaire. »² « Certaines associations qui œuvrent sur le terrain doivent vivre avec 10 000 \$ par année. Rien ne peut se faire facilement si on n'y consacre pas les moyens nécessaires pour que le développement se fasse de façon convenable. »³

Petit à petit, presque sournoisement, le développement d'institutions de plus grande envergure, d'écoles, de collèges et de centres de santé, avec la valse des millions qui les a accompagnées, a fait oublier que rien de tout cela n'aurait été possible sans la persévérance, l'engagement, le dévouement, et l'acharnement même de personnes qui ont porté à bouts de bras et de manière bénévole les organismes communautaires. Aujourd'hui, ces organismes se sentent souvent peu respectés par les gouvernements en raison de leur dépendance envers les fonds publics et de la nature parfois revendicatrice de leurs interventions. C'est pourtant d'eux qu'ont émané les projets qui, de rêves enthousiastes, se sont transformés en initiatives durables et structurantes dont les autorités politiques ont pu ensuite réclamer la paternité. Les grandes batailles ont été gagnées, et les jeunes n'ont peut-être plus besoin de pousser si fort pour faire leur place. Ils ont le privilège de pouvoir un peu choisir leur avenir. Pour les organismes communautaires, l'heure est à la consolidation des acquis et aux projets. Des projets nombreux, enthousiasmants bien sûr, mais de plus en plus complexes, de plus en plus diversifiés et de plus en plus exigeants. Il y a plus de balles dans les airs, mais il n'y a pas plus de jongleurs. Quelques balles commencent à tomber. La relève est lente à se manifester. Les bénévoles s'essoufflent. À Mme Roy, et à tous ceux et celles qui se reconnaîtront, les membres de ce Comité désirent souligner avec profonde sincérité la qualité tout simplement indispensable du travail accompli et, du même coup, manifester publiquement leur soutien aux organismes communautaires.

Ce rapport est divisé en quatre chapitres :

 Le premier chapitre présente les éléments d'information nécessaires à l'analyse subséquente des différentes thématiques. On y trouvera un sommaire des principales données démographiques sur les communautés, une description de l'encadrement constitutionnel et législatif des langues officielles au Canada, une présentation des

Mme Suzanne Roy (Directrice générale, ACFO régionale, Développement du secteur communautaire, Association canadienne française de l'Ontario du grand Sudbury), Témoignages, 10 novembre 2006, à 10 h 05

³ Ibid., à 9 h 50

programmes du ministère du Patrimoine canadien servant à concrétiser l'engagement du gouvernement fédéral à soutenir le développement des communautés et à promouvoir la dualité linguistique, et finalement un sommaire des principaux éléments du *Plan d'action pour les langues officielles*.

- Les deux chapitres suivants, sur la santé et l'immigration, ont fait l'objet d'une étude plus approfondie de la part du Comité, car ces deux thèmes devaient initialement former des études distinctes. Lorsque la tournée pancanadienne du Comité fut confirmée, il est apparu inapproprié de séparer ces deux études de celle sur la vitalité des communautés puisque la santé et l'immigration constituent des éléments de cette vitalité et faisaient partie intégrante du Plan d'action. La différence principale entre ces deux chapitres et le chapitre 4 est qu'ils intègrent les témoignages de spécialistes et de représentants du gouvernement du Canada, en plus de présenter en détails les points de vue des communautés;
- Le quatrième chapitre présente les principaux thèmes, autres que la santé et l'immigration, abordés dans le cadre de la tournée pancanadienne. Onze thèmes ont été identifiés: l'éducation, de la petite enfance au postsecondaire, la vie communautaire, les infrastructures, la gestion des transferts entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les compressions budgétaires de septembre 2006, en particulier l'abolition du Programme de contestation judiciaire et des programmes d'alphabétisation, la promotion du français, les médias, les arts et la culture, la justice, le développement économique et la recherche.

Les membres du Comité espèrent que les efforts qu'ils ont déployés contribueront à un rapprochement entre les communautés, le gouvernement fédéral et le Parlement du Canada. Nous croyons avoir rempli avec conviction et sincérité notre rôle de surveillance des décisions de l'exécutif. Nous attendons donc avec impatience la réponse du gouvernement du Canada et souhaitons que ce rapport puisse soutenir un peu la croissance et la vitalité des communautés de langue française et de langue anglaise, ces langues qui, plus qu'officielles, sont des langues nationales dont la reconnaissance est au cœur même de la définition de l'identité canadienne.

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Avant d'entreprendre l'analyse des témoignages qui ont été présentés au Comité, il est important de décrire sommairement les particularités démographiques des différentes communautés de langue officielle au Canada (section 1.1.), de même que de bien situer l'environnement relativement complexe dans lequel s'inscrivent les initiatives du Plan d'action pour les langues officielles. Cet environnement est constitué : de l'encadrement constitutionnel qui définit les responsabilités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux quant aux langues officielles (section 1.2.); des lois fédérales, et de la réglementation connexe, qui définissent les responsabilités spécifiques du gouvernement fédéral en matière de langues officielles, dont la pièce maîtresse est bien sûr la Loi sur les langues officielles de 1969, qui fut révisée en 1988 pour inclure le soutien au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (section 1.3.); une présentation du Plan d'action pour les langues officielles faisant ressortir les éléments les plus susceptibles d'avoir des conséquences importantes pour le développement des communautés de langue officielle (section 1.4.) et, finalement, ce qu'il est convenu d'appeler le « Programme des langues officielles » qui comprend l'ensemble des programmes dont le ministère du Patrimoine canadien est chargé d'assurer la livraison (section 1.5.).

1.1. PORTRAIT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE AU CANADA⁴

1.1.1. Portrait national

En 2001, les communautés francophones à l'extérieur du Québec comptaient 987 640 personnes, soit 4,4 % de la population totale du Canada moins celle du Québec, alors que la communauté anglophone du Québec comptait 918 955 personnes, soit 12,9 % de la population totale du Québec.⁵

Les francophones en situation minoritaire forment des communautés très diversifiées. Elles sont parfois concentrées dans certaines régions, comme dans le nord du Nouveau-Brunswick ou dans l'est de l'Ontario, ou dans des agglomérations urbaines comme le quartier Saint-Boniface de Winnipeg. Elles peuvent également être très dispersées, que ce soit en milieu urbain, comme à Toronto ou Vancouver, ou dans les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador ou de la Saskatchewan.

La communauté anglophone du Québec est, quant à elle, très concentrée dans la région de Montréal, avec certaines concentrations importantes en Estrie, et à un moindre degré à Québec, en Outaouais et en Gaspésie.

Sauf indication contraire, les données de cette section proviennent de : Statistique Canada, en particulier de l'ouvrage réalisé à partir des données du recensement de 2001 pour le compte de Patrimoine Canadien et de Statistique Canada par Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil : *Nouvelles perspectives canadiennes*. Les langues au Canada. Recensement de 2001, 2004; des rapports annuels sur les langues officielles de Patrimoine canadien; de la série de brochures réalisées par la FCFA : *Profil de la communauté acadienne et francophone du Canada*, 2004; de l'étude réalisée par Jack Jedwab pour le compte du Commissariat aux langues officielles, intitulée *Vers l'avant* : *l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*, 2004; ainsi que de celle réalisée par l'Office québécois de la langue française, intitulée *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec* : *profil et tendances* 1991-2001, 2005.

En guise de repères pour établir la vitalité des communautés de langue officielles, Statistique Canada compile des données sur la langue maternelle et sur la première langue officielle parlée. Tout au long de ce rapport, c'est la notion de « première langue officielle parlée » qui sera utilisée, à moins d'indications contraires. Par exemple, on considérera que le français est la « première langue officielle parlée » d'une personne vivant à l'extérieur du Québec, dont la langue maternelle est le roumain, qui connaît les deux langues officielles, mais qui parle français à la maison. Si on ne considérait que la langue maternelle, cette personne serait exclue des statistiques sur les communautés francophones en situation minoritaire. Les services que doit offrir le gouvernement fédéral en fonction de la population minoritaire d'une région se fondent sur la « première langue officielle parlée ». Cette distinction est particulièrement importante pour la communauté anglophone du Québec qui compte un grand nombre d'immigrants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, mais que l'on considère être « d'expression anglaise ». Elle l'est moins pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec qui reçoivent peu d'immigrants, mais cela pourrait être amené à changer.

Population minoritaire de langue officielle selon la province ou le territoire (source : Statistique Canada, Recensement de 2001)

Province/territoire	Minorité de langue officielle		Pop. totale
	Nombre	%	
TN. et Labr.	2 100	0,4	508 075
Île-du-PrÉd.	5 275	4,0	133 385
Nouvelle-Écosse	33 765	3,8	897 570
Nouveau-Brunswick	238 450	33,1	719 710
Québec	918 955	12,9	7 125 580
Ontario	527 710	4,7	11 285 550
Manitoba	43 380	3,9	1 103 700
Saskatchewan	16 550	1,7	963 150
Alberta	58 825	2,0	2 941 150
Colombie-Britannique	59 370	1,5	3 868 875
Yukon	885	3,1	28 525
Terr. du NOuest	915	2,5	37 105
Nunavut	415	1,6	26 665

Population minoritaire — Canada (2001)

Pop. minoritaire	Minorité de lan	Pop. totale	
	Nombre	%	
Anglophones (Québec)	918 955	12,9	7 125 580
Francophones (hors Québec)	987 640	4,4	22 513 450

Composition linguistique — Canada (2001)

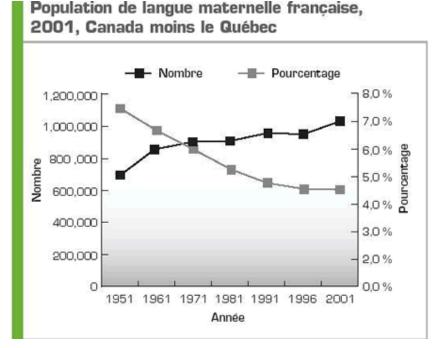
Première langue officielle parlée	Nombre	%	Pop. totale
Anglophones	22 068 570	74,5	29 639 030
Francophones	7 136 985	24,1	29 639 030

Plus de la moitié des francophones en situation minoritaire se retrouvent en Ontario (527 710), alors que plus du quart se retrouvent au Nouveau-Brunswick (238 450). Ces deux provinces comptent donc 78 p. cent de toute la population francophone en situation minoritaire au Canada. Suivent la Colombie-Britannique qui est maintenant la quatrième province au pays pour le nombre de francophones (59 370 ou 6,0 p. cent), l'Alberta (58 825 ou 6,0 p. cent), le Manitoba (43 380 ou 4,4 p. cent), la Nouvelle-Écosse (33 765 ou 3,4 p. cent), la Saskatchewan (16 550 ou 1,7 p. cent), l'Île-du-PrinceÉdouard (5 275 ou 0,5 p. cent), les trois territoires (2 215 ou 0,2 p. cent) et Terre-Neuve-et-Labrador (2 100 ou 0,2 p. cent).

À part au Nouveau-Brunswick où les francophones représentent le tiers de la population de la province, ils représentent moins de 5 p. cent de la population des autres provinces ou territoires.

À partir de ces données de base et d'une comparaison avec les recensements précédents, on peut en arriver à un certain nombre de constats :

 La population francophone à l'extérieur du Québec s'est accrue d'environ 260 000 personnes au cours des 50 dernières années, mais sa proportion de la population totale du Canada est passée de 7,3 % en 1951 à 4,4 % en 2001;



Source : Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil : *Nouvelles perspectives canadiennes.* Les langues au Canada. Recensement de 2001, 2004.

- Entre 1991 et 2001, les populations francophones en milieu urbain ont connu une croissance beaucoup plus importante que celle des populations en milieu rural;
- Le vieillissement de la population anglophone du Québec s'effectue en moyenne moins rapidement que le vieillissement de la population francophone du Québec;
 - Parmi les anglophones à l'extérieur du Québec, 22 p. cent avaient moins de 15 ans en 2001 et 11 p. cent avaient plus de 65 ans, soit deux fois plus de jeunes que de personnes âgées;
 - Parmi les francophones à l'extérieur du Québec, seulement 13 p. cent avaient moins de 15 ans en 2001, alors que 15 p. cent avaient plus de 65 ans, soit moins de jeunes que de personnes âgées;
 - Dans l'Ouest canadien, ces données sont particulièrement inquiétantes puisque, par exemple, 53,4 % des fransaskois avaient plus de 50 ans en 2001;
- Malgré la croissance du nombre de francophones à l'extérieur du Québec, la proportion de ceux qui parlent le français à la maison n'a cessé de diminuer depuis 30 ans;

- 56 p. cent des Canadiens de langue maternelle française vivant à l'extérieur du Québec n'atteignent pas le niveau souhaitable d'alphabétisme⁶:
 - Ce pourcentage est similaire pour toutes les communautés francophones du Canada, y compris celle du Québec, à l'exception de celle du Nouveau-Brunswick, où ce taux atteint 66 p. cent;
 - Chez les anglophones du Québec, cette proportion est de 43 p. cent, comparativement à 39 p. cent pour les anglophones de l'ensemble des autres provinces.
- Le degré de scolarisation des francophones a fait des progrès considérables partout au Canada depuis 1971, ce qui se reflète surtout dans le degré de scolarisation des jeunes francophones : « La proportion de francophones détenant un grade universitaire excède maintenant la proportion correspondante d'anglophones dans chaque province, sauf au Québec, où les anglophones perpétuent la tendance historique à avoir un niveau de scolarité plus élevé que celui des anglophones des autres provinces. »⁷
- Sur le plan de l'emploi et du revenu, certains affirment que « dans l'ensemble, la francophonie canadienne se compare avantageusement à la moyenne nationale⁸ ». Les disparités observées seraient attribuables non pas à la langue, mais, selon le cas, à la proportion plus importante de francophones qui vivent en milieu rural, aux défis plus importants auxquels ils sont confrontés pour l'acquisition d'une éducation de qualité, ou aux secteurs d'emploi traditionnels auxquels ils sont confinés. Toutes ces hypothèses demeurent toutefois fragiles et sont remises en question par une étude récente faite sur les écarts de revenus entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick qui établit « la persistance d'écarts de revenus, sans renvoyer l'explication de ces écarts

14

Jean-Pierre Corbeil, Statistique Canada, « Étude : Alphabétisme et minorités de langue officielle 2003 », Le Quotiden, 19 décembre 2006, pp. 6-8.

Jean-Pierre Corbeil, « Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation », dans *Tendances sociales canadiennes*, hiver 2003, p. 14.

⁸ Jean-Guy Vienneau, Programme de contestation judiciaire, *Le développement et les communautés minoritaires francophones*, 1999.

- à des facteurs extralinguistiques », et qui permet d'affirmer que « l'appartenance linguistique a indubitablement un effet sur le revenu des individus⁹ ».
- Le bilinguisme des Canadiens s'est accru lentement au cours des 50 dernières années :
 - Lors du recensement de 2001, 18 p. cent des Canadiens ont affirmé pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles, alors que cette proportion était de 12 p. cent en 1951.
 - 85 p. cent des Canadiens de langue maternelle française vivant à l'extérieur du Québec se déclarent bilingues, comparativement à 67 p. cent pour la communauté anglophone du Québec.
 - À l'extérieur du Québec, la proportion de Canadiens de langue maternelle anglaise s'étant déclarés bilingues a fait un bond important, passant de 4 p. cent en 1971 à 7 p. cent en 2001.
 - Sur les 5,2 millions de Canadiens bilingues, 56 p. cent se retrouvent au Québec et 25 p. cent en Ontario.

1.1.2. Les communautés francophones

Terre-Neuve et Labrador

- En 2001, la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador comptait 2100 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 0,4 p. cent de la population totale de la province, proportion qui est demeurée stable au cours des trente dernières années;
- Après avoir connu une baisse importante entre 1971 et 1991, le nombre de francophones qui parlent le français à la maison s'est stabilisé;
- La population francophone est concentrée en proportions égales à St. John's, au Labrador et dans la péninsule de Port-au-Port où ils comptent pour plus de 15 p. cent de la population de la municipalité de Cap-Saint-Georges;

Forques, Éric, M. Beaudin et N. Béland, L'évolution des disparités de revenu entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick de 1970 à 2000, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Moncton, octobre 2006, p. 24.

- Plus de la moitié des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador sont nés hors de la province;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était de 21 p. cent plus élevé que le revenu moyen provincial et dépendait moins des transferts gouvernementaux que le revenu des anglophones;
- En 2003-2004, 210 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 5 écoles, indiquant une tendance à la baisse en proportion du nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- Les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador tendent à être légèrement plus scolarisés que les anglophones;
- La communauté franco-terre-neuvienne a fondé sa première école à La Grand'Terre en 1984;
- En 1996, le gouvernement provincial a reconnu le droit des francophones à un conseil scolaire, et, en 1997, une entente en ce sens fut signée entre le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve-et-Labrador;
- Il existe désormais une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial afin de favoriser l'offre de services en français par le gouvernement provincial.

Île-du-Prince-Édouard

- En 2001, la communauté francophone de l'Île-du-Prince-Édouard comptait 5275 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 4,0 p. cent de la population totale de la province, proportion qui est demeurée stable au cours des vingt dernières années;
- Après avoir connu une baisse importante entre 1971 et 1991, le nombre de francophones qui parlent le français à la maison s'est stabilisé;
- La population francophone est surtout concentrée dans la région située sur la pointe à l'ouest de Summerside, appelée région Évangéline où les francophones sont majoritaires dans quelques localités;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est de 48 ans, comparativement à celui des anglophones qui est de 37 ans;
- Les trois quarts des francophones de l'Île-du-Prince-Édouard sont nés dans la province;

- Le revenu moyen des francophones en 2001 était bas (23 277 \$) comparativement à la moyenne nationale, mais il était comparable au revenu moyen provincial, et dépendait à 67 p. cent des transferts gouvernementaux;
- En 2003-2004, 724 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 10 écoles, indiquant une tendance à la hausse en proportion du nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- La *Loi scolaire* a accordé le droit de gestion des écoles aux francophones en 1990;
- En 2000, le gouvernement provincial a proclamé la *Loi sur les services en français* qui stipule que les lois et règlements provinciaux devront dorénavant être élaborés dans les deux langues officielles.

Nouvelle-Écosse

- En 2001, la communauté francophone de Nouvelle-Écosse comptait 33 765 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 3,8 p. cent de la population totale de la province, proportion qui a légèrement diminué au cours des vingt dernières années;
- Après avoir connu une baisse importante entre 1971 et 1996, le nombre de francophones qui parlent le français à la maison a commencé à progresser depuis 1996;
- La population francophone est concentrée en proportions égales dans la région du Cap-Breton, du Sud-ouest et de Halifax, et constitue une majorité dans les municipalités de Clare, Argyle, Inverness et Richmond;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est de 46 ans, comparativement à celui des anglophones qui est de 39 ans;
- Près des trois quarts des francophones de Nouvelle-Écosse sont nés dans la province;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était légèrement plus élevé que le revenu moyen provincial, et la part des transferts gouvernementaux était en diminution par rapport aux revenus d'emploi;
- En 2003-2004, 4151 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 20 écoles, indiquant une tendance à la hausse en proportion du nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;

- En 1981, le gouvernement provincial a adopté une loi reconnaissant le droit des francophones à recevoir leur enseignement en français, et le conseil scolaire a été créé quelques mois plus tard;
- Une Loi sur les services en français a été adoptée en octobre 2004, et sa mise en œuvre était prévue pour le 31 décembre 2006.

Nouveau-Brunswick

- En 2001, la communauté francophone du Nouveau-Brunswick comptait 238 450 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 33,1 p. cent de la population totale de la province, proportion qui est demeurée stable au cours des trente dernières années;
- Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada:
- La proportion de francophones qui parlent le français à la maison est demeurée stable au cours des trente dernières années;
- La population francophone se retrouve partout dans la province, mais les régions à forte majorité francophone sont le Madawaska, avec Edmunston comme centre urbain, la péninsule acadienne, avec Bathurst comme centre urbain, ainsi que la région de Moncton/Dieppe;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est de 40 ans, comparativement à celui des anglophones, qui est de 38 ans, ce qui constitue un écart moins important que dans les autres provinces atlantiques;
- 90 p. cent des francophones du Nouveau-Brunswick sont nés dans la province;
- Les francophones du Nouveau-Brunswick sont moins scolarisés que les anglophones, plus de 50 p. cent d'entre eux n'ayant pas terminé leurs études secondaires;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était de 22 448\$, comparativement à 24 091\$ pour les anglophones;
- En 2003-2004, 35 050 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 107 écoles, indiquant une tendance à la baisse en proportion du nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;

 Le gouvernement provincial a adopté une Loi sur les langues officielles en 1969, révisée en 2002. La Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick, adoptée en 1981, fut intégrée à la Charte canadienne des droits et libertés en 1993, suite au rejet de l'Accord de Charlottetown;

Ontario

- En 2001, la communauté francophone de l'Ontario comptait 527 710 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit plus de la moitié de l'ensemble des francophones en situation minoritaire au Canada, mais 4,7 p. cent seulement de la population totale de la province, une proportion qui diminue lentement et régulièrement depuis cinquante ans;
- La proportion de francophones qui parlent le français à la maison est en diminution depuis les trente dernières années;
- La population francophone se retrouve partout dans la province, mais les régions à plus forte concentration sont l'Est de l'Ontario (Ottawa et les comtés de Prescott-Russell et Stormont, Dundas et Glengarry), le Nord (avec Timmins et Sudbury comme centres urbains), ainsi que la grande région de Toronto et sa périphérie où habitent plus de 20 p. cent des Franco-Ontariens, mais où ils ne représentent qu'environ 2 p. cent de la population;
- Les deux tiers des francophones de l'Ontario sont nés dans la province;
- Les francophones de l'Ontario sont un peu moins scolarisés que les anglophones, mais l'écart s'est grandement rétréci au cours des trente dernières années;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était de 32 750\$, et n'était que de 100\$ inférieur à celui des anglophones;
- En 2003-2004, 89 367 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 415 écoles, indiquant une légère tendance à la baisse en proportion du nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- Le gouvernement provincial a adopté une Loi sur les services en français en 1986;

Manitoba

- En 2001, la communauté francophone du Manitoba comptait 43 380 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 3,9 p. cent de la population totale de la province, une proportion qui diminue lentement et régulièrement depuis cinquante ans;
- La proportion de francophones qui parlent le français à la maison est en diminution depuis les trente dernières années;
- Les deux tiers des francophones habitent en milieu urbain, essentiellement dans la région de Winnipeg/Saint-Boniface, et le tiers qui reste habite surtout dans les municipalités rurales en périphérie de Winnipeg ou plus au sud de la province, ce qui fait des Franco-Manitobains la communauté qui est, de loin, la plus concentrée sur le plan géographique;
- 80 p. cent des francophones du Manitoba sont nés dans la province;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est de 46 ans, comparativement à celui de la population totale qui est de 36 ans;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était de 27 329\$, supérieur d'environ 1000\$ au revenu provincial moyen;
- En 2003-2004, 5 171 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 29 écoles, dans une proportion stable comparativement au nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- Malgré une constitution qui, en 1870, reconnaissait la dualité linguistique, diverses mesures législatives l'ont abolie entre 1890 et 1916, et le statut officiel du français n'a été rétabli qu'en 1979, après un jugement de la Cour suprême¹⁰;
- Les francophones du Manitoba ont obtenu le droit de gestion de leurs écoles en 1993;
- Le Manitoba compte 15 municipalités officiellement bilingues, en plus de certains quartiers de la ville de Winnipeg.

-

Voir Procureur Général du *Manitoba c. Forest*, [1979] 2 R.C.S. 1032

Saskatchewan

- En 2001, la communauté francophone de la Saskatchewan comptait 16 550 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 1,7 p. cent de la population totale de la province, une proportion qui diminue lentement et régulièrement depuis cinquante ans;
- La proportion de francophones qui parlent le français à la maison est en diminution au cours des trente dernières années;
- La moitié des francophones habitent dans les villes de Saskatoon, Regina et Prince Albert, et les autres sont dispersés un peu partout dans le reste de la province, avec quelques petites localités comptant une proportion importante de francophones, dont Gravelbourg, Ponteix, Saint-Louis, Domremy et Zenon Park;
- 80 p. cent des francophones de la Saskatchewan sont nés dans la province;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est très élevé, à 52 ans, comparativement à celui de la population totale qui est de 36 ans;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était de 27 888\$, supérieur d'environ 2000\$ au revenu provincial moyen;
- En 2003-2004, 1 060 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 13 écoles, dans une proportion légèrement croissante comparativement au nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- Même si, lors de la création de la province en 1905, l'enseignement du français était permis à certaines conditions, il a été totalement aboli durant l'entre-deux-guerres et graduellement réintroduit dans les années 1960;
- Le droit de gestion des écoles fut accordé aux parents francophones en 1990;

Alberta

- En 2001, la communauté francophone de l'Alberta comptait 58 825 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 2,0 p. cent de la population totale de la province, une proportion qui est en croissance depuis 1996;
- De juillet à septembre 2006, 2900 personnes de plus ont quitté le Québec vers l'Alberta que l'inverse. En supposant que ces personnes sont en forte

majorité des francophones, cela signifierait qu'en seulement trois mois, la communauté francophone de l'Alberta s'est accrue de l'équivalent du total de la population francophone de Terre-Neuve-et-Labrador.¹¹

- Environ les deux tiers des francophones habitent dans les villes de Calgary, Edmonton, et en périphérie, alors que le reste est dispersé dans le reste de la province, avec quelques régions comptant une proportion plus importante dans la région de Fahler et dans quelques autres localités du Nord-est et du Nord-ouest de la province;
- Moins de la moitié des francophones de l'Alberta sont nés dans la province, ce qui, avec celle de la Colombie-Britannique, en fait une communauté moins traditionnellement enracinée, mais aussi plus jeune que les autres communautés francophones de l'Ouest canadien;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est tout de même plus élevé, à 44 ans, que celui de la population totale qui est de 35 ans, mais cet écart tend à diminuer;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était de 32 058\$, légèrement supérieur au revenu provincial moyen;
- En 2003-2004, 3 619 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 23 écoles, dans une proportion croissante comparativement au nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- Le gouvernement provincial a accordé le droit de gestion de leurs écoles aux francophones en 1993;

Colombie-Britannique

• En 2001, la communauté francophone de Colombie-Britannique comptait 59 370 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 1,5 p. cent de la population totale de la province, alors que cette proportion était de 1,2 p. cent en 1971;

_

Statistique Canada, Estimations démographiques trimestrielles, Tableau 6, p. 90.

- Très peu de francophones de Colombie-Britannique sont nés dans la province, environ 10 p. cent seulement, mais le français parlé à la maison semble indiquer une progression, sans doute attribuable à l'augmentation de l'immigration francophone;
- Un peu moins de la moitié des francophones habitent dans la région métropolitaine de Vancouver, 10 p. cent dans la région de Victoria, et les autres sont dispersés dans le reste de la province avec des proportions qui, en 2001, ne dépassaient nulle part les 5 p. cent de la population locale;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est tout de même plus élevé, à 46 ans, que celui de la population totale qui est de 38 ans;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était de 26 293\$, égal au revenu provincial moyen;
- En 2003-2004, 3 147 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 40 écoles, dans une proportion croissante comparativement au nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- Un programme d'éducation en français existe en Colombie-Britannique depuis 1977, et le gouvernement provincial a accordé le droit de gestion de leurs écoles aux francophones sur tout le territoire en 1999;

Yukon

- En 2001, la communauté francophone du Yukon comptait 885 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 3,1 p. cent de la population totale du territoire, une proportion qui est en progression au cours des vingt-cinq dernières années;
- La grande majorité des francophones se retrouvent à Whitehorse et dans les environs;
- Moins de 20 p. cent des francophones sont nés sur le territoire;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est plus élevé, à 42 ans, que celui de la population totale qui est de 36 ans;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était de 31 541\$, égal au revenu territorial moyen;

- En 2003-2004, 119 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année à l'école Émilie-Tremblay, dans une proportion stable comparativement au nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- Une Loi sur les langues a été adoptée en 1988, et diverses ententes entre le Yukon et le gouvernement fédéral encadrent la livraison de services à la population francophone;

Territoires-du-Nord-Ouest

- En 2001, la communauté francophone des Territoires-du-Nord-Ouest comptait 915 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 2,5 p. cent de la population totale du territoire, une proportion qui est en progression depuis 1996, après plusieurs décennies de diminution:
- Les deux tiers des francophones se retrouvent à Yellowknife et dans les environs, et les autres sont dispersés dans les diverses localités de ce très vaste territoire;
- Moins de 20 p. cent des francophones sont nés sur le territoire;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est plus élevé, à 40 ans, que celui de la population totale qui est de 30 ans;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était élevé, à 44 056\$, soit 9000\$ de plus que le revenu territorial moyen;
- En 2003-2004, 128 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année à l'école Allain-Saint-Cyr de Yellowknife, et à la petite école Boréale de Hay River, dans une proportion stable comparativement au nombre d'élèves inscrits aux écoles anglophones;
- Le premier programme d'éducation en français a été créé en 1989 et la première école homogène a été construite en 1999;

Nunavut

 En 2001, la communauté francophone du Nunavut comptait 415 personnes dont la première langue officielle parlée est le français, soit 1,6 p. cent de la population totale du territoire, une proportion dont il ne sera possible de connaître la progression que lors de la publication des résultats du recensement de 2006;

- Moins de 10 p. cent des francophones sont nés sur le territoire;
- L'âge médian des francophones de langue maternelle est plus élevé, à 39 ans, que celui de la population totale qui est de 30 ans, mais plus bas que la plupart des communautés francophones du pays;
- Le revenu moyen des francophones en 2001 était élevé, à 47 534\$, soit 20 000\$ de plus que le revenu territorial moyen;
- En 2003-2004, 38 élèves ont reçu leur enseignement en français entre la maternelle et la 12^e année à l'école des Trois-Soleils à Iqaluit;
- Le premier programme d'éducation en français a été créé en 1989 et la première école homogène a été construite en 1999;

1.1.3. La communauté anglophone du Québec

- En 2001, la communauté anglophone du Québec comptait 918 955 personnes dont la première langue officielle parlée est l'anglais, soit 12,9 p. cent de la population totale de la province, proportion qui est demeurée stable au cours des trente dernières années;
- La population de langue maternelle anglaise au Québec (591 379) est en diminution depuis cinquante ans, et les membres de la communauté anglophone du Québec sont de plus en plus composés d'immigrants, mais la proportion des immigrants de langue maternelle anglaise est en nette diminution depuis trente ans;
- On estime qu'environ 225 000 anglophones de langue maternelle de plus auraient quitté le Québec vers d'autres provinces entre 1971 et 2001, que l'inverse;
- Les trois quarts des anglophones du Québec habitent la grande région de Montréal, et les anglophones des Cantons-de-l'est ne composent désormais qu'environ 6 p. cent de la population de la région, en baisse importante depuis 30 ans;
- Le vieillissement de la population anglophone du Québec s'effectue en moyenne moins rapidement que le vieillissement de la population francophone du Québec;
- Le nombre d'anglophones qui parlent l'anglais à la maison est en diminution:
- Le revenu moyen des anglophones en 2001 était de 44 572\$, comparativement à 38 669\$ pour les francophones du Québec;

- En 2003-2004, 108 160 élèves ont reçu leur enseignement en anglais entre la maternelle et la 12^e année, répartis dans 350 écoles et neuf commissions scolaires;
- Les anglophones du Québec forment la communauté la plus scolarisée du Canada;
- Depuis 1998, les commissions scolaires du Québec sont divisées en commissions scolaires francophones et anglophones.

1.2. LES LANGUES OFFICIELLES ET LA CONSTITUTION

Ce que l'on appelle communément la Constitution canadienne est une série de documents juridiques et de conventions établies — pas nécessairement écrites — qui, ensemble, forment la loi fondamentale du pays, celle qui doit servir de guide aux tribunaux, et à partir de laquelle toutes les autres lois doivent être interprétées. Parmi la trentaine de lois constitutionnelles adoptées depuis la Confédération¹², deux ont une importance prépondérante : la Loi constitutionnelle de 1867, autrefois appelée Acte de l'Amérique du Nord Britannique, et la Loi constitutionnelle de 1982, qui comprend la Charte canadienne des droits et libertés.

La reconnaissance constitutionnelle des deux langues officielles du Canada remonte à la *Loi constitutionnelle de 1867*. L'article 133 stipule ce qui suit :

Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité de la présente loi, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les lois du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues. 13

Dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, les questions linguistiques sont abordées aux articles 16 à 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Une disposition similaire à celle s'appliquant au Québec sera adoptée pour le Manitoba par l'article 23 de la *Loi* de 1870 sur le Manitoba, et pour le Nouveau-Brunswick par l'ajout, en 1993, des articles 17 à 19 de la *Charte* canadienne des droits et liberté.

Pour la liste des principales lois constitutionnelles depuis la Confédération, voir « l'Annexe de la *Loi constitutionnelle de 1982* — Actualisation de la constitution ».

Les articles 16 à 19 renforcent les dispositions constitutionnelles antérieures et intègrent à la Constitution les éléments clés de la Loi sur les langues officielles de 1969 (voir section 1.3.). Ils font du français et de l'anglais les « langues officielles du Canada », et étendent leur égalité de statut, de droits de privilèges d'usage non seulement aux législatures, tribunaux et lois, mais également aux institutions du « gouvernement du étendent Canada ». également ces dispositions au gouvernement Nouveau-Brunswick et intègrent depuis 1993 la reconnaissance de l'égalité de droits et de privilèges aux communautés linguistiques française et anglaise dans la province, notamment leur droit à des institutions d'enseignement et des institutions culturelles distinctes.

L'article 20 précise que le public peut utiliser le français ou l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale du Parlement ou du gouvernement, ou pour en recevoir les services. Le public a les mêmes droits pour tout bureau de ces institutions si « le français ou l'anglais font l'objet d'une demande importante », ou si « l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau ». Le deuxième alinéa de l'article 20 précise que le public peut utiliser le français ou l'anglais pour communiquer avec tout bureau des institutions de la législature ou du gouvernement du Nouveau-Brunswick, ou pour en recevoir les services.

Les articles 16 à 20 ont par la suite été précisés et renforcés par les dispositions analogues que l'on retrouve dans la *Loi sur les langues officielles* de 1988.

Les articles 21 et 22 visent à harmoniser la *Charte* avec les autres documents constitutionnels sur les éléments abordés par les articles précédents touchant la langue.

L'article 23 touche les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. La première partie s'énonce ainsi :

(1) Les citoyens canadiens :

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

En raison de l'article 59 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, le paragraphe (1)*a*) de cet article ne s'applique pas au Québec, puisque l'Assemblée législative de la province doit d'abord autoriser la proclamation de sa validité, ce qui n'a encore jamais été fait. Par conséquent, il ne s'applique de fait qu'aux minorités francophones à l'extérieur du Québec.

Le paragraphe (2) de l'article 23 stipule que tous les enfants d'un(e) citoyen(ne) canadien(ne) peuvent recevoir leur instruction primaire ou secondaire en français ou en anglais, si l'un des enfants a reçu cette instruction en français ou en anglais au Canada.

Le droit reconnu par les paragraphes (1) et (2) est toutefois encadré par le paragraphe (3) qui stipule que ce droit s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants de citoyens ayant ce droit est suffisant pour justifier l'instruction publique dans leur langue. Ce droit comprend des établissements publics d'enseignement de la minorité linguistique lorsque le nombre de ces enfants le justifie.

Contrairement à celles des articles 16 à 20, les dispositions de l'article 23 n'ont pas été reprises dans la Loi sur les langues officielles de 1988 puisqu'il aborde une question relevant de la compétence des gouvernements provinciaux. Par conséquent, son contenu n'est pas soumis à l'autorité du Commissaire aux langues officielles. Ce sont plutôt les tribunaux qui se sont chargés d'en préciser l'application, en particulier en ce qui touche les responsabilités des gouvernements provinciaux dans leur traitement des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Plusieurs causes touchant cet article se sont avérées des causes types, c'est-à-dire des causes portant sur des aspects juridiques des langues officielles sur lesquels les tribunaux n'avaient pas encore statué. L'une des plus importantes fut la cause Mahé c. Alberta de 1990¹⁴ pour laquelle le jugement de la Cour suprême a permis d'établir une formule approximative de calcul du nombre d'enfants permettant de justifier l'existence d'un établissement d'enseignement distinct. Ce jugement a également accordé des droits de gestion et de contrôle des établissements aux parents des enfants recevant cette instruction dans la langue minoritaire. Ce jugement s'est avéré un moteur déterminant pour le développement récent des communautés francophones à l'extérieur du Québec, tout comme par la suite, les arrêts Beaulac (1999) et Arsenault-Cameron (2000). La Cour suprême réaffirme, entre autres, « la nécessité d'interpréter les droits linguistiques comme un instrument essentiel dans le maintien et la protection des collectivités de langue officielle là où ils s'appliquent¹⁵ ».

Mahé c. Alberta, (1990) 1 R.C.S. 342 disponible en ligne à http://www.lexum.umontreal.ca/csc-scc/fr/pub/1990/vol1/html/1990rcs1_0342.html.

¹⁵ R. c. Beaulac, [1999] 1 R.C.S. 768.

1.3. LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

La première Loi sur les langues officielles a été adoptée par le gouvernement fédéral en juillet 1969, à la suite des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. En 1982, l'enchâssement des droits linguistiques dans la Constitution, par la Charte canadienne des droits et libertés, a élargi la portée des droits linguistiques et a entraîné la révision de la Loi sur les langues officielles en septembre 1988.

L'objet de la Loi sur les langues officielles de 1988 est :

- a) d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche les débats et travaux du Parlement, les actes législatifs et autres, l'administration de la justice, les communications avec le public et la prestation des services, ainsi que la mise en oeuvre des objectifs de ces institutions
- b) d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais;
- c) de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.¹⁶

La Loi est divisée en quatorze parties, et les parties I à V ont primauté sur toutes les autres lois ou tous les autres règlements fédéraux, à l'exception de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. C'est l'une des raisons qui font qu'on la qualifie de loi « quasiconstitutionnelle ».

Les Parties I à III de la Loi précisent les dispositions énoncées aux articles 16 à 19 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en ce qui touche les débats et travaux parlementaires (Partie I), les actes législatifs (Partie II) et l'administration de la justice (Partie III).

Loi sur les langues officielles, art. 2.

La Partie IV de la Loi touche les communications avec le public et la prestation de services et précise les éléments contenus dans l'article 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Selon cette partie : le public a le droit de communiquer et de recevoir des services dans l'une ou l'autre des deux langues officielles de la part de tous les sièges sociaux et administrations centrales des ministères et organismes fédéraux; a) là où il existe une « demande importante », et b) là où la « vocation du bureau » le justifie; et partout où des services sont assurés aux voyageurs, si la « demande le justifie ». C'est par le *Règlement sur les langues officielles*, adopté en décembre 1991, qu'ont été définies les notions de « vocation du bureau » et de « demande importante ».

La Partie V touche la langue de travail des employés des institutions fédérales dans les régions désignées bilingues. Ces régions sont identifiées par le Conseil du Trésor et sont situées au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Dans les régions autres que celles qui sont désignées bilingues, les membres de la minorité de langue officielle doivent bénéficier d'un traitement comparable à celui que reçoit l'autre groupe linguistique là où la situation est renversée. L'application de la Partie V n'a pas fait l'objet d'un règlement, mais ses dispositions ont été précisées dans des lignes directrices du Conseil du Trésor.

La Partie VI énonce l'engagement du gouvernement à veiller à ce que les francophones et les anglophones aient des chances égales d'emploi et d'avancement au sein des institutions fédérales, en fonction de leur présence démographique, mais sous certaines réserves. C'est cette partie qui sert principalement d'appui aux récriminations de la communauté anglophone du Québec qui est, en termes démographiques, sous-représentée au sein de la fonction publique fédérale au Québec.

La Partie VII de la Loi est certainement l'élément charnière sur lequel appuyer le développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Absente de la Loi sur les langues officielles de 1969, elle énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques, à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance ainsi que l'usage du français et de l'anglais au sein de la société canadienne.

Suite à l'adoption en novembre 2005 du projet de loi S-3, les institutions fédérales sont désormais tenues d'adopter des « mesures positives » afin de mettre en œuvre cet engagement, et les dispositions de la Partie VII peuvent désormais faire l'objet d'un recours judiciaire. Auparavant, la portée de la Partie VII n'avait qu'un caractère déclaratoire, c'est-à-dire qu'elle n'entraînait aucune obligation d'agir et ne créait pas de droit susceptible d'être sanctionné par les tribunaux. Toutes les institutions assujetties à la Loi doivent désormais réévaluer leur action en fonction des deux volets de l'engagement fédéral décrit dans la Partie VII : l'appui aux communautés minoritaires de langue officielle et la promotion de la dualité linguistique.

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable de la coordination de l'ensemble des efforts des institutions fédérales en vertu de la Partie VII. À cet effet, la

ministre dépose un rapport annuel au Parlement sur les questions relevant de sa mission en matière de langues officielles.

La Partie VIII décrit les responsabilités du Conseil du Trésor en regard des Partie IV à VI de la Loi. La Partie IX décrit les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles, soit de faire respecter la Loi au sein des institutions fédérales, de veiller au respect des droits des minorités de langues officielles, et de faire la promotion de la dualité linguistique et de l'égalité du français et de l'anglais au sein de la société canadienne. La Partie X énonce les recours possibles devant les tribunaux, alors que les Parties XI à XIV décrivent les dispositions générales, les modifications apportées par la Loi, ainsi que les dispositions transitoires, les règles d'abrogation et d'entrée en vigueur.

1.4. LE PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES

Le *Plan d'action pour les langues officielles*, annoncé en mars 2003, a prévu injecter plus de 751,3 millions de dollars sur cinq ans dans trois domaines clés : l'éducation (381,5 millions), le développement des communautés (269,3 millions) et la fonction publique (64,6 millions). Des mesures spécifiques ont aussi été prévues pour les industries de la langue (20 millions) et pour la mise en œuvre du Cadre d'imputabilité s'appliquant aux institutions fédérales désignées (16 millions). Un Fonds d'habilitation pour le développement des ressources humaines et du développement économique communautaire s'y est greffé en mars 2005, ajoutant 36 millions de dollars sur trois ans aux investissements totaux du Plan.

Le Plan d'action est l'aboutissement d'un processus amorcé en 2001 et qui se fondait sur trois considérations :

- 1) La dualité linguistique constitue un élément fondamental de la définition de l'identité canadienne. Parallèlement à son ouverture sur la diversité culturelle mondiale, le Canada a maintenu cet engagement envers ses racines linguistiques puisque plus de 98 p. 100 de ses habitants déclarent parler l'une des deux langues officielles. Les communautés de langue officielles en situation minoritaire ont très largement contribué au maintien de cet élément de l'identité canadienne. Le gouvernement fédéral a donc une responsabilité envers ces communautés qui ont continué sans relâche à nourrir les racines culturelles du pays.
- 2) La dualité linguistique constitue un avantage concurrentiel pour le Canada sur la scène mondiale. Loin de créer « deux solitudes », cette dualité offre à ses citoyens une ouverture sur la pluralité linguistique qui est unique sur le continent américain, et qui permet de tisser des liens plus aisément avec une Europe multilingue, et à soutenir la préservation et l'enrichissement du patrimoine

linguistique des peuples autochtones du Canada. De plus, l'apprentissage d'une langue seconde sert souvent de tremplin à l'apprentissage d'une troisième et d'une quatrième langue.

3) Depuis la mise en place de la première politique des langues officielles à la fin des années 1960, des changements importants sont survenus dans le mode de vie des individus et des collectivités. Le cosmopolitisme des grandes villes canadiennes fait en sorte que les minorités de langue officielle se trouvent de fait en concurrence avec d'autres communautés culturelles pour l'offre de langue. En contrepartie, services publics dans leur situation minoritaire sont communautés francophones en aujourd'hui beaucoup plus en mesure de faire respecter leurs droits, et leurs institutions sont beaucoup plus nombreuses et solides. Par contre, la rétention des jeunes, le faible taux de natalité et les mariages exogames sont des phénomènes susceptibles de rendre fragile le tissu social de ces communautés. Finalement, la santé relative des finances publiques permet d'envisager plus paisiblement le soutien à long terme au développement de ces communautés.

S'appuyant sur ces trois considérations, le gouvernement du Canada avait annoncé en avril 2001 la mise sur pied d'un comité de ministres, présidé par l'honorable Stéphane Dion, chargé « d'envisager de nouvelles mesures énergiques pour continuer d'assurer l'épanouissement des collectivités de langue officielle en situation minoritaire et de faire en sorte que les langues officielles du Canada soient mieux reflétées dans la culture de la fonction publique fédérale¹⁷ ».

Pour ce faire, le Plan d'action propose :

 le Cadre d'imputabilité et de coordination précisant et rappelant aux responsables de l'administration fédérale leurs responsabilités respectives tout en mettant en place un processus de coordination horizontale des actions découlant de la multiplicité des éléments formant la Politique des langues officielles;

2) trois axes d'intervention prioritaires :

a) l'éducation, visant à la fois l'enseignement dans la langue de la minorité, conformément à l'article 23 de la *Charte canadienne des*

Le Premier ministre donne des responsabilités accrues au ministre Dion en matière de langues officielles, communiqué de presse du 25 avril 2001.

32

- droits et libertés, ainsi que l'enseignement de la langue seconde, permettant la promotion de la dualité linguistique;
- b) le développement des communautés, visant un meilleur accès aux services publics dans le domaine de la santé, de la petite enfance et de la justice, en même temps que la création d'outils de développement économique;
- c) la fonction publique, par laquelle le gouvernement fédéral se doit de donner l'exemple, en améliorant la prestation des services fédéraux dans les deux langues officielles, la participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans l'administration fédérale, et l'emploi des langues officielles au travail; et
- 3) un soutien accru au développement des industries de la langue, de manière à combattre la pénurie de professeurs spécialisés en formation linguistique et en traduction, et en élargissant l'éventail des carrières susceptibles de développer les compétences langagières au sein de la fonction publique fédérale.
- 4) En mars 2005, le gouvernement du Canada a intégré au Plan d'action la création du Fonds d'habilitation des communautés de langue officielle, qui est un complément aux programmes existants de soutien au développement des ressources humaines et du développement économique communautaire.

1.4.1. Le Cadre d'imputabilité et de coordination

Ce cadre vise à mieux sensibiliser les institutions fédérales aux obligations découlant de la *Loi sur les langues officielles*, à assurer un processus continu de consultation auprès des communautés de langue officielle et à établir un mécanisme de coordination interministérielle en matière de langues officielles. Il comprend 45 articles dont les 30 premiers consignent de manière précise les principales responsabilités des institutions fédérales, mais tout particulièrement celles du ministère du Patrimoine canadien, qui coordonne l'ensemble des actions du gouvernement fédéral visant le soutien au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*), et celles du Conseil du Trésor, responsable des services au public (Partie IV), de la langue de travail (Partie V), et de la représentation équitable des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise au sein de la fonction publique fédérale (Partie VI).

Ces articles servent à préciser les responsabilités existantes des institutions fédérales. Le cadre va cependant plus loin en ajoutant de nouvelles responsabilités qui sont regroupées en cinq groupes :

- 1) Une optique langues officielles applicable à l'élaboration de tout nouveau projet émanant d'une institution fédérale. L'article 7 du Cadre stipule en effet que « toutes les institutions fédérales sont tenues d'analyser les incidences des propositions qui font l'objet de mémoires au Cabinet sur les droits linguistiques du public et des fonctionnaires fédéraux¹⁸ ».
- 2) La mise en place, par chaque institution fédérale, d'un processus systématique de sensibilisation des employés, d'évaluation des incidences sur la dualité linguistique et le développement des communautés, de consultation des publics intéressés, « en particulier les représentants des communautés minoritaires de langue officielle, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes¹⁹ », et d'évaluation des résultats.
- 3) La mise en place d'un mécanisme de coordination horizontale centré sur le ministre responsable des langues officielles. Ce dernier doit désormais veiller à ce que les institutions fédérales respectent les obligations qui leur incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et du Plan d'action. Ce rôle de surveillance sera appuyé par le Comité des sous-ministres sur les langues officielles, ainsi que par un secrétariat intégré au Bureau du Conseil privé.²⁰
- 4) L'attribution d'un rôle d'examen élargi au ministère de la Justice permettant d'évaluer les implications juridiques sur les langues officielles des initiatives des institutions fédérales.

Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. *Plan d'action pour les langues officielles*, Annexe 1, Cadre d'imputabilité et de coordination, article 7, p. 68.

¹⁹ Idem, article 17, p. 70.

En février 2006, ces responsabilités ont été transférées au ministère du Patrimoine canadien, de même que le Secrétariat aux langues officielles qui exerçait ces responsabilités. Voir le Décret transférant du Bureau du Conseil privé au ministère du Patrimoine canadien la responsabilité à l'égard du Secrétariat des langues officielles.

5) La mise en place d'un processus d'évaluation des mesures prises dans le cadre du Plan d'action, notamment la préparation d'un rapport de mi-parcours et d'une évaluation globale à la fin de la période de mise en œuvre.

Afin d'assurer la coordination globale du Plan d'action, celui-ci prévoit un budget de 13,5 millions de dollars accordés sur une période de cinq ans au Bureau du Conseil privé. En février 2006, ce budget a été transféré au ministère du Patrimoine canadien.

1.4.2. Éducation

Plus de la moitié des investissements de 751,3 millions prévus par le Plan d'action sont destinés à l'éducation en fonction des objectifs suivants :

- L'augmentation de la proportion des ayants droit inscrits dans les écoles francophones de 68 p. 100 en 2003 à 80 p. 100 en 2013;
- L'appui à l'enseignement du français aux anglophones du Québec et le soutien aux écoles anglophones de l'extérieur de Montréal;
- L'augmentation de la proportion des diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle de 24 p. 100 en 2003 à 50 p. 100 en 2013;
- L'augmentation du nombre de participants aux programmes de bourses d'été et de moniteurs de langue;
- La promotion de la recherche.

Afin de concrétiser ces objectifs ambitieux, le Plan d'action prévoyait une bonification importante du financement des ententes fédérales-provinciales-territoriales : 209 millions de dollars de plus sur cinq ans aux programmes existants pour l'enseignement dans la langue de la minorité, et 137 millions de dollars de plus sur cinq ans pour l'enseignement de la langue seconde. Ces ententes constituent une estimation des coûts supplémentaires encourus dans chaque province et territoire pour offrir l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, en comparaison avec ce qu'il en coûterait pour le même nombre d'élèves si l'enseignement était donné dans la langue de la majorité. Le Plan d'action prévoyait également une bonification de 35,5 millions de dollars des programmes de moniteurs de langues officielles et de bourses d'été pour les étudiants.

1.4.3. Développement des communautés

Afin de soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, le Plan d'action avait identifié sept domaines d'action : la petite enfance, la santé, la justice, l'immigration, le développement économique, le partenariat avec les provinces et territoires et l'appui à la vie communautaire.

Dans le domaine de la petite enfance (22 millions de dollars sur cinq ans), les engagements étaient de trois ordres :

- 7,4 millions de dollars pour le développement des services d'alphabétisation;
- 10,8 millions de dollars pour la recherche par des projets pilotes permettant d'évaluer comment les services de garde en français influencent le développement culturel et linguistique des jeunes enfants;
- 3,8 millions de dollars pour le soutien aux organisations nationales pour le partage de leur savoir sur le développement de la petite enfance dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Dans le domaine de la santé, le Plan d'action prévoyait des investissements totaux de 119 millions de dollars ainsi répartis :

- 14 millions de dollars pour le réseautage afin de permettre la mise sur pied de réseaux régionaux réunissant des professionnels de la santé, des gestionnaires d'établissement, des élus locaux, des enseignants et des représentants des collectivités;
- 75 millions de dollars pour la formation, le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre, dont 63 millions administrés par le Consortium national de formation en santé pancanadien dont l'objectif est la formation de 1000 nouveaux professionnels de la santé francophones en situation minoritaire d'ici 2008;
- 30 millions de dollars, dont 10 millions pour la communauté anglophone du Québec, pour le Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires (Entente Santé 2000), ce qui constitue une bonification substantielle d'une entente fédérale-provinciale conclue en 2000 et qui prenait fin en 2006.

Dans le domaine de la justice, le Plan d'action prévoyait 45,5 millions de dollars répartis entre deux groupes d'initiatives :

- 27 millions de dollars pour le respect des obligations juridiques découlant de la mise en œuvre de la *Loi sur la réédiction des textes législatifs*²¹ et du dossier de la *Loi sur les contraventions*²²;
- 18,5 millions de dollars consacrés à des mesures ciblées visant à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles, dont le financement d'initiatives fédérales-provinciales-territoriales, le financement des associations des juristes d'expression française, la création d'un mécanisme de consultation avec les communautés, et le développement d'outils de formation destinés aux conseiller juridiques du ministère de la Justice.

Dans le domaine de l'immigration, le Plan d'action prévoyait 9 millions de dollars sur cinq ans, administrés par Citoyenneté et Immigration Canada qui ne bénéficiait pas auparavant de financement stable consacré aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces sommes devaient financer des études de marché et la réalisation de documents promotionnels destinés à l'étranger et appuyer des centres d'information pour immigrants francophones ainsi que des cours de français à distance.

Dans le domaine du développement économique, le Plan d'action prévoyait les mesures suivantes :

- 13 millions de dollars sur cinq ans pour le programme Francommunautés virtuelles qui vise l'augmentation des cyberservices en français rassemblant les collectivités francophones et acadiennes;
- 7,3 millions de dollars sur cinq ans, à même les budgets existants de Développement des ressources humaines, pour les stages de formation liés au développement économique, en plus de 2 millions de dollars de fonds supplémentaires alloués aux agences de développement régional;
- 10 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les projets pilotes de développement des infrastructures technologiques améliorant la prestation des services;

_

Sanctionnée en juin 2002, cette loi vise à assurer la constitutionnalité de dispositions législatives édictées en anglais seulement avant la Loi sur les langues officielles de 1969.

Suite à l'émission par la GRC de constats d'infraction rédigés en français seulement dans la portion du territoire de la Capitale nationale située au Québec, un jugement de la Cour fédérale de 2001 avait demandé que des mesures soient prises pour corriger des lacunes de cette loi.

 8 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration des services d'information et de consultation de Développement des ressources humaines, d'Industrie Canada et des agences régionales de développement, au sein des structures existantes, notamment par l'embauche de conseillers bilingues.

Dans le domaine du partenariat avec les provinces et les territoires, le Plan d'action prévoyait une bonification de la contribution de Patrimoine canadien aux ententes fédérale-provinciales-territoriales en matière de services dans la langue de la minorité. Ces ententes visent à soutenir et encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux qui améliorent la prestation de services auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Dans le domaine de l'appui à la vie communautaire, le Plan d'action prévoyait une enveloppe supplémentaire de 19 millions de dollars sur cinq ans servant à financer des projets qui seront soumis à Patrimoine canadien et qui seront susceptibles d'aider les communautés, notamment pour les centres communautaires, la culture et les médias.

1.4.4. Fonction publique fédérale

Avec des investissements prévus de 64,6 millions de dollars sur cinq ans, la revitalisation de la dualité linguistique au sein de la fonction publique fédérale constituait un élément important du *Plan d'action pour les langues officielles*. Même si cet aspect du Plan ne sera abordé que de manière indirecte dans le cadre de cette étude, il est utile d'en rappeler les principaux éléments :

- 14 millions de dollars pour des investissements du Conseil du Trésor visant à soutenir les initiatives des autres ministères et organismes, notamment par la création d'un Fonds régional pour les partenariats pour adapter localement des actions fédérales, et d'un Fonds d'innovation en matière de langues officielles soutenant l'offre de services dans les deux langues officielles et le milieu de travail correspondant;
- Une bonification de 12 millions de dollars des budgets de la Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor afin d'élaborer des mécanismes de vérification de la conformité des institutions fédérales;
- 38,6 millions de dollars à la Commission de la fonction publique afin d'augmenter la capacité bilingue de la fonction publique, notamment en favorisant l'embauche de candidats déjà bilingues, en offrant de la formation à ceux qui ne le sont pas, et en favorisant la rétention et le développement des compétences linguistiques.

1.4.5. Industries de la langue

Dans un souci de contrer la fragmentation et le manque de visibilité de ces industries, de favoriser le recrutement d'une relève suffisante et de soutenir la recherche, le Plan d'action prévoyait des investissements de 20 millions de dollars répartis ainsi :

- 5 millions de dollars pour la création d'une association représentative et le financement de ses activités de coordination;
- 5 millions de dollars pour une initiative de mise en marché et d'image de marque au Canada et à l'étranger, favorisant la visibilité des industries et le recrutement de nouveaux talents;
- 10 millions de dollars pour la création d'un centre de recherches sur les industries de la langue.

1.4.6. Fonds d'habilitation

La création du Fonds d'habilitation en mars 2005 est venue renforcer les efforts des Réseaux de développement économiques et d'employabilité (RDÉE) et des Community Economic Development and Employability Committees (CEDEC), après la révision du mandat du Fonds d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle, et de mieux coordonner les demandes d'aide auprès des différentes institutions fédérales. Ce Fonds est doté d'un financement annuel de 12 millions de dollars pendant les trois dernières années du Plan d'action.

Comme mentionné plus haut, l'objectif du Plan d'action était double : soutenir l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire d'une part, et mieux enraciner l'importance de la dualité linguistique dans la fonction publique fédérale, d'autre part. C'est surtout la réalisation du premier de ces deux grands objectifs que cette étude vise à évaluer afin d'envisager dès maintenant les suites à donner au Plan d'action après son échéance à la fin de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

1.5. LE PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La ministre du Patrimoine canadien suscite et encourage la coordination et la mise en œuvre par les institutions fédérales de l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement et à appuyer le développement des minorités de langue officielle, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Dans le cadre de cette mission, sous la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, la ministre du Patrimoine canadien²³ favorise la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, en prenant toute mesure :

- a) de nature à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement;
- b) pour encourager et appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais;
- c) pour encourager le public à mieux accepter et apprécier le français et l'anglais;
- d) pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue;
- e) pour encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais;
- f) pour encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, ainsi que pour collaborer avec eux à ces fins;
- g) pour encourager et aider les organisations, associations ou autres organismes à refléter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, le caractère bilingue du Canada;
- h) sous réserve de l'aval du gouverneur en conseil, pour conclure avec des gouvernements étrangers des accords ou arrangements reconnaissant et renforçant l'identité bilingue du Canada;

.

En février 2006, la ministre du Patrimoine canadien a délégué à la ministre responsable des langues officielles, M^{me} Josée Verner, ses responsabilités en vertu de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

 i) pour assurer la consultation publique sur l'élaboration des principes d'application et la révision des programmes favorisant la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.²⁴

La ministre du Patrimoine canadien dépose un rapport annuel au Parlement sur les questions relevant de sa mission en matière de langues officielles. Les dépenses totales de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles pour l'exercice financier 2005-2006 étaient de 341 478 897 \$, comparativement à 300 263 331 \$ en 2004-2005, et 264 257 559 \$ en 2003-2004.

Ces dépenses sont réparties entre deux grands programmes :

- le programme Développement des communautés de langue officielle (232 M \$)²⁶, comprend deux volets :
 - le volet Vie communautaire (52,9 M \$) qui comprend les sous-volets suivants :
 - le sous-volet Collaboration avec le secteur communautaire (37,4 M \$) comprend les subventions et contributions versées aux organismes communautaires ainsi que les dépenses du Fonds stratégique qui est un fonds discrétionnaire d'une valeur annuelle d'environ cinq millions de dollars permettant au Ministère de financer des projets de grande envergure de même que des projets interrégionaux ou pancanadiens;
 - le sous-volet Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité (14,3 M \$) comprend les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur l'amélioration des services provinciaux, territoriaux et municipaux dans la langue de la minorité;

-

²⁴ Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Données des *Comptes publics du Canada*. Ces données peuvent présenter de légères variations avec celles présentées par le ministère du Patrimoine canadien dans ses rapports annuels sur les langues officielles.

Ministère du Patrimoine canadien, Estimations pour l'exercice financier 2005-2006.

- le sous-volet Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) (3,9 M \$)²⁷ par lequel Patrimoine canadien transfère des fonds à un autre ministère ou organisme fédéral dont les programmes peuvent contribuer au développement des communautés minoritaires de langue officielle;
- le sous-volet Jeunesse Canada au travail (minorité) (1,1 M \$) offre aux étudiants des emplois d'été dans leur domaine d'étude au sein d'une communauté minoritaire de langue officielle où ils peuvent utiliser leur première langue officielle;
- et le volet Éducation dans la langue de la minorité (179,4 M \$) qui comprend deux sous-volets :
 - le sous-volet Collaboration intergouvernementale (178,1 M \$) qui comprend les ententes fédérales-provinciales-territoriales, conclues directement avec les provinces ou territoires, ou par l'entremise du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) pour l'enseignement dans la langue de la minorité (175,1 M \$), ainsi que des bourses de perfectionnement et des postes de moniteurs pour les jeunes francophones provenant des communautés en situation minoritaire (3,0 M \$);
 - et le volet Collaboration avec le secteur non gouvernemental (1,2 M \$) qui soutient des projets qui contribuent à l'accroissement de la production et de la diffusion des connaissances, des méthodes et des outils liés à l'enseignement dans la langue de la minorité.
- le programme Mise en valeur des langues officielles (109,2 M \$), comprend également deux volets :
 - le volet Promotion de la dualité linguistique (4,6 M \$) qui comprend deux sous-volets :
 - le sous-volet Appui à la dualité linguistique (appréciation et rapprochement) (4,1 M \$) comprend la Collaboration en matière de promotion (3,3 M \$) qui soutient les organismes canadiens sans but lucratif dont les activités principales contribuent à promouvoir la

-

Données de 2004-2005. Il n'y a pas eu de transfert en 2005-2006, car aucun Budget supplémentaire des dépenses n'a été adopté.

dualité linguistique au Canada, ainsi que l'Appui à l'innovation (0,8 M \$) qui soutient des projets améliorant la visibilité de la dualité linguistique canadienne;

- et le sous-volet Collaboration avec le secteur bénévole (capacité bilingue) (0,5 M \$), qui désigne principalement l'Appui à l'interprétation et à la traduction pour des organisations souhaitant favoriser une participation dans les deux langues officielles lors d'événements publics et accroître le nombre de documents disponibles dans les deux langues officielles, ainsi qu'un volet résiduel de l'Appui à l'innovation qui peut servir à promouvoir une offre de services dans les deux langues officielles.
- et le volet Apprentissage de la langue seconde (104,5 M \$) qui comprend deux sous-volets :
 - le sous-volet Collaboration intergouvernementale (101,6 M \$) qui comprend les ententes fédérales-provinciales-territoriales, conclues directement avec les provinces ou territoires, ou par l'entremise du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) pour l'enseignement de la langue seconde (80,4 M \$), ainsi que l'Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique qui comprend des bourses de perfectionnement en immersion et des postes de moniteurs de langue seconde (21,2 M \$);
 - le sous-volet Collaboration avec le secteur non gouvernemental (0,5 M \$) qui soutient des projets qui contribuent à l'accroissement de la production et de la diffusion des connaissances, des méthodes et des outils liés à l'enseignement de la langue seconde;
 - et le sous-volet Jeunesse Canada au travail (langue seconde ou bilinguisme) (2,4 M \$) qui permet d'offrir aux étudiants des emplois d'été dans leur domaine d'étude dans leur deuxième langue officielle et d'offrir aux étudiants des stages visant l'acquisition et le perfectionnement de compétences dans les domaines clés du marché du travail touchant les langues officielles au Canada.

1.6. ANALYSE SOMMAIRE DES DONNÉES FINANCIÈRES

 L'augmentation des dépenses pour l'ensemble des programmes administrés par Patrimoine canadien au cours des trois derniers exercices financiers est de l'ordre de 25 p. 100, passant de 272,94 millions de dollars en 2002-2003 à 341,48 millions de dollars en 2005-2006, soit une augmentation de 68,5 millions. Cette augmentation est cependant entièrement attribuable à la hausse des investissements au cours des exercices financiers 2004-2005 et 2005-2006, après une baisse en 2003-2004.

- Près de 40 millions sur ces 68,5 millions d'augmentation sont attribuables au volet Apprentissage de la langue seconde dont les dépenses ont augmenté de 61 p. 100 au cours des trois derniers exercices financiers. En comparaison, les dépenses dans le volet Éducation dans la langue de la minorité ont augmenté de 21 p. 100 durant la même période, soit une augmentation de 31,2 millions. Le volet Promotion de la dualité linguistique a connu une légère baisse des investissements au cours des trois derniers exercices financiers, et le volet Vie communautaire a connu une baisse de 2 millions de dollars au cours de la même période, soit une diminution de 3,6 p. 100.
- Lors du lancement du Plan d'action pour les langues officielles, 346 millions de dollars devaient être dépensés en cinq ans pour les volets Éducation dans la langue de la minorité et Apprentissage de la langue seconde, dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales en éducation. Ces sommes devaient s'ajouter aux 943 millions déjà prévus aux programmes réguliers, pour un montant global de 1,289 milliard sur cinq ans. Après trois exercices financiers, 649,2 millions ont été dépensés, dont 158,0 millions provenant des crédits alloués au Plan d'action. Pour ces ententes en éducation, si on additionne les programmes réguliers et les investissements du Plan d'action, il reste donc 639,9 millions à dépenser pour les exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008, dont 188,0 millions devraient provenir des crédits alloués spécifiquement au Plan d'action. Or la ministre de la Francophonie et des Langues officielles a annoncé que ce seront plutôt 514,0 millions de dollars qui seront dépensés au cours des deux derniers exercices financiers couverts par le Plan d'action, ce qui maintiendrait les niveaux actuels de dépenses.²⁸ Il faut donc s'attendre à un manque à gagner d'environ 125,9 millions de dollars (639,9 - 514,0) dans les sommes dépensées en éducation à la fin des cinq années du Plan d'action, soit 36,4 p. cent du budget total que le Plan d'action devait consacrer à l'éducation.
- À la fin des cinq années du Plan d'action, le 31 mars 2008, et si les niveaux de dépenses de 2005-2006 sont maintenus, il faut s'attendre à ce

des ministres de l'éducation (Canada).

Voir les déclarations de l'honorable Josée Verner, ministre de la Francophonie et des Langues officielles, Témoignages, 8 juin 2006, à 9 h 25. Ces déclarations correspondent au maintien des engagements signés le 3 novembre 2005 dans le cadre du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2005-2006 à 2008-2009 entre le gouvernement du Canada et le Conseil

qu'environ 115 millions de dollars de moins que prévu aient été dépensés dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement dans les écoles francophones à l'extérieur du Québec. Pour les programmes d'enseignement de la langue seconde, ce manque à gagner devrait être d'environ 10 millions de dollars.

• Dans l'ensemble, après un départ lent en 2003-2004 et 2004-2005, les investissements du Plan d'action semblent bel et bien au rendez-vous à partir de l'exercice financier 2005-2006. Par contre, suite aux investissements provenant du Plan d'action, les investissements dans les programmes réguliers ont connu une baisse importante de 26 p. 100 dans le volet Éducation dans la langue de la minorité, soit 37,5 millions de moins en 2005-2006 qu'en 2002-2003, et une légère baisse pour le volet Vie communautaire, alors qu'il y a eu durant la même période une augmentation importante de 26 p. cent (11,3 millions) des montants consacrés aux ententes pour l'apprentissage de la langue seconde.

PATRIMOINE CANADIEN

TATIONAL OF WARRIEN	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES	\$ 272,939,386	\$ 264,535,172	\$ 300,337,722	\$ 341,470,899
Données des Comptes publics	\$ 267,474,698	\$ 264,257,559	\$ 300,263,331	\$ 341,478,897
Programme Identité canadienne	·			
Subventions				
Organismes	\$ 5,975,246	\$ 5,933,186		
Contributions				
Programmes	\$ 209,077,420	\$ 190,143,422		
Organismes	\$ 52,422,032	\$ 68,180,951		
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	\$ 203,069,399	\$ 192,978,558	\$ 214,473,063	\$ 232,287,348
Données des Comptes publics			\$ 209,311,144	\$ 231,137,454
Programme Dév. des communautés et renf. de	es capacités			
Subventions			\$ 4,595,787	\$ 4,972,337
Contributions			\$ 204,715,357	\$ 226, 165, 117
VOLET VIE COMMUNAUTAIRE	\$ 54,883,938	\$ 57,398,442	\$ 51,953,917	\$ 52,894,007
Collaboration avec le secteur communautaire / Appui aux communautés	\$ 34,746,648	\$ 37,031,435	\$ 33,383,847	\$ 37,437,226
Programme régulier	\$ 28,232,251	\$ 25,347,365	\$ 24,435,793	\$ 28,541,417
Fonds stratégique	\$ 6,514,397	\$ 9,547,572	\$ 6,129,677	\$ 4,845,809
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 2,136,498	\$ 2,818,377	\$ 4,050,000
Administration de la justice dans les deux langues officielles	\$ 649,000			
Ententes féd-prov-terri pour les services dans la langue de la minorité	\$ 13,171,426	\$ 14,151,205	\$ 13,339,560	\$ 14,306,888
Programme régulier	\$ 13,171, 4 26	\$ 13,462,543	\$ 11,572,718	\$ 11,330,808
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 688,662	\$ 1,766,842	\$ 2,976,080
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	\$ 6,316,864	\$ 5,321,876	\$ 3,906,677	\$ -
Jeunesse Canada au travail (minorité)		\$ 893,926	\$ 1,323,833	\$ 1,149,893

VOLET ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ	\$ 148,185,461	\$ 135,580,116	\$ 162,519,146	\$ 179,393,341
Ententes féd-prov-terr enseignement dans la langue de la minorité	\$ 144,819,060	\$ 132,538,505	\$ 159,443,027	\$ 175,139,639
Programme régulier	\$ 144,819,060	\$ 122,763,505	\$ 116,238,066	\$ 107,365,771
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 9,775,000	\$ 43,204,961	\$ 67,773,868
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	\$ 2,257,351	\$ 2,278,568	\$ 2,285,619	\$ 3,063,702
Programme régulier		\$ 2,190,478	\$ 1,662,819	\$ 2,361,702
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 88,090	\$ 622,800	\$ 702,000
Bourses d'été pour francophones hors-Québec	\$ 515,226			
Moniteurs de langue officielles (minorité)	\$ 1,7 4 2,125			
Collaboration avec le secteur non-gouvernemental		\$ 763,043	\$ 790,500	\$ 1,190,000
Programme de perfectionnement linguistique	\$ 1,109,050			
MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES	\$ 69,869,987	\$ 71,556,614	\$ 85,864,659	\$ 109,183,551
Données des Comptes publics			\$ 90,952,187	\$ 110,341,443
Programme Promotion de la compréhension inter	culturelle			
Subventions			\$ 468,984	\$ 353,467
Contributions			\$ 90,483,203	\$ 106,467,119
Programme Participation à la vie communautaire	et civique			
Contributions			\$ -	\$ 3,520,857
VOLET PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	\$ 4,998,029	\$ 5,311,528	\$ 4,544,399	\$ 4,629,739
Appui à la dualité linguistique (appréciation et rapprochement)	\$ 3,977,161	\$ 4,689,927	\$ 4,026,005	\$ 4,105,682
(collaboration en matière de promotion)		\$ 3,579,493	\$ 3,426,505	\$ 3,291,969
(appui à l'innovation)		\$ 1,110,434	\$ 599,500	\$ 813,713
Collaboration avec le secteur bénévole (capacité				
bilingue)	\$ 1,020,868	\$ 621,601	\$ 518,394	\$ 524,057
(appui à l'interprétation et à la traduction)		\$ 498,726	\$ 468,984	\$ 353,467
(appui à l'innovation)		\$ 122,875	\$ 49,410	\$ 170,590

VOLET APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE	\$ 64,871,958	\$ 66,245,086	\$ 81,320,260	\$ 104,553,812
Ententes féd-prov-terr pour l'apprentissage de la langue seconde	\$ 43,796,843	\$ 45,818,258	\$ 55,861,270	\$ 80,418,605
Programme régulier	\$ 43,796,843	\$ <i>45,043,25</i> 8	\$ 44,710,394	\$ 55,081,029
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 775,000	\$ 11,150,876	\$ 25,337,576
Programme de perfectionnement linguistique	\$ 344,866			
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	\$ 16,750,249	\$ 17,333,208	\$ 22,523,101	\$ 21,230,498
Programme régulier		\$ 16,846,458	\$ 17,745,901	\$ 16,532,498
Plan d'action pour les langues officielles		\$ <i>4</i> 86,750	\$ 4,777,200	\$ 4,698,000
Bourses d'été de langues	\$ 11,466,774			
Moniteurs de langue officielle (langue seconde)	\$ <i>5,283,475</i>			
Collaboration avec le secteur non-gouvernemental		\$ 411,840	\$ 562,160	\$ 533,745
Jeunesse Canada au travail (langue seconde ou deux langues ensemble)	\$ 3,980,000	\$ 2,681,780	\$ 2,373,729	\$ 2,370,964
ADMINISTRATION DES PROGRAMMES (exclus du				
total)	\$ 9,774,298	\$ 9,994,316	\$ 11,154,154	n/d
Dépenses du Plan d'action pour les langues officielles		\$ 13,950,000	\$ 64,341,056	\$ 105,537,524

1.7. BILAN SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES

La publication à l'automne de 2005 du Rapport de mi-parcours du gouvernement, intitulé *Le point sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles*, n'a pas permis de se faire une idée claire de la progression des initiatives mises en place. Dans bien des cas, particulièrement en éducation, il était trop tôt pour évaluer les retombées réelles des nouveaux investissements.

Dans son *Rapport annuel 2005-2006*, la Commissaire aux langues officielles précédente, Mme Dyane Adam, a salué certaines initiatives et s'est montrée très critique envers d'autres. Cependant, son jugement est en général assez sévère, car elle affirme que « la transparence n'a pas toujours été au rendez-vous dans la mise en œuvre du Plan d'action. Les données sur les activités et les investissements restent imprécises et ne permettent pas une reddition de comptes suffisamment détaillée. De plus, les retards enregistrés sont restés sans explications valables²⁹ ». Ses principales observations sont les suivantes :

- Dans le domaine de l'éducation, la commissaire note qu'à mi-chemin les progrès sont à peine perceptibles. Des fonds substantiels n'ont commencé à être dégagés qu'à la fin de 2005.
- Sous l'angle du développement des communautés, les progrès les plus tangibles ont été enregistrés dans le domaine de la santé où le développement des infrastructures et des réseaux de collaboration et de formation en français vont bon train, de même qu'en anglais au Québec.
- Dans la fonction publique, on assiste à un plafonnement dans la disponibilité des services dans les deux langues, ce qui vient soutenir la recommandation de la commissaire quant à la nécessité de réviser le Règlement sur les langues officielles.
- Dans le domaine de la justice en français, les investissements ont favorisé des activités de formation, le développement d'outils juridiques et linguistiques, des mécanismes de consultation et la sensibilisation à l'accès à la justice.
- Dans le domaine de la petite enfance, il faut saluer l'inclusion de clauses prévoyant des places en garderie pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les ententes signées avec les provinces, mais les projets de recherche tardent à être lancés.

²⁹ CLO, Rapport annuel 2005-2006, p. 59.

- Les initiatives en alphabétisation semblent bien lancées pour la communauté francophone, mais semblent accuser un retard important pour la communauté anglophone.
- En immigration, il est trop tôt pour évaluer les résultats puisque l'essentiel des efforts a été consacré à la planification.
- La création du Fonds d'habilitation permet d'envisager une meilleure coordination des activités des différents ministères oeuvrant dans le développement des ressources humaines et l'employabilité dans l'économie communautaire.
- Avec des ressources financières accrues, l'Agence de gestion de la fonction publique sera plus en mesure de faire progresser la dualité linguistique au sein de l'appareil fédéral, malgré l'écart qui semble continuer de se creuser entre le besoin et l'offre de formation linguistique pour les fonctionnaires.

Plusieurs commentaires de la Commissaire précédente permettent de faire le lien entre ce qui se passe au sein des institutions fédérales, et ce que vivent concrètement les communautés sur le terrain. Ce point de vue des communautés constitue l'objet principal des analyses qui suivent la présente section, mais le Comité a jugé important de bien situer les actions du gouvernement fédéral dans son contexte démographique, législatif, institutionnel et financier. Cela permet, d'une part, d'apprécier à sa juste valeur la complexité de la tâche qui incombe au gouvernement, et d'autre part, de démontrer que le progrès ou le recul de la vitalité des communautés sous certains aspects peut dépendre directement de ses actions, bonnes ou mauvaises, ou de son inaction.

En ce qui concerne les investissements prévus au Plan d'action, le secteur de la santé était le deuxième en importance, avec 119 M\$, tout de même loin des 381,5 M\$ consacrés à l'éducation. Au printemps de 2006, conscient de l'importance de la santé comme indicateur de la vitalité des communautés, le Comité avait entrepris une étude sur l'accessibilité des soins de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et parallèlement une étude sur l'immigration. Elles ont par la suite toutes deux été intégrées à l'étude sur la vitalité dans le cadre de laquelle le Comité a entrepris sa tournée du pays. C'est ce qui explique que cette section sur la santé, en plus des nombreux témoignages recueillis auprès des représentants des communautés, comprend également des témoignages provenant des experts et des responsables du Bureau des langues officielles de Santé Canada.

Cette section se divise en deux sous-sections :

- La première trace la portrait global de la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire en ce qui touche la santé: le niveau des connaissances sur l'état de santé, ainsi que ce que révèlent à la fois les témoignages recueillis et les analyses d'experts quant à l'accessibilité des services de santé;
- La seconde présente les éléments du volet « Santé » du Plan d'action, évalue les résultats en fonction des témoignages recueillis, et formule des recommandations touchant les trois champs d'action prioritaires du plan d'action : le réseautage, la formation et la rétention de la main-d'œuvre, ainsi que le développement des soins primaires.

Notre analyse fait ressortir que, parmi tous les éléments du Plan d'action, le volet « Santé » est celui qui, de loin, a enregistré les résultats les plus tangibles. Cette réussite est le résultat du travail remarquable accompli par la Société Santé en français, par le Consortium national de formation en santé, ainsi que par le Community Health and Social Services Network. En tenant compte des réserves évoquées à la section 2.2.2.3., les efforts déployés par ces trois organisations méritent d'être reconnus à leur juste valeur et le gouvernement ne devrait avoir aucune hésitation à offrir un soutien budgétaire à long terme aux initiatives qu'elles ont mises de l'avant.

2.1. PORTRAIT GLOBAL DE L'ÉTAT DE SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

2.1.1. État de santé des francophones en situation minoritaire

Il est extrêmement difficile pour le moment de se faire une idée précise de l'état de santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans le rapport de 2001 du Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire (CCCFSM), on peut lire que les francophones en situation minoritaire sont généralement en moins bonne santé que leurs concitoyens d'une même province. De constat s'appuie sur une étude coordonnée par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) en 2001. Celle- ci reprenait elle-même d'autres études provinciales antérieures réalisées en 1999 en Ontario et dans les années 1980 au Nouveau-Brunswick. Cette affirmation s'appuie donc sur un croisement de données provenant d'études différentes.

Étant donné l'absence de données fiables, l'étude de la FCFA avait dû utiliser des données indirectes sur les « déterminants » de la santé, plutôt que des données réelles sur l'état de santé lui-même. Les constats portant sur l'état de santé des populations francophones en situation minoritaire figurant dans le rapport de 2001 du CCCFSM sont donc basés sur des données extrêmement fragmentaires qui ne permettent pas de surveiller l'évolution du phénomène jusqu'à aujourd'hui, ni ne permettront de formuler un jugement sur l'amélioration ou la dégradation de la situation dans les années à venir.

Cette lacune fut d'ailleurs identifiée dans l'étude de la FCFA. On y notait, au sujet de l'état de santé des populations présentes dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire, que « malheureusement, il n'existe pas d'information fiable et commune pour l'ensemble des communautés francophones et acadienne en situation minoritaire. »³²

Certains témoignages ont indiqué des pistes de recherche qui vont dans le même sens que l'étude de la FCFA, mais il existe encore très peu d'éléments concluants. Ainsi, lors de son témoignage, la prof. Louise Bouchard de l'Université d'Ottawa nous a indiqué que selon ses analyses, « le fait de vivre en situation minoritaire, pour les deux minorités, anglophone ou francophone, semble influencer négativement l'état de santé perçu des individus. Au-delà de la situation économique, l'éducation ou le sexe, quelque chose intervient. Aussi, c'est plus marqué pour les hommes que pour les femmes, sur la base du

Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire, *Rapport au ministre fédéral de la Santé*, septembre 2001.

FCFA, Pour un meilleur accès à des services de santé en français, 2001. Disponible en ligne à : http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/82.pdf.

³² Ibid., p. 6.

modèle d'analyse. »³³ Il y a là certes une piste stimulante, mais qui demeure insuffisante pour démontrer de manière suffisamment convaincante le lien entre la langue et l'état de santé. Quant à la comparaison avec les anglophones du Québec, certaines autres pistes de recherche, évoquées par Jean-Pierre Corbeil de Statistique Canada, laisseraient croire qu'ils vivent une situation particulière qu'il ne faudrait pas trop rapidement comparer à celle des francophones en situation minoritaire :

La situation des anglophones du Québec, comme tout le monde le sait, est fort différente de celle qu'on trouve à l'extérieur du Québec, et ce, pour un certain nombre de raisons. Il est clair que les francophones à l'extérieur du Québec constituent une population beaucoup plus âgée, donc beaucoup plus susceptible d'avoir besoin de soins de santé. On remarque qu'une proportion beaucoup plus importante de francophones âgés est unilingue. Pour ces gens le stress ou les préoccupations associées au besoin d'être bien compris et de recevoir des services dans sa langue est peut-être plus élevé que pour les anglophones du Québec, où l'accessibilité des soins de santé en anglais est plus répandue.³⁴

Il semble tout de même y avoir un accord de fond entre les chercheurs sur le fait que « le rapport minoritaire/majoritaire semble traduire une inégalité sociale et d'accès aux ressources qui, mélangée aux autres déterminants sociaux de la santé, le statut socioéconomique, l'éducation, l'alphabétisme, l'âge, le sexe et l'immigration, contribue, de fait, aux disparités en santé. »³⁵ Cette même explication semble valoir pour rendre compte de la différence existant entre le revenu moyen des francophones du Nouveau-Brunswick et celui des anglophones. Lorsqu'on élimine l'influence des facteurs autres que linguistiques, une différence significative persiste entre les francophones et les anglophones.³⁶

Les pistes de recherche ne manquent donc pas, mais il est également évident qu'il existe des lacunes importantes concernant nos connaissances sur l'état de santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans les recommandations initiales formulées en 2001 par le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire (CCCFSM), il y avait deux volets qui n'avaient pas été retenus et qui, conjointement, auraient pu permettre de combler certaines de ces lacunes : les technologies de l'information et la recherche.

Mme Louise Bouchard (professeure, Directrice du programme de doctorat en santé des populations, Université

Mme Louise Bouchard (professeure, Directrice du programme de doctorat en santé des populations, Université d'Ottawa), 19 octobre 2006, à 10 h 45.

M. Jean-Pierre Corbeil (Analyste principal de la population, Division de la démographie, Statistique Canada), Témoignages, 17 octobre 2006, à 9 h 55.

Mme Louise Bouchard (professeure, Directrice du programme de doctorat en santé des populations, Université d'Ottawa), 19 octobre 2006, à 9 h 25.

Forgues, Éric, M. Beaudin et N. Béland, L'évolution des disparités de revenu entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick de 1970 à 2000, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Moncton, octobre 2006, p. 24.

Lors de son témoignage, M. Hubert Gauthier, à l'époque co-président du CCCFSM, a fait part de son inquiétude quant à la difficulté de mesurer l'état de santé des francophones. Les difficultés semblent venir en grande partie du fait que les systèmes de collecte de données, notamment ceux liés à Inforoute Santé, ne permettent pas de repérer les francophones. Ce suivi des francophones grâce aux technologies de l'information, de même que l'ajout d'un sous-volet « Recherche » au volet « Santé » du prochain plan d'action permettrait de mieux connaître l'état de santé des communautés en situation minoritaire : « Nous savons qu'il est moins bon, mais nous voulons savoir exactement où, et nous voulons aussi savoir quoi faire pour palier cela. Aussi la recherche nous aide en ce sens. »³⁷

La prof. Bouchard a suggéré que le problème à la base de cette lacune était que les données administratives de santé ne permettent pas d'étudier les communautés de langue officielle en situation minoritaire car la variable linguistique n'est pas inscrite dans les dossiers de santé gérés par les établissements, dossiers qui servent à compiler les statistiques provinciales. Il n'existe pas non plus de suréchantillonnage systématique des communautés de langue officielle en situation minoritaire lors des enquêtes nationales sur la santé que coordonne Statistique Canada.³⁸

Le Comité recommande donc :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada suggère aux provinces d'inscrire la variable linguistique dans les dossiers de santé, en s'assurant de bien respecter leurs champs de compétence, et que Statistique Canada procède au suréchantillonnage des communautés de langue officielle en situation minoritaire lors de sa prochaine Enquête nationale sur la santé des populations.

2.1.2. Accessibilité des services de santé pour les francophones en situation minoritaire

L'accessibilité des soins de santé est certes un élément majeur permettant de soutenir la vitalité d'une communauté. Il semble également que la disponibilité de ces services dans la langue du patient ait une influence directe sur l'état de santé global des membres de cette communauté :

-

M. Hubert Gauthier (président et directeur général, Société Santé en français), Témoignages, 5 octobre 2006, à 10 h 30.

Mme Louise Bouchard (professeure, Directrice du programme de doctorat en santé des populations, Université d'Ottawa), Témoignages, 19 octobre 2006, à 9 h 30.

Les études démontrent clairement qu'il y a un lien entre le fait de recevoir des services dans sa langue maternelle et la qualité des soins de santé que l'on reçoit. Si on ne comprend pas l'intervenant comme il faut, la communication sera amoindrie et, par conséquent, il y aura des problèmes de santé, on va mal comprendre les indications du médecin ou on va mal comprendre la prescription qui nous est donnée. ³⁹

La prof. Bouchard confirme et précise ces affirmations :

En dépit d'une protection universelle, les usagers du système de soins qui ne peuvent communiquer dans leur langue n'ont pas le même accès ou la même qualité de soins que leurs concitoyens. La barrière linguistique réduit le recours aux services préventifs, limite l'accès à tous les services qui s'appuient sur la communication, notamment la santé mentale, la réadaptation et les services sociaux, ainsi que le suivi adéquat des patients, et en contrepartie, contribue à accroître les services d'urgence et le recours à des examens additionnels pour compenser les problèmes de communication.⁴⁰

Dans le cas de l'accessibilité des services, les données sont beaucoup plus solides que celles concernant l'état de santé, mais demeurent le résultat de jugements d'appréciation subjective qui doivent être utilisés avec prudence. Selon le même rapport du CCCFSM de 2001 cité plus tôt, entre 50 p. 100 et 55 p. 100 des francophones en situation minoritaire n'ont souvent que peu ou pas accès à des services de santé dans leur langue maternelle. Ces constats se fondent sur la même étude coordonnée par la FCFA. On prenait d'ailleurs soin d'y noter que « les résultats [...] doivent être interprétés avec précaution. L'exercice entrepris ne constitue pas une étude scientifique sujette à une marge d'erreur contrôlée. »

De manière plus précise, l'étude de la FCFA notait « qu'entre 50 et 55 p. 100 des francophones n'ont aucunement (moins de 10 p. 100 des situations) ou rarement (entre 10 et 30 p. 100 des situations) accès à des services de santé en français. »⁴⁴ Elle notait également que cette accessibilité est très variable selon les provinces et selon le type de services offerts.

55

M. Hubert Gauthier (président et directeur général, Société Santé en français), Témoignages, 5 octobre 2006, à 9 h 10.

Mme Louise Bouchard (professeure, Directrice du programme de doctorat en santé des populations, Université d'Ottawa), 19 octobre 2006, à 9 h 20.

Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire, Rapport au ministre fédéral de la Santé, septembre 2001.

FCFA, Pour un meilleur accès à des services de santé en français, 2001. Disponible en ligne à : http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/82.pdf.

⁴³ Ibid., p. 24.

⁴⁴ Ibid., p. 25.

FRANCOPHONES AYANT PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT ACCÈS À DES SERVICES EN FRANÇAIS PAR PROVINCE (EN PROPORTION DU TOTAL DES FRANCOPHONES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE) Cliniques médicales Centres de santé communautaire NB NB NUN MAN 76% NE YUK 63% MOY 46% IPE 60% ONT MOY 45% MAN 35% ONT 41% SAS NF TN ALB IPF 0% TN 0% 0% SAS 0% ALB CB 0% CB 0% YUK 0% NUN 0% Service à domicile Hôpital NB 94% IPE 100% NE 63% NB 97% MOY 50% MOY ONT NF 45% 35% MAN

ALT

IPE

TN

СВ 0%

YUK 0%

NUN 0%

0%

19%

FIGURE 11

Source: Fédération des communautés francophones acadienne du Canada, Pour un meilleur accès à des services de santé en français, 2001, p. 26.

Le tableau précédent fait ressortir que, par exemple, près de 25 p. 100 des francophones du Nouveau-Brunswick et du Manitoba affirment n'avoir aucun accès à des services en français à leur centre de santé communautaire, alors que cette proportion est de 59 p. 100 en Ontario, 80 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 93 p. 100 en Alberta. Certains services sont tout simplement inexistants dans certaines provinces. L'accessibilité des services de santé était de 3 à 7 fois plus élevée pour les anglophones que pour les francophones d'une même province ou territoire. 45

MAN

ONT

ALB

TN 0%

SAS 0% СВ

YUK 0%

NUN 0%

0%

Ibid., p. 13.

Ces données sont importantes puisque c'est sur elles que s'est appuyé le CCCFSM de 2001 pour formuler ses recommandations au ministre de la Santé. Ces recommandations sont à la base du volet Santé du Plan d'action pour les langues officielles et c'est sous l'impulsion de ce comité que fut créée la Société Santé en français.

Lors de sa présentation devant le Comité, M. Jean-Pierre Corbeil a présenté d'autres recherches qui permettaient d'expliquer plus précisément certaines affirmations contenues dans l'étude de la FCFA :

Une étude publiée par Louise Marmen et Sylvain Delisle, de Statistique Canada, en 2003, sur les soins de santé en français à l'extérieur du Québec, faisait état des difficultés rencontrées par les francophones de l'extérieur du Québec en ce qui a trait à l'obtention de services de santé en français, en raison notamment du fait que dans plusieurs provinces, les francophones sont proportionnellement plus nombreux dans les régions rurales, alors que les spécialistes francophones, ou susceptibles de pouvoir offrir des services en français, pratiquent surtout dans les grands centres urbains. 46

Ce ne serait donc pas tant la variable linguistique qui serait déterminante, mais le fait que les francophones sont davantage concentrés dans des régions rurales, et accèdent donc plus difficilement aux services en général qui sont plus rares en régions.

Les témoignages recueillis ont permis de constater à quel point la situation pouvait varier d'une province à l'autre. Par exemple, à Terre-Neuve-et-Labrador, le faible poids démographique fait que des services de santé en français sont à toutes fins pratiques inexistants, même si des interprètes peuvent être mis à la disposition des patients qui le désirent : « On risque d'être mal compris, s'il y a un service d'interprétation. Il n'est pas simple non plus d'aller voir un médecin et de passer par une autre personne pour expliquer quel est le problème. Quand on est sur une civière, cela ne nous tente pas. »⁴⁷

En Nouvelle-Écosse, les services de santé en français n'ont pas fait l'objet d'un développement structuré. C'est pourquoi il est devenu important d'identifier où se trouvaient les professionnels de la santé capables de servir la population francophone :

À Halifax, il n'y a pas de centre de santé en français. À l'heure actuelle, c'est tout à fait par hasard si on a accès aux services de santé en français à Halifax. C'est pourquoi le répertoire des professionnels est devenu très important pour nous. On commence à

M. Jean-Pierre Corbeil (Analyste principal de la population, Division de la démographie, Statistique Canada), Témoignages, 17 octobre 2006, à 9 h 10.

Mme Cyrilda Poirier (directrice générale intérimaire, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador), Témoignages, 6 novembre 2006, à 11 h 15.

situer les professionnels. On trouve un certain nombre de francophones dans un centre, mais c'est un centre anglophone qui fonctionne en français. À Chéticamp, qui est une région très homogène, il y a un système qu'on pourrait officieusement appeler un centre francophone.⁴⁸

La situation est certes meilleure au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs, mais les acquis demeurent fragiles, et la solution qui vaut pour la majorité n'est pas nécessairement transférable à la minorité :

Au Nouveau-Brunswick, la loi est claire. Elle prévoit des services de santé pour tous les citoyens, dans la langue de leur choix, n'importe où en province, et c'est ce qu'on veut. Par contre, la réalité est toute autre. Malheureusement, lorsque vient le temps de décider des politiques, on le fait de la même façon pour tout le monde. L'histoire nous a appris que lorsqu'on le fait dans un contexte minoritaire, c'est plus souvent la minorité qui écope que la majorité. C'est donc une question d'outillage, de prise en charge et de renforcement des capacités. 49

L'universalité formelle de l'accès aux services de santé en français à la grandeur du Nouveau-Brunswick pose également le problème des soins plus spécialisés. À Moncton, de nombreux services spécialisés ne sont disponibles qu'à l'Hôpital de Moncton où les services sont offerts principalement en anglais. Pour ces services, les francophones peuvent difficilement être servis dans leur langue. À l'inverse, à l'Hôpital Georges-Dumont, les services sont offerts principalement en français, mais ils peuvent également être offerts en anglais selon les besoins des patients :

Lorsque vous avez une institution francophone, elle est aussi en mesure de donner des services en anglais. L'inverse n'est pas forcément vrai. On a donc du travail à faire de ce côté pour faire en sorte qu'il y ait des politiques qui soient plus larges afin de permettre l'accessibilité aux francophones à des services spécialisés qu'ils ne pourraient pas obtenir, par exemple, à l'Hôpital Georges-Dumont de Moncton.⁵⁰

Dans l'Est ontarien, où la concentration des francophones peut être importante, jusqu'à 70 p. 100 dans les comtés de Prescott et Russell notamment, le jugement dans la cause de l'Hôpital Montfort a donné un élan de dynamisme important à l'intégration des services en français : « Le système de santé de l'Est ontarien regroupe 20 hôpitaux, 66 organismes de services communautaires de soutien, 26 organismes communautaires

M. Gilles Vienneau (directeur général, Société santé et mieux-être du Nouveau-Brunswick), Témoignages, 7 novembre 2006, à 14 h 15.

Mme Alphonsine Saulnier (présidente, Réseau santé Nouvelle-Écosse), Témoignages, 7 novembre 2006, à 11 h 00.

M. Hubert Gauthier (président et directeur général, Société Santé en français), Témoignages, 5 octobre 2006, à 9 h 35.

de santé mentale et 8 centres de santé communautaires [...] De ce nombre, 66 agences sont dites désignées ou identifiées, c'est-à-dire qu'elles sont tenues par la province d'offrir des services de santé en français. »⁵¹ Cinq de ces agences sont des établissements d'enseignement postsecondaire qui offrent des services en français.

À l'opposé, en Saskatchewan, il n'y a pas de quartier francophone qui justifierait par exemple la création d'un centre de santé communautaire dont les services seraient diversifiés. Cela a donné lieu à certains témoignages troublants :

Lors d'une visite en région, une dame est venue me voir. Elle m'a expliqué comment fonctionnait la carte préparée par l'infirmière qui s'occupe d'elle parce qu'elle ne parle que le français. Elle était enceinte de huit mois, ne parlait pas un mot d'anglais et vivait en milieu rural. La dame se promenait avec sa carte, au cas où elle devrait appeler le 911 et aurait besoin de savoir quoi dire au téléphone, parce que les services d'urgence ne sont pas bilingues. Cela vous donne une idée de l'ampleur du problème. Dans certaines régions et à certains endroits, ce problème demeure omniprésent.⁵²

Dans le sud de l'Ontario, c'est la dispersion des francophones, ainsi que leur faible poids démographique qui rendent difficile la coordination administrative entre les communautés et les autorités régionales en santé : « Le Réseau franco-santé du sud de l'Ontario couvre un territoire gigantesque. Cela rend les choses très compliquées lorsqu'on veut élaborer des priorités au palier local, parce que les décisions vont bientôt être prises, en Ontario, par ce qu'on appelle les RLISS, les Réseaux locaux d'intégration des services de santé, qui sont des tables de décision régionales. »⁵³

Dans le nord de l'Ontario, la situation est très variable selon les régions :

Par exemple, du côté ouest, la Ville de Sault Ste. Marie s'est déclarée unilingue anglophone. Il y a donc très peu d'ouvertures. En fait, les services de santé en français sont pratiquement inexistants. Or, comme les francophones là-bas forment une population vieillissante, il y a d'importants impacts négatifs sur cette population.

À l'extrême est, par exemple dans la région de North Bay, il y a un peu plus de services en français. Par contre, vu le pourcentage de la population francophone, près de 25 p. 100, les services de santé en français sont pratiquement inexistants.

Me Soraya Côté (directrice, Réseau santé en français de la Saskatchewan), Témoignages, 6 décembre 2006, 0955; voir aussi M. Denis Desgagné (directeur général, Assemblée communautaire fransaskoise), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 15.

59

Mme Nicole Robert (directrice, Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario, Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario), Témoignages, 19 octobre 2006, à 9 h 10.

M. Jean-Gilles Pelletier (directeur général, Centre francophone de Toronto), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 20.

Au centre, Sudbury offre des services de santé en français. Malheureusement, les services de santé en français n'y sont pas toujours offerts sur une base constante [...]⁵⁴

Au Manitoba, malgré l'enracinement historique profond des francophones, ce n'est que tout récemment que les services en français ont commencé à devenir des acquis :

Je ne vais pas remonter à 1871 et vous parler du fait que l'Hôpital Saint-Boniface a été le premier à voir le jour à l'ouest de l'Ontario. Ce n'est qu'en 1989-1990 qu'il a obtenu officiellement le mandat d'offrir des services en français à la population de Saint-Boniface et Saint-Vital.

C'est en 1999, quand l'Office régional de la santé a été créé, que l'hôpital a obtenu le mandat officiel d'assurer l'offre active de services en français auprès des françophones de Winnipeg, particulièrement ceux de Saint-Boniface et Saint-Vital. 55

Depuis, les réseaux communautaires ont mis en place de nombreuses initiatives dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin.

En Alberta, l'absence de concentrations démographiques importantes rend la coordination d'une offre de services en français très complexe :

Le ministère de la Santé a délégué beaucoup de responsabilités à des autorités régionales de la santé. La province est un échiquier géographique, et nos communautés francophones se répartissent entre toutes ces autorités régionales de la santé. Il nous faut donc rencontrer chacune des autorités régionales de la santé de la province, puisque c'est avec elles que nous devons travailler.

Notre équipe est constituée d'une seule personne, et il y a beaucoup de gens à rencontrer. Évidemment, le fait de répéter le même message neuf fois à des gens qui nous connaissent moins bien est très difficile.56

En Colombie-Britannique, il semble que ce soit le dynamisme du réseau communautaire de santé qui a convaincu la province du bien-fondé de ses initiatives auprès de la population francophone :

Dès le départ, nous avons réussi à mobiliser toutes les composantes du système de santé pour développer des programmes, en commençant par la réalisation du BC Health Guide, ou Guide-santé-Colombie-Britannique, en français. Le ministère provincial de la Santé a agi comme principal partenaire de RésoSanté pour ce projet, puisqu'il s'agit d'un programme ministériel.

M. Marc-André Larouche (directeur général, Réseau des services de santé en français du Moyen-Nord de l'Ontario), Témoignages, 10 novembre 2006, à 9 h 45.

Michel Tétreault (président-directeur général, Hôpital général Saint-Boniface), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 25.

M. Denis Vincent (président, Réseau santé albertain), Témoignages, 5 décembre 2006, à 8 h 35.

Jusqu'à maintenant, nous avons réussi à distribuer plus de 13 000 copies du manuel à la population, et plus de 150 fiches santé ont été traduites. Nous avons présidé une vingtaine d'ateliers de sensibilisation pour rejoindre la communauté francophone et les professionnels de la santé qui vont prodiguer des services de santé en français.⁵⁷

2.1.3. État de santé et services pour les anglophones du Québec

Pour les anglophones du Québec, malgré des difficultés liées au contexte minoritaire, la situation pourrait sembler enviable :

Au Québec, une nouvelle modification a été apportée à la loi sur les soins de santé. Des mesures ont été prévues pour créer des comités dans chacune des régies régionales, afin d'assurer des soins de santé. Chaque régie doit développer un plan pour assurer des soins de santé en anglais.⁵⁸

Cette réalité masque toutefois les difficultés rencontrées par les anglophones qui vivent à l'extérieur de Montréal :

Le phénomène que vivent les anglophones au Québec est différent de celui que vivent les Acadiens et les francophones hors Québec. Les anglophones, quand ils sont dans un grand centre urbain, par exemple Montréal, arrivent à obtenir assez facilement des services dans leur langue. Quand ils vivent dans des régions éloignées, leur situation est très semblable à celle des francophones.

Il y a eu un sondage CROP récemment qui démontre qu'il y a seulement 48 p. 100 des anglophones au Québec qui peuvent obtenir les services dont ils ont besoin, les soins primaires, dans leur langue maternelle. Donc, il y a toujours un grand manque au Québec, malgré ce qu'on pourrait penser.⁵⁹

Cette affirmation est toutefois nuancée par M. Jean-Pierre Corbeil, de Statistique Canada. Il se pourrait que les anglophones du Québec aient moins recours aux services publics institutionnels de la majorité, mais profitent plus que les francophones à l'extérieur du Québec de la présence de réseaux communautaires offrant des services de santé en anglais :

On a remarqué, lors d'études passées, que chez les anglophones du Québec, on utilise plus les réseaux familiaux et les réseaux autour des individus que chez les francophones à l'extérieur du Québec. Ces réalités sont tout de même assez différentes.

61

M. Brian Conway (président, RésoSanté de la Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 10 h 20.

M. Roger Farley (directeur exécutif, Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, Direction des affaires intergouvernementales, Santé Canada), Témoignages, 26 octobre 2006, à 10 h 05.

⁵⁹ M. Marcel Nouvet (sous-ministre adjoint, Santé Canada), Témoignages, 26 octobre 2006, à 9 h 25.

En ce qui a trait aux craintes ou à l'anxiété associée au fait de pouvoir recevoir des services dans sa langue, on n'a pas d'enquête comme telle pour les anglophones du Québec, mais on peut supposer que si c'est intimement lié à la disponibilité des services dans sa langue, les difficultés sont moindres au Québec qu'à l'extérieur du Québec. 60

Il y a donc des rapprochements à faire entre la situation des anglophones au Québec à l'extérieur de Montréal, et celle des francophones à l'extérieur du Québec, mais il ne faut pas en généraliser la portée, tant que des données plus probantes n'auront pas été recueillies.

2.1.4. Conclusion

La diversité des problématiques rencontrées à la grandeur du pays montre qu'une approche uniforme risquerait de ne pas correspondre aux réalités spécifiques que vivent les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En ce sens, et comme il en sera fait état à de nombreuses reprises tout au long de ce rapport, l'approche à privilégier est celle d'une approche par province ou territoire qui permet d'intégrer à titre de partenaires à part entière le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et/ou les autorités régionales compétentes désignées, ainsi que bien sûr les réseaux communautaires.

Les témoignages recueillis sur l'accessibilité des services sont certes fiables, mais ils ne constituent pas une base scientifique qui permettrait de documenter adéquatement les particularités de chacune des problématiques rencontrées par les communautés de chaque province. Le Comité aurait pu émettre une recommandation visant le soutien à la recherche sur l'accessibilité des services, mais il semble qu'une grande partie de ces lacunes sera bientôt corrigée par les résultats d'une étude de grande envergure menée par Statistique Canada, l'Enquête postcensitaire sur la vitalité des minorités de langue officielle, et dont les premiers résultats seront diffusés en octobre 2007. Cette enquête est le fruit d'un partenariat entre Statistique Canada et huit agences et ministères du gouvernement fédéral. Le programme est impressionnant :

C'est la première fois qu'une enquête d'une telle envergure est menée qui porte exclusivement sur les minorités de langue officielle. Elle a été faite auprès de 50 000 personnes et comprend 17 modules portant sur des thèmes tels l'éducation, la petite enfance, le parcours linguistique de l'enfance à la vie adulte, l'accès aux soins de santé dans la langue de la minorité, les activités culturelles, les pratiques linguistiques au

M. Jean-Pierre Corbeil (Analyste principal de la population, Division de la démographie, Statistique Canada), Témoignages, 17 octobre 2006, à 9 h 55.

travail, l'appartenance identitaire et la vitalité subjective, pour ne nommer que ceux-là. La taille de l'échantillon devrait permettre d'obtenir des estimations très fiables en ce qui concerne les difficultés d'accès aux services de santé et l'offre de services en français aux francophones. ⁶¹

2.2. LE VOLET « SANTÉ » DU PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES

2.2.1. Présentation du volet « Santé »

Une grande partie des initiatives en santé comprises dans le Plan d'action découlent des recommandations formulées en 2001 par le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire (CCCFSM). M. Hubert Gauthier, actuel président de la Société Santé en français, était alors co-président de ce Comité consultatif. Le CCCFSM a recommandé au gouvernement du Canada d'adopter une stratégie globale comprenant cinq éléments: le réseautage, la formation de la main-d'œuvre, les lieux d'accueil, la technologie et l'information stratégique, et finalement la recherche et la sensibilisation. Les deux derniers éléments, jugés moins prioritaires, avaient été abandonnés lors de l'élaboration du Plan d'action.

Le Plan d'action prévoyait des investissements totaux de 751,3 millions de dollars sur cinq ans, dont 119 millions de dollars consacrés à la santé dans le cadre des mesures visant le développement des communautés. Le montant était ainsi réparti :

14 millions de dollars pour le réseautage. Du côté francophone, un investissement de 9,3 millions de dollars a permis la mise sur pied de 17 réseaux régionaux réunissant des professionnels de la santé, des gestionnaires d'établissement, des élus locaux, des enseignants et des représentants des collectivités. Ce réseau, structuré selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé, est coordonné par la Société santé en français qui assure la représentation des cinq groupes de partenaires. L'assemblée annuelle des membres est constituée de cinq représentants de chacun des 17 réseaux provinciaux ou territoriaux membres de la Société, soit un(e) représentant(e) pour chaque catégorie de partenaires. Du côté anglophone, c'est le Réseau communautaire de santé et de services sociaux, Community Health and Social Services Network, qui est chargé du développement des réseaux. Bénéficiant d'un investissement fédéral de 4.7 millions de dollars, il a coordonné la mise sur pied d'un réseau provincial formé de 65 organismes, et de neuf réseaux locaux et régionaux qui créent des partenariats avec les administrations de planification régionales, les

M. Jean-Pierre Corbeil (Analyste principal de la population, Division de la démographie, Statistique Canada), Témoignages, 17 octobre 2006, à 9 h 10.

- fournisseurs de services de santé, les milieux de recherche et les organismes subventionnaires, et les communautés.
- 30 millions de dollars pour le Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires (Entente Santé 2000). Les soins primaires désignent les services de base, ou parfois les services de proximité qui devraient être accessibles partout. Cela comprend, entre autres, la prévention, le dépistage, les examens, l'information, le traitement et les soins de longue durée. L'investissement de Santé Canada constituait une bonification substantielle d'une entente fédérale-provinciale conclue en 2000 et qui prenait fin en 2006. Du côté francophone, le rapport de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles fait état de 67 projets qui ont été financés par Santé Canada et dont la coordination fut confiée à la Société Santé en français dans le cadre du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires. Des 30 millions de dollars consacrés à cette initiative, 20 millions de dollars étaient destinés aux francophones à l'extérieur du Québec, et 10 millions de dollars pour le réseau anglophone au Québec. gérés par le Réseau communautaire de santé et de services sociaux. Du côté anglophone, le Réseau a approuvé une trentaine de projets dans 13 des 16 régions du Québec. L'une des composantes importantes de ce sous-volet est l'initiative « Préparer le terrain » qui est prise en charge par chacun des 17 réseaux coordonnés par la Société Santé en français. Son but est d'appuyer l'élaboration de plans qui comprendront un bilan de la situation dans les différentes communautés de chaque province ou territoire, l'inventaire des besoins prioritaires, et des stratégies pour mettre en place des soins en français adaptés aux circonstances. Il s'agit en quelque sorte d'un plan de travail servant à orienter les investissements subséquents dans le développement des soins primaires.
- 75 millions de dollars pour la formation, le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. La plus grande part du financement lié à la seconde priorité du volet « Santé », c'est-à-dire 63 des 75 millions sur 5 ans pour la formation, le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre sont liés aux activités du Consortium national de formation en santé (CNFS). Dans le cadre du Plan d'action, le CNFS s'est engagé à former 1000 nouveaux professionnels francophones de la santé en situation minoritaire d'ici 2008. Il ne s'agit cependant pas seulement de former des professionnels de la santé, mais si possible d'assurer leur retour dans leur communauté d'origine, une fois leurs études terminées, et de favoriser l'accès à la formation par la formation à distance, les partenariats, ou les collaborations entre institutions. Pour les anglophones, une somme de 12 millions de dollars sert à renforcer la capacité des ressources humaines, à desservir les personnes d'expression anglaise et à offrir, grâce à la technologie, des services aux communautés d'expression anglaise isolées. Ces initiatives sont coordonnées par l'Université McGill.

2.2.2. Résultats du volet "Santé"

2.2.2.1. Une saine collaboration fédérale-provinciale-communautaire

Dans son *Rapport annuel 2005-2006*, la Commissaire aux langues officielles note que c'est sous le volet du « Développement des communautés » que l'on peut noter les progrès les plus significatifs depuis la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles* de 2003. De plus, parmi tous les secteurs se rattachant au développement des communautés, c'est, selon Dyane Adam, dans celui de la santé que se sont concrétisées les avancées les plus remarquables. Elle crédite d'ailleurs la Société Santé en français pour la mise en place de programmes de formation en français des professionnels de la santé, le développement de réseaux de santé régionaux regroupant les professionnels, les établissements, les autorités gouvernementales et les organismes communautaires.

Dans l'optique du soutien à la vitalité des communautés de langue officielle, la réussite la plus structurante et dont les effets seront les plus durables et multiplicateurs est certes la création des réseaux eux-mêmes. En trois ans, ces réseaux sont devenus des interlocuteurs d'une valeur inestimable lorsque les gouvernements provinciaux doivent planifier l'offre de services aux communautés de langue officielle en situation minoritaire :

Sans le réseautage, il ne se serait rien passé. Le secteur de la santé est un secteur assez pointu, assez spécifique. S'il n'y avait pas eu les réseaux comme catalyseur, comme pierre angulaire, comme table autour de laquelle peuvent se rassembler les forces vives du domaine de la santé en français en Ontario, il ne se serait rien passé. On aurait des services qui manquent d'air et d'oxygène, on aurait des professionnels de la santé qui n'auraient rien dans leur environnement pour leur rappeler qu'ils sont francophones, qu'ils doivent être fiers de l'être et fiers d'offrir des services en français, que c'est une grande valeur ajoutée. §

L'un des effets les plus importants, bien que difficilement mesurables, de la mise en place de ces réseaux et des projets qui en ont découlé est l'amélioration notable des relations entre les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les gouvernements provinciaux. Cela s'est concrétisé, par exemple, par la décision récente

-

⁶² Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2005-2006*, p. 58.

M. Marc-André Larouche (directeur général, Réseau des services de santé en français du Moyen-Nord de l'Ontario), Témoignages, 10 novembre 2006, à 9 h 55.

du gouvernement du Manitoba de désigner le Conseil Communautés en Santé comme porte-parole officiel des francophones en matière de santé et de services sociaux au Manitoba.⁶⁴

Les résultats sont aussi remarquables en Ontario :

Deux ans plus tard, le chemin que nous avons parcouru est énorme. Ce parcours va contribuer à l'histoire des services de santé en français. En effet, la réforme du système de santé comprend désormais la *Loi sur l'intégration du système de santé*. Les quatre réseaux de l'Ontario ont finalement réussi à faire en sorte qu'il y ait une entité de planification francophone. Nous en sommes encore à l'étape des discussions, mais il reste que les quatre réseaux de l'Ontario vont vraisemblablement devenir les entités de planification reconnues par le ministère de la Santé. Ils travailleront en collaboration avec les autorités régionales chargées de la planification du financement. (...) Il s'agit d'une grande avancée pour les services de santé en français. Elle aurait été impossible sans l'existence des réseaux. C'est une grande réussite.

À l'Île-du-Prince-Édouard, c'est un délégué du ministre des affaires acadiennes et francophones de la province qui est venu décrire la force de ces réseaux :

Le travail qui se fait au regard de la Société Santé en français se fait vraiment de concert avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce gouvernement a adopté une *Loi sur les services en français* en 2000. Nous travaillons maintenant à la mise en œuvre de cette loi pour nous assurer d'un service de qualité comparable dans l'ensemble des champs d'action du gouvernement. L'appui de la Société Santé en français et les divers volets du financement existants permettent au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard d'y arriver plus rapidement. 66

À l'autre bout du pays, la collaboration a été tout aussi fructueuse :

Dès le départ, nous avons réussi à mobiliser toutes les composantes du système de santé pour développer des programmes, en commençant par la réalisation du BC Health Guide, ou Guide-santé-Colombie-Britannique, en français [...] Notre plus grande réussite est sans doute liée au fait qu'à la suite de ce projet, le ministère a complètement pris en charge la diffusion continue des éléments francophones de son programme, tout en demandant à RésoSanté de maintenir un rôle consultatif. 67

⁻

M. Denis Fortier (administrateur, membre du Conseil d'administration, Office régional de la santé du Centre du Manitoba), Témoignages, 5 octobre 2006, à 9 h 20.

M. Marc-André Larouche (directeur général, Réseau des services de santé en français du Moyen-Nord de l'Ontario), Témoignages, 10 novembre 2006, à 9 h 20.

M. Donald DesRoches (administrateur, membre du Conseil d'administration, délégué du ministre des Affaires acadiennes et francophones de l'Ile-du-Prince-Édouard, Société Santé en français), Témoignages, 5 octobre 2006, à 9 h 25.

M. Brian Conway (président, RésoSanté de la Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 10 h 20.

En Nouvelle-Écosse, le partenariat avec le gouvernement provincial en santé est également considéré comme l'une des retombées les plus positives du Plan d'action :

Nous avons une excellente collaboration avec le ministère de la Santé. Je pense pouvoir dire que c'est plus qu'une collaboration. Le réseau connaît un grand succès parce qu'il inclut d'office le ministère de la Santé. Lorsque les membres du réseau ont des discussions, le ministère est déjà à la table. Il est représenté par la coordonnatrice des services en français, qui est là depuis 2004.

Le réseau n'existe donc pas sans le ministère. Le ministère peut bien exister sans le réseau, mais ce dernier n'existe pas sans le ministère. Le ministère est là dès le départ. C'est une relation privilégiée. Je n'ai jamais vu une relation semblable dans quelque autre dossier. 68

Cette nécessité d'une saine collaboration avec les provinces avait été établie dès la mise sur pied de la Société Santé en français :

Les objectifs étaient clairement identifiés au point de départ : les projets devaient améliorer l'accessibilité, être durables et ne pas être des feux de paille, et il fallait l'approbation provinciale. Celle-ci était un critère important pour l'approbation, parce qu'Ottawa nous disait qu'il n'interviendrait pas dans un champ de compétence provinciale. Il fallait donc l'appui de la province. Tous les projets que vous voyez là, sans exception, ont reçu l'appui du provincial. ⁶⁹

La représentation du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans chacun des réseaux facilite aussi grandement l'exercice de vérification et d'imputabilité quant aux résultats des investissements faits par Santé Canada.⁷⁰

Le même son de cloche se retrouve chez les initiateurs des réseaux dans les communautés anglophones du Québec :

Une chose est essentielle pour nous. Il s'agit du partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Par conséquent, tout investissement ici, au Québec, dans le domaine de la santé, doit s'inscrire dans les programmes, les plans, les réorganisations, les réformes, les lois du Québec. Et l'actuelle bonne entente avec nos collègues ici, au Québec, voilà la formule de notre réussite.⁷¹

Mme Alphonsine Saulnier (présidente, Réseau santé Nouvelle-Écosse), Témoignages, 7 novembre 2006, à 11 h 20.

M. Hubert Gauthier (président et directeur général, Société Santé en français), Témoignages, 5 octobre 2006, à 10 h 35.

M. Marcel Nouvet (sous-ministre adjoint, Santé Canada), Témoignages, 26 octobre 2006, à 10 h 15.

M. James Carter (coordonnateur, Réseau communautaire de santé et de services sociaux), Témoignages, 8 novembre 2006, à 10 h 00.

Dans la section qui suit, nous examinerons les retombées concrètes du volet « Santé » du Plan d'action pour les langues officielles, d'abord en ce qui touche l'accessibilité des soins de santé primaires, et ensuite en ce qui touche la capacité de former et de retenir des ressources professionnelles dans des milieux minoritaires.

2.2.2.2. Soins de santé primaires

Les initiatives en soins de santé primaires sont la concrétisation de la force des réseaux. Elles sont la démonstration que les réseaux communautaires sont une fois de plus la meilleure manière d'identifier les besoins prioritaires ainsi que les meilleures manières de les combler. Les 30 millions de dollars investis dans le développement initial de ces projets a permis aux communautés de recueillir un financement au moins quatre fois plus important auprès des gouvernements provinciaux ainsi que des partenaires locaux. Le Comité est d'avis que cet effet de levier des investissements du gouvernement fédéral correspond admirablement à son rôle de moteur du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

M. Hubert Gauthier, président de la Société Santé en français, a informé les membres du Comité des progrès encourageants qui sont notés dans l'accès aux services de santé primaires, trois ans seulement après la mise sur pied des réseaux : « Sans vous donner une primeur sur les résultats, nous sommes sur la bonne voie. Les structures que nous avons mises en place sont bonnes, et nous commençons à voir une amélioration d'environ 5 p. 100 par rapport aux 55 p. 100 qui étaient privés de services. »⁷²

Cela est d'autant plus remarquable que, du côté francophone, la réalisation des 67 projets retenus par les réseaux dans le cadre du Fonds d'adaptation pour les soins de santé primaires a été freinée par la lenteur avec laquelle Santé Canada a acheminé les fonds nécessaires à la mise en branle de plusieurs projets. Cela s'est traduit par une perte d'environ 3 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2004-2005, soit 10 p. 100 de l'enveloppe globale sur 5 ans sur laquelle pouvaient compter la Société Santé en français et les réseaux.

M. Hubert Gauthier (président et directeur général, Société Santé en français), Témoignages, 5 octobre 2006, à 9 h 45.

Chez les anglophones du Québec, les résultats ont également été très concrets : « Dans la situation actuelle, nous pouvons témoigner de la capacité du Plan d'action pour les langues officielles à réaliser des changements mesurables et durables. Nous avons noté ses effets sur notre communauté dans le domaine des services de santé et sociaux. »⁷³

Dans chaque province et territoire, des initiatives ont permis une amélioration significative de l'offre de services en comparaison de ce qui existait avant la mise sur pied des réseaux. Afin d'être bien reçus par la communauté, les projets doivent émaner de la communauté elle-même. Le processus décisionnel mis en place par la Société Santé en français vise à garantir l'enracinement communautaire durable des initiatives mises de l'avant :

Le projet commence donc dans la communauté, puis arrive au niveau provincial. Il y a alors un débat entre eux. Autour de la table, on retrouve des professionnels, des régies régionales, le gouvernement provincial, les institutions d'enseignement, tout ce beau monde. J'ai moi-même participé à cela quand j'étais au Manitoba, et les débats étaient bons. Tel projet est-il plus important que tel autre? Pourquoi? Il l'est pour telle et telle raison. Vous pouvez vous imaginer le genre de débat que cela donne, car il n'y a jamais assez d'argent pour tout financer. Une fois que c'est fait, le projet est présenté au niveau national, où un comité d'analyse le revoit une dernière fois avec Santé Canada. Lorsqu'il est approuvé, des contrats de contribution sont signés avec Santé Canada pour la livraison du service. C'est ainsi que cela fonctionne. Le travail à la base est excessivement important.⁷⁴

Dans certaines provinces, comme la Saskatchewan, il fallait pratiquement partir de zéro :

Au départ, notre réseau avait identifié peu de services de santé en français offerts aux Fransaskois et peu de cohésion entre les services de santé offerts par les divers pourvoyeurs. En trois ans, nous avons parcouru beaucoup de chemin.

Tout d'abord, nous avons identifié les professionnels de la santé qui pouvaient offrir des services en français. Notre recherche a été fructueuse, puisque notre répertoire compte maintenant près de 150 noms. Après vérification, je peux dire qu'il y en a maintenant 180.⁷⁵

M. Hubert Gauthier (président et directeur général, Société Santé en français), Témoignages, 5 octobre 2006, à 10 h 35.

M. Michael Van Lierop (président, Townshippers Association), Témoignages, 8 novembre 2006, 0920; voir aussi les commentaires de M. James Carter (coordonnateur, Réseau communautaire de santé et de services sociaux), Témoignages, 8 novembre 2006, à 9 h 05.

M. Roger Gauthier (élu et trésorier, Réseau santé en français de la Saskatchewan), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 00.

Dans le sud de l'Ontario, comme dans plusieurs autres régions, ce sont les centres de santé communautaire qui sont l'avenue à privilégier :

Les centres de santé communautaire sont vraiment une réponse aux besoins des francophones [...] De plus, il est toujours question, pour nos partenaires anglophones, de réaliser que si les francophones étaient servis dans leur langue, on désengagerait le système anglophone [...] De plus, nous pouvons offrir une garantie de services bilingues à 100 p. 100, c'est-à-dire que les anglophones pourraient être servis en anglais, et les francophones, en français.⁷⁶

Les représentants de la Colombie-Britannique ne cachaient pas leur enthousiasme suite à l'ouverture récente d'un tel centre de santé communautaire :

Nous sommes fiers d'annoncer l'ouverture d'une clinique, le centre de santé communautaire Pender dans le quartier est du centre-ville de Vancouver, qui va offrir sous peu des services dédiés en français, où les francophones vont pouvoir prendre des rendez-vous avec des médecins et d'autres professionnels de la santé qui leur prodigueront des soins en français.⁷⁷

Certaines régions vivent cependant des frustrations qui semblent perdurer. C'est le cas de certaines localités dans le Nord de l'Ontario :

À Timmins, cela fait 15 ans qu'on travaille pour avoir notre centre de santé communautaire francophone [...] Un réseau existe, mais quel effet concret a-t-il sur le citoyen qui vit à Timmins, qui est obligé de recevoir une partie des services de santé en anglais parce qu'il n'y a pas de centre de santé communautaire francophone? Dans le secteur de la santé, le Plan d'action n'a pas eu d'impact concret.⁷⁸

Du côté des anglophones du Québec, les résultats sont également probants. Grâce aux 10 millions de dollars investis dans le cadre du Fonds d'adaptation des soins de santé primaires, 37 établissements publics ont amélioré leur capacité de servir les personnes d'expression anglaise dans leur langue :

Ces projets se sont réalisés sur une période de 15 mois, qui s'est terminée en mars 2006. Sept projets consistaient à coordonner les tentatives d'améliorer le taux d'utilisation d'Info-Santé, une ligne téléphonique d'information sur la santé pour les personnes d'expression anglaise. Un nouveau système téléphonique centralisé, qui a été créé grâce à l'investissement, a été mis en place dans quatre régions. Il garantira la

M. Brian Conway (président, RésoSanté de la Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 11 h 10.

Mme Nicole Rauzon-Wright (présidente, Réseau franco-santé du Sud de l'Ontario), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 45.

M. Pierre Bélanger (président du conseil d'administration, Alliance de la francophonie de Timmins), Témoignages, 28 novembre 2006, à 10 h 20.

disponibilité de ces services téléphoniques dans l'ensemble du Québec, grâce à une vaste formation linguistique et à la traduction des protocoles de soins infirmiers et des guides d'intervention sociale.⁷⁹

En plus de faire la promotion de la ligne Info-Santé, le Community Health and Social Services Network, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, a pu, entre autres, contribuer à l'adaptation des programmes des centres locaux de services communautaires (CLSC) aux besoins de communautés anglophones dispersées ou isolées, et contribuer à créer un milieu adapté aux résidants anglophones de certains centres de soins de longue durée.

Évidemment, tout n'est pas parfait, et il existe des régions qui n'ont pas pu bénéficier autant que d'autres des retombées des investissements du gouvernement fédéral. Ceci dit, le tableau d'ensemble apparaît nettement positif.

2.2.2.2.1. L'effet de levier du financement fédéral

La force mobilisatrice des réseaux a été évoquée à plusieurs reprises par les témoins, et elle a acquis une grande valeur symbolique dans la réalisation d'un projet au Manitoba qui illustre peut-être mieux que tout autre la nécessité de l'engagement du gouvernement fédéral.

À Notre-Dame-de-Lourdes, une municipalité à majorité francophone au sud de Winnipeg, un centre de santé communautaire est en phase de construction :

Avec un octroi de 30 000 \$, nous avons étudié les besoins de la communauté en nous basant sur les 12 déterminants de la santé. Ensuite, nous avons conçu un centre de santé primaire. En plus des 30 000 \$ octroyés, la communauté a amassé 1,5 million de dollars pour concrétiser ce projet. Compte tenu de cela, le gouvernement du Manitoba est devenu partenaire et a ajouté 500 000 \$. Je ne nomme pas tous les partenaires, car il y en a environ une trentaine. Aujourd'hui, la construction est en cours [...] Je parle d'un centre francophone, mais c'est vraiment un centre bilingue, parce qu'au Manitoba, il est certain que c'est bilingue. J'appelle cela une valeur ajoutée. Nous offrons des services en français, mais nous pouvons certainement offrir également des services en anglais. 80

Ce projet entraîne également des bénéfices non anticipés. Par exemple, le centre de santé de Notre-Dame-de-Lourdes deviendra un centre de formation pour les professionnels de la santé. De plus, le succès de cette initiative a attiré l'attention d'Inforoute Santé du Canada et de Télésanté Manitoba qui l'ont intégrée à un projet pilote

M. James Carter (coordonnateur, Réseau communautaire de santé et de services sociaux), Témoignages, 8 novembre 2006, à 9 h 10.

M. Denis Fortier (administrateur, membre du Conseil d'administration, Office régional de la santé du Centre du Manitoba), Témoignages, 5 octobre 2006, à 9 h 20.

sur l'utilisation des nouvelles technologies qui permettront d'intégrer le centre au réseau des autres centres de santé communautaire. La construction de ce centre fait également partie d'un plus grand projet qui inclut la mise sur pied de centres satellites dans les communautés de Saint-Claude et de Saint-Jean-Baptiste, ainsi que la mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire ambulante qui desservira les trois localités.⁸¹ L'investissement initial du gouvernement fédéral a été de 30 000 \$!

En plus des retombées directes liées à la construction du centre, cela permet également d'illustrer la valeur de ce que l'on pourrait appeler le « modèle manitobain ». Il consiste en fait à intégrer trois modèles de livraison des services :

Il y a d'abord des centres de santé communautaire comme à Notre-Dame-de-Lourdes [...] Ensuite, il y a le programme Télésanté. Nous sommes en train d'installer de l'équipement pour raccorder les communautés francophones au réseau télésanté pour la première fois. C'est du jamais vu chez nous. On allait raccorder des petits villages anglophones près de chez nous, mais on ne rejoignait pas les francophones.

Avec un peu d'argent des projets du FASSP, le Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires, on pourra raccorder huit communautés francophones en un an.

Le troisième modèle est celui des équipes ambulantes [...] Ces équipes sont composées de quatre ou cinq professionnels de la santé qui voyagent d'un village à l'autre pour desservir les communautés dans les régions rurales. 82

Ce modèle apparaît d'une grande souplesse et serait possiblement susceptible d'être repris tant par les autres communautés de langue officielle en situation minoritaire que par un grand nombre de communautés rurales en situation majoritaire. Il faut toutefois rappeler que la communauté francophone du Manitoba jouit d'une densité démographique que l'on ne retrouve pas à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de la région de Montréal.

2.2.2.2. L'offre active de services

D'autres initiatives, aussi simples qu'efficaces, ont été mises en place à la grandeur du pays. On note par exemple des changements immédiats dès que des mesures très simples et peu coûteuses dites « d'offre active » sont mises en place :

Les francophones, lorsqu'ils viennent dans un grand hôpital qui est principalement anglophone, ne se battront pas pour obtenir des services en français, parce qu'ils craignent de recevoir des services de deuxième catégorie, si je puis dire, ou de se faire

M. Charles Gagné (président, Conseil communauté en santé du Manitoba), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 05.

M. Léo Robert (directeur général, Conseil communauté en santé du Manitoba), Témoignages, 6 décembre 2006, à 19 h 45.

dire « faites la queue et nous allons vous trouver quelqu'un ». Il y a assez longtemps qu'ils font la queue et cela ne les intéresse pas. Donc ils feront un compromis et opteront pour des services en anglais, même si la moitié du temps, certains éléments leur échapperont.

Par conséquent, nous avons créé ce que nous appelons la marque nationale de service pour déterminer là où les services sont disponibles. C'est une démarche plus proactive. Le personnel porte l'insigne qui indique qu'il s'agit d'une personne bilingue [...] Nous avons créé cette marque nationale de service afin que les professionnels puissent être identifiés et que les citoyens sachent où le service en français est disponible. 83

Cette offre active peut jouer un rôle important sur la perception des gens face à la disponibilité des services :

Si vous composez un numéro sans frais 1-800 et qu'on vous dit d'appuyer sur le 2 pour avoir des services en français, il est clair qu'il est possible d'obtenir des services en français. Par contre, si vous appelez quelque part et qu'on vous répond en anglais, alors la question ne se pose probablement même pas. [...] L'offre active de services dans une langue est certainement un élément qui joue sur la perception qu'ont les gens quant à la possibilité d'avoir des services dans leur langue.⁸⁴

La personne qui a répondu était peut-être bilingue, mais l'absence d'offre active donnera la perception que le service n'est pas disponible. À l'inverse, les institutions pourront avoir la perception que leurs services sont sous-utilisés, tout simplement parce que les clients n'en connaissent pas la disponibilité.

Cette réalité se retrouve de manière tout à fait comparable chez les anglophones du Québec :

Les personnes même bilingues hésitent [à parler anglais] par timidité [...] Elles ne veulent pas imposer une contrainte supplémentaire à un système déjà débordé ou elles craignent que si elles demandent à être servies en anglais, elles risquent de tarder à recevoir ces services.

Les anglophones sont moins susceptibles de s'adresser à un établissement public pour obtenir un service afin de régler leurs problèmes. Ils restent dans leurs collectivités et souvent lorsqu'ils font appel au système public, c'est qu'ils sont alors en situation de

-

M. Hubert Gauthier (président et directeur général, Société Santé en français), Témoignages, 5 octobre 2006, à 10 h 05.

M. Jean-Pierre Corbeil (Analyste principal de la population, Division de la démographie, Statistique Canada), Témoignages, 17 octobre 2006, à 10 h 10.

crise. Mais il ne fait aucun doute que c'est un facteur, même pour les anglophones bilingues. Ils sont intimidés par l'environnement d'un établissement public pour lequel ils n'éprouvent pas d'affinité sur le plan linguistique ou culturel.⁸⁵

2.2.2.3. Assurer la continuité des projets

L'une des inquiétudes majeures exprimées par les réseaux est liée au fait que le Fonds d'adaptation pour les soins de santé primaires, qui finance les initiatives liées aux langues officielles en même temps que de nombreux autres projets à la grandeur du pays, se terminait en 2006. Autrement dit, alors que les autres initiatives du Plan d'action s'échelonnaient de 2003 à 2008, celles liées aux soins de santé primaires se terminaient deux ans plus tôt. Déjà à la fin de 2005, le Rapport de mi-parcours avait identifié les risques liés au fait que

la partie du Fonds pour l'adaptation des soins primaires qui porte sur les langues officielles prendra fin en 2006 et cela risque de perturber l'organisation des services et de réduire les débouchés sur lesquels s'appuient le réseautage et la formation professionnelle. Le projet Préparer le terrain a reçu l'aval de tous les partenaires et ses résultats prévus pour l'an prochain guideront la suite du Plan d'action.

Sans manifestation claire des intentions du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux hésiteront à prendre la charge entière des projets élaborés en partenariat. Dans l'est de l'Ontario, les initiatives élaborées dans le cadre de « Préparer le terrain » sont déjà en pourparlers avec les autorités régionales de santé :

Le réseau a procédé à l'élaboration du Plan régional pour les services de santé en français 2005-2006, une responsabilité confiée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée. C'est dans ce contexte que le projet Préparer le terrain [...] a été mené par le réseau et intégré au plan régional.

Cet exercice important a engendré une liste de recommandations et de priorités pour les services de santé en français, qui ont été présentées au réseau local d'intégration des services de santé de la région de Champlain à l'automne 2006. Ce sont : les ressources humaines, l'organisation des services, les soins primaires, la responsabilisation au sein du système et l'appui aux agences de santé dans l'offre des services en français.⁸⁷

-

M. James Carter (coordonnateur, Réseau communautaire de santé et de services sociaux), Témoignages, 8 novembre 2006, à 10 h 10.

Rapport de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles, pp. 17-19

Nicole Robert (directrice, Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario), Témoignages, 19 octobre 2006, à 9 h 10.

Les témoins qui nous ont fait part de ces inquiétudes nous ont précisé que leur objectif n'était pas d'inciter le gouvernement fédéral à se substituer aux autorités provinciales, mais tout simplement de s'assurer que les provinces s'acquittent efficacement de leurs responsabilités constitutionnelles dans le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ça serait dommage d'avoir élaboré de beaux projets dans le cadre de « Préparer le terrain » et de ne pas être en mesure de les réaliser, faute d'appuis du gouvernement fédéral qui, dans ce domaine comme dans d'autres, peut agir comme effet de levier afin de rappeler aux gouvernements provinciaux le rôle qu'ils ont à jouer dans le développement des communautés de langue officielle.⁸⁸

Afin d'assurer à court terme une continuité dans les projets élaborés et mis en œuvre dans le cadre du financement lié au Fonds d'adaptation pour les soins de santé primaire, continuité qui était déjà prévue lors du l'intégration de ce volet au Plan d'action pour les langues officielles, le Comité recommande :

Recommandation 2

Que Santé Canada confirme immédiatement son engagement à financer les initiatives prévues au sous-volet « adaptation des soins de santé primaires » du volet « Santé » du Plan d'action pour les langues officielles pour l'exercice financier 2007-2008, pour un montant minimum de 10 millions de dollars.

Étant donné que l'un des objectifs principaux de la mise sur pied des réseaux dans chaque province était de dresser un inventaire des besoins et des projets prioritaires à mettre en œuvre, de manière à anticiper les suites à donner au Plan d'action, que les réseaux ont accompli cet exercice avec un zèle exemplaire, et que l'incapacité à mettre en œuvre ces projets constituerait un désaveu important de la pertinence de soutenir à long terme les efforts de prise en charge des réseaux communautaires, le Comité recommande :

Recommandation 3

Que Santé Canada manifeste dans les plus brefs délais son engagement clair à donner, par le biais de transferts aux provinces et territoires, les moyens aux réseaux regroupés sous la coordination de la Société Santé en français et du *Community Health and Social Services Network* de mettre en œuvre les initiatives prioritaires

M. Norman Gionet (président, Société santé et mieux-être du Nouveau-Brunswick), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 15.

identifiées dans les projets « Préparer le terrain », et ce, sous forme d'un financement à long terme bonifié à partir de l'exercice financier 2008-2009.

2.2.2.3. Formation

La pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la santé est importante partout au pays, mais lorsqu'elle se double de la dimension minoritaire, avec des moyens limités et très peu d'institutions à pouvoir offrir une formation comparable à celle offerte en situation majoritaire, on peut parler dans certains cas d'une véritable situation de crise. Dans ce casci, il faut reconnaître que la situation est avantageuse chez les anglophones du Québec qui, malgré les difficultés particulières qu'ils vivent en ce qui touche la rétention de leurs diplômés, ont accès à plusieurs institutions de formation de haut niveau. En comparaison, à part au Nouveau-Brunswick et dans l'est de l'Ontario, les francophones sont très loin de pouvoir bénéficier d'une formation équivalente à celle que peuvent recevoir les anglophones en situation majoritaire.

Dans le cas de la formation, les résultats du Plan d'action ne peuvent pas être ressentis aussi rapidement dans les communautés que pour les autres volets en raison de la durée nécessaire à la formation des professionnels, deux ou trois ans pour des formations techniques, mais jusqu'à huit ans par exemple pour un médecin. Des 75 millions de dollars investis dans la formation et la rétention des professionnels de la santé, 63 millions de dollars sont allés au Consortium national de formation en santé, qui gère les programmes pour les communautés francophones, et 12 millions de dollars sont allés à l'Université McGill qui coordonne les programmes d'apprentissage de la langue seconde pour les professionnels de la santé du Québec. Dans les deux cas, un engagement à long terme de la part du gouvernement fédéral constitue la clé de la réussite.

2.2.2.3.1. Université McGill

Cet avantage relatif dont jouissent les anglophones du Québec a été reconnu et accepté par les communautés anglophones elles-mêmes, et s'est traduite par des priorités différentes, axées sur la formation linguistique, qui sont moins coûteuses que le financement de la formation à long terme destiné aux francophones à l'extérieur du Québec.

L'Université McGill travaille avec les 76 organismes de santé au Québec. Les anglophones sont en train d'élaborer des initiatives pour recruter et retenir le personnel de santé anglophone au Québec. Un gros effort est fait au chapitre de l'apprentissage de la langue seconde pour les professionnels. Les anglophones apprennent à maîtriser un

peu plus le français, et les francophones apprennent à maîtriser un peu plus l'anglais afin de pouvoir traiter les patients anglophones [...] Au Québec, 37 projets anglophones ont été financés. Tous les projets sont conçus de façon à améliorer l'accès, la responsabilisation et l'intégration des services avec ceux des provinces et territoires.⁸⁹

En 2005-2006, 1 400 professionnels d'expression française ont été formés afin de mieux desservir les clients de langue anglaise, et ce dans 81 établissements publics et 15 régions administratives du Québec. Au cours de l'exercice financier 2006-2007, c'est environ 2 000 professionnels francophones de plus qui auront reçu cette formation axée sur les particularités du vocabulaire médical.

Afin de favoriser la rétention des professionnels anglophones à l'extérieur de Montréal, « 22 partenariats-pilotes novateurs ont été mis sur pied dans 14 régions pour créer des stages et accroître le nombre d'étudiants d'expression anglaise en sciences infirmières, en travail social et dans d'autres disciplines de la santé qui reçoivent une formation professionnelle dans les régions. 90 »

Le problème de la rétention des diplômés est important partout au Québec, mais particulièrement en Outaouais :

En Outaouais, le Collège Heritage forme des infirmières qui peuvent pratiquer leur métier en anglais. Or, à peu près 80 p. 100 de ces infirmières quittent la région de l'Outaouais pour aller pratiquer leur métier en Ontario ou ailleurs au Canada. Une des raisons pour lesquelles elles quittent est qu'elles ne se sentent pas suffisamment équipées pour offrir des services dans les deux langues officielles. Donc, dans le cadre du programme qu'on a mis en place avec l'Université McGill, ces étudiantes vont recevoir une formation en langue seconde adaptée au milieu de la santé en français. 91

Le Comité appuie avec enthousiasme les efforts déployés par l'Université McGill, en partenariat avec le gouvernement du Québec, les institutions publiques et le Réseau communautaire de santé et de services sociaux, et recommande :

Recommandation 4

•

Que Santé Canada reconduise et bonifie à long terme son financement des programmes de formation linguistique présentement coordonnés par l'Université McGill dans le cadre du sous-volet

⁸⁹ M. Marcel Nouvet (sous-ministre adjoint, Santé Canada), Témoignages, 26 octobre 2006, à 9 h 10.

M. James Carter (coordonnateur, Réseau communautaire de santé et de services sociaux), Témoignages, 8 novembre 2006, à 9 h 10.

M. Roger Farley (directeur exécutif, Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, Direction des affaires intergouvernementales, Santé Canada), Témoignages, 26 octobre 2006, à 9 h 30.

« formation et rétention de la main-d'œuvre » du volet « santé » du Plan d'action pour les langues officielles, et ce à partir de l'exercice financier 2008-2009.

2.2.2.3.2. Consortium national de formation en santé (CNFS)

Le CNFS regroupe dix établissements d'enseignement universitaire et collégial répartis dans l'ensemble du Canada et offrant des programmes d'études en français dans différentes disciplines de la santé. Les dix membres sont :

- L'Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse);
- L'Université de Moncton;
- Le Programme de formation médicale francophone du Nouveau-Brunswick — affilié à l'Université de Sherbrooke:
- Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick Campbellton;
- Le Collège universitaire de Saint-Boniface;
- Le Campus Saint-Jean (Edmonton);
- L'Université Laurentienne (Sudbury);
- Le Collège Boréal (Sudbury);
- L'Université d'Ottawa;
- La Cité collégiale (Ottawa).

Ces dix institutions se répartissent une enveloppe globale de 63 millions de dollars dans le cadre du volet « Formation et rétention de la main-d'œuvre » du Plan d'action pour les langues officielles. L'objectif du CNFS consiste à accroître la présence et l'apport de professionnels de la santé et de chercheurs francophones pour mieux répondre aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire.

Avant de signer les ententes bipartites avec Santé Canada, chaque institution devait d'abord identifier le nombre d'inscriptions supplémentaires qu'elle se croyait en mesure de recueillir grâce aux investissements du gouvernement fédéral. Le CNFS devait également identifier des milieux de stages permettant aux diplômés de retourner dans les communautés en situation minoritaire.

Par exemple, la Cité collégiale a signé une entente avec Santé Canada d'une valeur de 4,3 millions de dollars sur cinq ans, en retour de quoi elle s'est engagée à un nombre déterminé d'inscriptions supplémentaires, de diplômés et de stages sur une période de cinq ans. ⁹² Ces stages sont l'élément clé de la rétention des professionnels :

Nous nous sommes rendu compte que lorsqu'un étudiant fait son stage dans un hôpital local, dans 75 p. 100 des cas, l'hôpital l'embauche ensuite. L'étudiant retourne donc dans son milieu d'origine. L'importance de ces nouveaux milieux de stages cliniques est majeure, en ce qui a trait à la rétention en région. 93

À bien des égards, les résultats sont spectaculaires et dépassent de loin les attentes initiales :

Le projet a généré 1 428 nouvelles inscriptions, soit 33 p. 100 de plus que ce que nous avions prévu à l'origine. Quant au nombre des nouveaux diplômés, il a atteint un chiffre de près de 300, ce qui représente un taux de réussite de 32 p. 100 supérieur aux résultats escomptés.

Les institutions s'étaient également engagées à développer et à lancer un total de 20 nouveaux programmes au cours de la phase II. Elles en ont déjà créé 16 et prévoient atteindre un total de 28 d'ici à la fin de 2008. La création des milieux de stages représentait un outil névralgique pour le succès du projet du CNFS. Le CNFS a réussi à créer 200 nouveaux stages. Par rapport à l'objectif que nous nous étions fixé, cela représente une avance de l'ordre de 100 p. 100.⁹⁴

Le CNFS pourrait également contribuer de manière significative aux efforts de recrutement international de professionnels de la santé, en développant des programmes de reconnaissance des acquis, en collaboration avec les gouvernements provinciaux :

Un projet d'une valeur totale d'un million de dollars a été déposé par le consortium pour la mise à niveau des médecins qui ont été formés à l'étranger, donc pour les amener à pouvoir pratiquer au Canada. Ce programme n'est pas encore commencé, mais il y a eu des discussions, et des engagements ont déjà été pris. 95

Mme Andrée Lortie (présidente, La Cité Collégiale), Témoignages, 24 octobre 2006, à 9 h 50.

Mme Andrée Lortie (présidente, La Cité Collégiale), Témoignages, 24 octobre 2006, à 9 h 10.

M. Gilles Patry (coprésident, Consortium national de formation en santé), Témoignages, 31 octobre 2006, à 9 h 05.

M. Roger Farley (directeur exécutif, Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, Direction des affaires intergouvernementales, Santé Canada), Témoignages, 26 octobre 2006, à 10 h 10.

Malgré ces réussites importantes, les défis demeurent tout simplement gigantesques. L'exemple du Manitoba est éloquent :

Cette année, huit médecins sont en formation, ce qui est particulier. Certains étudient en anglais à l'Université du Manitoba et d'autres à l'Université d'Ottawa. De plus, deux médecins sont en formation à l'Université de Sherbrooke. On a calculé qu'il faudrait en former environ 14 par année pour espérer, d'ici 20 ou 25 ans, être en mesure d'offrir la moitié des services médicaux requis en première ligne, soit en médecine familiale. Nos acquis sont intéressants, mais ils suffisent à peine à compenser les départs. 96

La force du CNFS réside en grande partie dans la possibilité d'établir des partenariats entre les différentes institutions francophones. Par exemple, en Nouvelle-Écosse :

Par l'entremise du CNFS, on a pu mettre en place, même au niveau collégial, certains programmes, entre autres un programme de soins ambulanciers paramédicaux. Nous avons pu, au cours des quatre dernières années, former 50 ambulanciers. Donc, on a dans la province 50 ambulanciers paramédicaux francophones qui seront prêts, dès que les règlements seront là, à entrer dans le système. C'est un des endroits où on a connu un beau succès.9

Cette collaboration entre les institutions permet d'éviter le dédoublement coûteux des structures administratives de programmes, et permet une souplesse dans l'adaptation des programmes qui sied mieux aux besoins des communautés en situation minoritaire que les programmes plus lourds qu'il est possible de mettre en place lorsque la concentration démographique le justifie :

On ne veut pas mettre sur pied un programme de médecine au Collège universitaire de Saint-Boniface. De la même façon, on ne veut pas nécessairement créer un programme de physiothérapie au Collège Saint-Jean. Ce qu'on veut faire, c'est travailler en partenariat avec ces institutions. 98

Phase III des projets du CNFS

Le financement des activités de formation et de rétention lié au Plan d'action pour les langues officielles entre 2003 et 2008 constituait la phase II du CNFS. L'obtention du

M. Michel Tétreault (président-directeur général, Hôpital général Saint-Boniface), Témoignages, 6 décembre 2006, à 19 h 25.

Mme Alphonsine Saulnier (présidente, Réseau santé Nouvelle-Écosse), Témoignages, 7 novembre 2006, à 11 h 05.

M. Gilles Patry (coprésident, Consortium national de formation en santé), Témoignages, 31 octobre 2006, à 9 h 40.

financement à partir de l'exercice financier 2008-2009 démarrerait la phase III qui se terminerait en 2012-2013.

Le premier objectif de la phase III consisterait à poursuivre la formation et à bâtir la capacité de formation des programmes existants, d'évaluer ces programmes et de procéder aux ajustements nécessaires s'il y a lieu, notamment dans l'amélioration du suivi des étudiants après l'obtention de leur diplôme. La priorité sera donnée à la formation des professionnels qui interviennent en première ligne, de manière à renforcer les initiatives mises de l'avant par la Société Santé en français. Le deuxième objectif vise la formation de mise à niveau pour les professionnels qui ont été formés en français il y a cinq ou dix ans. Habituellement, en situation minoritaire, cette mise à niveau n'est disponible qu'en anglais. Le troisième objectif vise la reconnaissance des acquis pour les immigrants ayant été formés à l'étranger :

Il faut pouvoir accueillir et encadrer tout au long du processus les nouveaux immigrants qui ont une formation dans le domaine de la santé. S'ils ont reçu une formation d'infirmier ou d'infirmière dans un pays autre que le Canada et que les ordres professionnels ne les reconnaissent pas directement, il faut pouvoir leur donner une formation complémentaire afin qu'ils soient actifs rapidement dans leur milieu minoritaire francophone. 99

Selon les premières estimations de l'investissement du gouvernement fédéral qui servirait à la phase III, la bonification devrait être substantielle :

Simplement pour honorer nos engagements, nous avons besoin d'environ 85 millions de dollars. La proposition que vous recevrez sera probablement de l'ordre de 125 à 130 millions de dollars pour cinq ans. Je pense que c'est tout à fait justifiable. C'est avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme qu'on vous soumettra cette proposition vers le mois de mars ou le mois d'avril 2007. 100

Les membres du Comité désirent démontrer leur ouverture à soutenir les efforts déployés par le CNFS et à reconnaître les résultats obtenus en recommandant que le gouvernement fédéral accepte la proposition qui sera soumise par le CNFS pour sa phase III. Toutefois, l'importance des sommes en jeu nous oblige à un devoir de prudence et nous amène à faire quelques mises en garde qui ne remettent cependant aucunement en question la pertinence du programme.

Partage des responsabilités

L'une des grandes réussites du développement des réseaux sous la gouverne de la Société Santé en français est l'intégration des provinces et territoires dans le processus

⁹⁹ Ibid., à 9 h 45.

¹⁰⁰ lbid., à 10 h 20.

décisionnel qui part des communautés. Par contraste, ces gouvernements sont absents des activités du CNFS: « La concertation canadienne qui permet les échanges interprovinciaux ne vient pas naturellement quand on est dans un champ de compétence provinciale. Cela ne se fait pas. Ce n'est pas une chose qui est nécessairement considérée comme étant désirable. » ¹⁰¹ Il semble justement que l'une des réussites importantes des activités de réseautage et d'adaptation des soins primaires est d'avoir pu démontrer le contraire de cette affirmation.

Des ententes comprenant des sommes importantes sont signées directement entre les institutions de formation et le gouvernement fédéral. Cela soulève la crainte que le gouvernement fédéral se substitue aux gouvernements provinciaux, peu importe que ces derniers tolèrent ou bénéficient de cette substitution. La nature et les limites de l'engagement du gouvernement fédéral dans ces projets n'ont pas été suffisamment clairement expliquées, et il faudrait éviter qu'il ne se produise un glissement qui ferait croire que la prise en charge des communautés de langue officielle en situation minoritaire est petit à petit transférée des gouvernements provinciaux vers le gouvernement fédéral. Le Comité accepte l'idée qu' idéalement, il devrait en coûter un peu moins cher à la province de former un francophone qu'un anglophone pour que les provinces s'impliquent activement dans le développement des communautés minoritaires de langue officielle. Il faudrait cependant s'assurer que cela ne coûte pas trop peu cher aux provinces. Les explications fournies par le coprésident du CNFS ne répondent qu'indirectement à cette inquiétude :

Dans le cas d'un étudiant franco-ontarien qui étudie à l'Université d'Ottawa, mais pas dans le cadre du CNFS, on ne fait aucun effort pour lui organiser des stages de formation à Windsor, dans le nord de l'Ontario ou à Niagara. Toutefois, je pense que le gouvernement fédéral a le devoir de bien desservir ces communautés en situation minoritaire, de financer l'Université Laurentienne, l'Université d'Ottawa, la Cité collégiale, le Collège Boréal, ces quatre institutions membres du CNFS, pour que nous puissions faire un effort additionnel pour inciter ces étudiants à retourner dans leur milieu d'origine. C'est là que le CNFS joue un rôle important. Dans ce contexte, cela devient une responsabilité fédérale.

L'investissement actuel du gouvernement fédéral équivaut à environ 60 000 dollars par étudiant inscrit dans le cadre du CNFS. À première vue, cela paraît coûteux pour financer « l'effort additionnel pour inciter ces étudiants à retourner dans leur milieu d'origine ». Il faut s'assurer que cet investissement ne dégage pas les gouvernements provinciaux de leurs responsabilités, et qu'il ne sert pas non plus à récompenser directement les institutions au-delà de ce qu'il leur en coûte pour fournir cet effort additionnel, d'autant plus que les provinces ne sont pas représentées au conseil

Mme Andrée Lortie (présidente, La Cité Collégiale), Témoignages, 24 octobre 2006, à 9 h 25.

M. Gilles Patry (coprésident, Consortium national de formation en santé), Témoignages, 31 octobre 2006, à 9 h 55.

d'administration du CNFS, et que le gouvernement fédéral n'y est présent qu'en tant que membre associé.

Données financières

La mise en garde précédente découle en grande partie du fait qu'aucune analyse financière n'a été faite des activités du CNFS. Cela n'implique aucun jugement de la part des membres du Comité, mais l'importance des montants en jeu commanderait peut-être une reddition de compte plus soutenue. Ce problème ne se pose pas avec la même acuité pour les activités de réseautage et d'adaptation des soins primaires, car les provinces et le gouvernement fédéral sont partie prenante à l'ensemble du processus décisionnel. Évidemment, les commentaires du CNFS se sont voulus rassurants :

Ce que je voudrais, c'est peut-être me présenter de nouveau devant le gouvernement et lui dire que si les subventions sont liées à la responsabilité financière, il nous doit de l'argent. On a formé plus d'étudiants, soit de 30 à 40 p. 100 de plus que ce à quoi on s'était engagé. De fait, il y a responsabilité, et je suis tout à fait d'accord sur cette notion au sein des universités, de s'assurer d'abord que l'argent reçu du gouvernement fédéral, qui provient des contribuables, soit bien dépensé et qu'on puisse présenter des projets concrets en retour des dollars qu'on nous a donnés.

C'est pourquoi on a procédé à cet exercice d'évaluation à mi-parcours de la phase II du projet de formation et de recherche en santé. 103

Le problème, c'est que cette évaluation de mi-parcours ne présentait pas d'analyse financière, et visait essentiellement à compiler le nombre d'inscriptions supplémentaires, de diplômés et de stages dans chacune des institutions membres du CNFS.

Présence de toutes les provinces

Malgré diverses ententes de collaboration qui peuvent exister entre les institutions de formation, les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan¹⁰⁴ et de la Colombie-Britannique n'ont pas d'institution membre du CNFS.

A l'Île-du-Prince-Édouard, l'institution francophone postsecondaire, la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard, n'est pas membre à part entière du Consortium national de

¹⁰³ Ibid., à 9 h 35.

¹⁰⁴ L'Institut français de l'Université de Regina siège comme membre associé.

formation en français, ou CNFS. D'ici à ce qu'elle le devienne, nous faisons face à des obstacles de taille quant à la formation et la rétention de professionnels de la santé. 105

Il serait souhaitable que toutes les provinces et territoires puissent compter sur un porte-parole au sein de l'administration du CNFS pour faire connaître leurs besoins particuliers en matière de formation en santé.

Au-delà des mises en garde précédentes, le Comité reconnaît toute la valeur des retombées à long terme des projets du CNFS et est convaincu que cette valeur doit être soutenue par le renouvellement d'un engagement financier substantiel et à long terme. Le Comité recommande donc :

Recommandation 5

Sous réserve :

 d'une clarification des responsabilités respectives des institutions membres, des gouvernements provinciaux, territoriaux, et du gouvernement fédéral;

- d'une évaluation approfondie de l'utilisation des fonds alloués permettant notamment de comparer le coût de la formation d'un étudiant hors-CNFS à celui d'un étudiant CNFS;
- et finalement de l'intégration d'un porte-parole de chaque province et territoire au sein du conseil d'administration du CNFS.

Que Santé Canada se montre favorable à la proposition de financement qui sera soumise en 2007 par le Consortium national de formation en santé (CNFS) pour la phase III de ses projets s'échelonnant sur la période 2008-2009 à 2012-2013.

Mme Jeannita Bernard (membre, Réseau des services de santé en français de l'Île-du-Prince-Édouard), Témoignages, 7 novembre 2006, à 9 h 15.

Ce renouvellement poursuivrait les engagements du « Plan décennal pour consolider les soins de santé » déposé en septembre 2004. On pouvait y lire : « Le gouvernement du Canada s'engage à : accélérer et élargir l'évaluation et l'intégration de diplômés en santé formés à l'étranger; instaurer des initiatives ciblées visant à appuyer les collectivités autochtones et les groupes minoritaires de langues officielles afin d'accroître la réserve de professionnels de la santé dans ces collectivités; prendre des mesures pour réduire le fardeau financier des étudiants de certains programmes de formation en santé; participer à la planification des ressources humaines dans le domaine de la santé avec les provinces et les territoires intéressés. » « Un plan décennal pour consolider les soins de santé », 16 septembre 2004, http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/delivery-prestation/fotcollab/2004-fmm-rom/nr-cp 9 16 2 f.html

« Maintenant, je pense qu'il faut livrer la marchandise. » 107

Tout comme celui de la santé, le secteur de l'immigration a été identifié comme un élément prioritaire permettant de soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Puisque la croissance démographique des communautés demeure le critère ultime par lequel évaluer leur vitalité, il est clair que la natalité ne permettra pas à elle seule de freiner la baisse du nombre de familles qui parlent français à la maison à l'extérieur du Québec, ni de celles qui parlent anglais à la maison au Québec. Cela est vrai pour la population canadienne dans son ensemble, mais devient une véritable nécessité pour la santé à long terme des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cela est surtout vrai pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec. Malgré le privilège explicite qu'accorde la législation québécoise en faveur de l'immigration francophone, la communauté anglophone du Québec, avec la qualité de ses institutions, sa solidité économique et sa richesse culturelle, constitue un pôle d'attraction dont la force n'est nullement comparable à celle des communautés francophones en situation minoritaire qui doivent avant tout faire connaître leur existence auprès des immigrants potentiels avant de pouvoir attirer qui que ce soit. Il faut évidemment faire des nuances en ce qui concerne les communautés anglophones à l'extérieur de Montréal qui vivent des situations analogues, et doivent tenter de retenir ceux qui viennent par exemple étudier en provenance des autres provinces et devront choisir de repartir ou de demeurer au Québec.¹⁰⁸

De la même manière que la rétention des familles passe par la richesse de la vie communautaire, l'attraction de nouveaux arrivants passe par la chaleur de l'accueil. Une personne ou une famille acceptera de faire des sacrifices en termes de satisfaction professionnelle ou économique si elle ressent un attachement pour les personnes qui, pour elle, représentent la communauté. Sans cet attachement, à perspectives économiques égales, les enfants iront à l'école anglaise. Encore une fois, la condition de la réussite passe par la capacité d'accueil et d'intégration des réseaux communautaires. L'autre condition, comme nous verrons plus loin, est l'implication active du gouvernement provincial. Si ce dernier ne conçoit pas l'avantage de stimuler l'immigration parmi ces communautés francophones, les investissements fédéraux pourront difficilement donner

M. Marc Arnal (coprésident, Partie communautaire, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire), Témoignages, 3 octobre 2006, à 9 h 40

Voir à ce sujet le témoignage de M. Robert Donnely (président, Voice of English-Speaking Québec), Témoignages, 8 novembre 2006, à 10 h 50.

des résultats. La stratégie proactive de certains gouvernements provinciaux, en particulier de celui du Manitoba, constitue une illustration éloquente de cette nécessaire collaboration qu'implique le fédéralisme canadien.

Dans certaines communautés francophones du pays, surtout dans les grandes villes, l'immigration est déjà devenue une réalité quotidienne. La clientèle du Centre francophone de Toronto, par exemple, est principalement composée de nouveaux arrivants¹⁰⁹. Le Conseil scolaire francophone de Vancouver dessert quant à lui une population provenant de 72 pays différents, et qui, en plus de sa connaissance du français, parle 58 autres langues¹¹⁰.

L'intégration d'un sous-volet « Immigration » au volet « Développement des communautés » du Plan d'action pour les langues officielles fut certainement l'un des premiers gestes concrets permettant de signaler l'intention du gouvernement fédéral de favoriser cet outil de développement. Ce geste était lui-même une réponse qui découlait des consultations entreprises préalablement auprès des communautés par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, efforts qui avaient parallèlement été soutenus par des études coordonnées par le Commissariat aux langues officielles et auxquelles nous ferons brièvement référence dans ce qui suit.

Ce qu'il faut signaler d'abord, c'est que les investissements du Plan d'action sont modestes, 9 millions de dollars sur cinq ans, et qu'ils semblent avoir encouragé une certaine mobilisation des communautés, mais dont les résultats sont pour le moment impossibles à mesurer¹¹¹. On peut donc affirmer que, jusqu'à aujourd'hui, le soutien à l'immigration a été davantage un pari timide qu'une véritable stratégie¹¹². C'est pourquoi le Comité s'est réjoui du lancement, en septembre 2006, du *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones* par le gouvernement fédéral. Nous évaluerons un peu plus loin si ce plan possède la cohérence et la souplesse nécessaires qui lui permettront d'atteindre ses objectifs ambitieux.

Cette section présente d'abord l'état des connaissances sur l'immigration francophone au Canada. Elle présente ensuite les divers éléments du plan fédéral visant à favoriser cette immigration francophone. Finalement, elle présente les points de vue

Mme Marie Bourgeois (directrice générale, Société Maison de la francophonie de Vancouver), Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 35.

M. David Laliberté (président, Centre francophone de Toronto), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 15.

Pour un aperçu de certaines mesures concrètes, voir le témoignage de M. Daniel Jean (coprésident, Partie gouvernementale, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire), Témoignages, 3 octobre 2006, à 10 h 05.

Pour certains toutefois, l'ajout d'un volet « immigration » constitue la plus grande réussite du Plan d'action, notamment grâce à la mobilisation provoquée par la mise sur pied du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada. Voir le témoignage de M. Luketa M'Pindou (coordinateur, Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society), Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 55.

exprimés dans les témoignages recueillis par le Comité quant aux réalisations des diverses initiatives à ce jour, aux lacunes qui persistent, et aux pistes de solution permettant de faire de l'immigration une source de renforcement de la vitalité des communautés qui soit plus qu'anecdotique.

3.1. ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN SITUATION MINORITAIRE

Le Commissariat aux langues officielles a publié deux études sur le problème de l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire, mais leur analyse est controversée et le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones* n'a pas jugé bon d'en intégrer les résultats¹¹³. Le Comité directeur mandaté par Citoyenneté et Immigration Canada pour préparer ce plan stratégique a par contre utilisé une étude de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) ¹¹⁴. Cette dernière étude trace un profil démographique de l'immigration francophone au Canada entre 1981 et 1996. Elle ne permet pas de vérifier la rétention des immigrants francophones par les communautés francophones en situation minoritaire, ni la mobilité de ces immigrants, mais pourrait constituer un point de départ.

D'après les données du recensement de 2001, telles que compilées par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, 122 395 immigrants, dont la première langue officielle parlée est le français, ont choisi de s'établir à l'extérieur du Québec, soit 12,4 p. 100 de l'ensemble des francophones à l'extérieur du Québec. Cette proportion atteint 16,5 p. 100 en Ontario, la province où sont établis près des trois quarts de l'ensemble de ces immigrants, et atteint 32,0 p. 100 en Colombie-Britannique où sont établis près de 20 000 immigrants francophones.

Jack Jedwab, L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada: politiques, démographie et identité, février 2002, disponible en ligne à : http://www.ocol-clo.gc.ca/archives/sst_es/2002/immigr/immigr_2002_f.htm; et Carsten Quell, L'immigration et les langues officielles: Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés, novembre 2002, disponible en ligne à : http://www.ocol-clo.gc.ca/archives/sst_es/2002/obstacle/obstacle_f.htm.

FCFA, Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants, disponible en ligne à : http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/51.pdf.

Nombre d'immigrants francophones, 2001, Provinces et territoires

	Total	Ameriques	Caraïbes	Europe	Afrique	Asie	Autres
Canada moins le Québec	122 395	10 170	4 350	52 960	20 995	33 335	585
Terre-Neuve et Labrador	215	30	0	110	20	0	55
Île-du-Prince-Édouard	105	25	0	55	10	15	0
Nouvelle-Écosse	1 585	215	40	760	85	400	85
Nouveau-Brunswick	2 820	1 595	60	550	265	240	110
Ontario	87 315	5 705	3 760	36 345	16 880	24 475	150
Manitoba	2 390	270	65	1 395	390	270	0
Saskatchewan	820	160	0	400	120	140	0
Alberta	7 890	670	205	3 860	1 275	1 850	30
Colombie-Britannique	19 015	1 480	210	9 330	1 905	5 935	155
Yukon	135	10	0	110	15	0	0
Territoires du Nord- Ouest	75	10	0	35	20	10	0
Nunavut	30	0	10	10	10	0	0

Source: Statistique Canada

Note: Il s'agit ici de personnes ayant reçu le statut d'immigrant au Canada, ou l'ayant déjà eu, pour qui le français est la première langue officielle portée.

M. Jean-Pierre Corbeil de Statistique Canada, brosse cependant un tableau qui semble beaucoup moins encourageant : « Pour ce qui est des enquêtes menées par Statistique Canada sur l'immigration de langue française, on en est à la case départ. »¹¹⁵

Il remet d'ailleurs en question les données précédentes, ce qui réduit de moitié le nombre réel d'immigrants francophones s'étant établis à l'extérieur du Québec :

Les statistiques tirées du recensement de 2001 révèlent qu'en utilisant le critère de la première langue officielle parlée, on comptait près de 53 000 immigrants de langue française à l'extérieur du Québec, soit à peine plus de 1 p. 100 de la population immigrante. Pour la population non immigrante, cette proportion atteignait 5 p. 100. Notons que de ces 53 000 immigrants ayant le français comme première langue officielle parlée, la majorité habite Toronto et Ottawa, là où leur nombre respectif oscille autour de 11 000 personnes. Mentionnons par ailleurs qu'en plus de ces 53 000 immigrants, ayant le français comme première langue officielle parlée, on trouve près de 70 000 immigrants pour lesquels on ne peut déterminer laquelle des langues, entre le français et l'anglais, est la première langue officielle parlée. Statistique Canada crée donc une catégorie

-

M. Jean-Pierre Corbeil, Analyste principal de la population, Division de la démographie, Statistique Canada, Témoignages, 17 octobre 2006, à 9 h 10.

résiduelle qu'elle nomme « première langue officielle parlée français-anglais ». En utilisant l'information fournie à la question sur les autres langues parlées de facon régulière au foyer, on note toutefois qu'une forte proportion de ces immigrants semblent s'orienter davantage vers l'anglais que vers le français, même s'ils indiquent avoir une connaissance des deux langues officielles. 116

3.2. LE PLAN D'ACTION 2003-2008 ET LE PLAN STRATÉGIQUE DE 2006

Le Plan d'action pour les langues officielles de 2003 prévoyait 9 millions en cinq ans accordés à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) afin « d'entreprendre des études de marché et concevoir des documents de promotion destinés à l'étranger¹¹⁷ », ainsi que pour « appuyer des projets de centre d'information pour les immigrants francophones ainsi que des cours de français à distance axés sur les besoins des nouveaux arrivants ». Il semblerait plutôt que les sommes dépensées aient surtout servi à renforcer la capacité bilinque des organismes fédéraux susceptibles d'être impliqués dans l'accueil des immigrants, de même qu'au travail de planification du Comité directeur de Citovenneté et Immigration Canada¹¹⁸.

Le 11 septembre 2006, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'honorable Monte Solberg, ainsi que la ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles, l'honorable Josée Verner, lançaient conjointement le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones. Ce Plan est le fruit de la réflexion du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire (ci-après Comité directeur).

Selon le recensement de 2001, les Canadiens résidant à l'extérieur du Québec, dont la première langue officielle parlée est le français, représentent 4,4 p. 100 de la population canadienne. Le Plan vise à créer une équivalence entre la proportion actuelle de francophones hors Québec et la proportion d'immigrants « d'expression française » qui, chaque année, choisissent de s'établir à l'extérieur du Québec. 119 L'objectif principal du Plan est d'atteindre cette proportion annuelle en 2008, à partir de diverses initiatives s'étalant jusqu'en 2011 afin de consolider cette croissance. Considérant qu'environ

lbid., à 9 h 10. La différence importante entre les données des deux sources est vraisemblablement attribuable au fait que la FCFA n'a pas fait la distinction entre la « première langue officielle parlée » et la catégorie résiduelle « première langue officielle parlée français-anglais » et a amalgamé les deux catégories, ce qui a, par erreur, gonflé le nombre réel d'immigrants francophones.

Plan d'action pour les langues officielles, p. 48.

Voir le témoignage de M. Marc Arnal (doyen, Campus St-Jean, Université de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 8 h 30.

¹¹⁹ Cette proportion avait été établie suite aux changements apportés en 2003 à la Loi canadienne sur l'immigration et le statut de réfugié qui stipulaient en préambule que « les programmes d'immigration au Canada doivent respecter la démographie actuelle du pays et la refléter ».

1 p. 100 seulement de l'ensemble des immigrants au Canada ont le français comme première langue officielle parlée et résident à l'extérieur du Québec, l'atteinte de cet objectif en 2008 constituerait un revirement spectaculaire.

3.2.1. Historique et mandat du Comité directeur

Le Comité directeur a été mis sur pied en mars 2002 suite aux consultations menées entre 1999 et 2001 par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) auprès des communautés francophones en situation minoritaire. Ces consultations ont révélé le potentiel de l'immigration dans le soutien de la vitalité des communautés francophones, et ont été renforcées par les analyses du Commissariat aux langues officielles¹²⁰.

Le Comité directeur est composé de dix représentants de CIC, de différentes directions générales et directions générales régionales, de douze ministères fédéraux, de six provinces, d'un territoire, d'un représentant du Réseau des affaires francophones et intergouvernementales et de onze représentants communautaires. Son mandat initial se définissait comme suit :

- collaborer à l'élaboration d'une stratégie visant à sensibiliser les communautés francophones en situation minoritaire aux enjeux liés à l'immigration et à accroître leur capacité d'accueil;
- collaborer à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation auprès des employés, des fournisseurs de services et des clients de CIC au Canada et à l'étranger, en ce qui a trait au caractère bilingue du Canada, aux résultats souhaités en matière d'immigration ainsi qu'à la présence de collectivités de langue officielle en situation minoritaire dans chaque province et territoire en vue d'accroître l'établissement d'immigrants au sein des communautés francophones en situation minoritaire;
- collaborer à l'élaboration d'une stratégie visant à assurer la liaison avec les communautés francophones en situation minoritaire afin de faciliter leur participation aux activités et aux consultations publiques de CIC et, ainsi, d'accroître leur expertise dans le domaine de l'immigration;

Jack Jedwab, L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité, février 2002, accessible en ligne à : http://www.ocol-clo.gc.ca/archives/sst es/2002/immigr/immigr 2002 f.htm;

90

et Carsten Quell, *L'immigration et les langues officielles : Obstacles* et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés, novembre 2002, accessible en ligne à : http://www.ocol-clo.gc.ca/archives/sst-es/2002/obstacle-f.htm.

- collaborer à l'élaboration d'une stratégie de promotion, de recrutement et de sélection afin d'augmenter le nombre d'immigrants qui choisiront de s'établir au sein des communautés francophones en situation minoritaire;
- participer à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'intégration des immigrants au sein des communautés francophones en situation minoritaire;
- définir les priorités de CIC dans le cadre du protocole d'entente signé avec Patrimoine canadien concernant la mise en œuvre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO);
- faire exécuter des études et des recherches sur les enjeux liés à l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire pour voir à la mise en œuvre des stratégies;
- se livrer à d'autres activités jugées essentielles par les membres du Comité directeur¹²¹.

Afin de concrétiser le sous-volet « Immigration » du Plan d'action pour les langues officielles de 2003, le Comité directeur a publié en novembre 2003 le Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire (ci-après Cadre stratégique)¹²².

Le Cadre stratégique de 2003 proposait cinq objectifs :

- Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire;
- Améliorer la capacité d'accueil des communautés francophones en situation minoritaire et renforcer les structures d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants d'expression française;
- 3. Assurer l'intégration économique des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire en particulier;

¹²¹ Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, Annexe A.

¹²² Plan stratégique, p. II.

- 4. Assurer l'intégration sociale et culturelle des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire;
- 5. Favoriser la régionalisation de l'immigration francophone à l'extérieur de Toronto et Vancouver.

Un bilan provisoire des initiatives développées pour la réalisation de ces objectifs a été publié en mars 2005 sous le titre de : *Vers la francophonie canadienne de demain : Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*¹²³. Malgré toute la qualité de ces initiatives, elles sont essentiellement demeurées des projets ponctuels de courte durée dont la portée est insuffisante pour faire augmenter de manière significative la proportion des immigrants francophones qui choisissent les communautés en situation minoritaire.

C'est pour répondre à cette lacune que le Comité directeur a développé le Plan stratégique qui maintient les objectifs définis en 2003.

3.2.2. Contenu du Plan stratégique

Le Plan « tente de mieux cerner les défis à surmonter ainsi que les différents enjeux, propose des actions ciblées pour les *cinq* prochaines années, et donne une orientation à long terme¹²⁴ ».

La première partie du Plan porte sur les défis qui sont au nombre de quatre :

- 1. Le nombre d'immigrants et la composition de l'immigration de personnes d'expression française dans les communautés;
- 2. La mobilité des immigrants;
- 3. L'intégration économique et sociale des immigrants;
- 4. Le manque de capacité en matière de recrutement, d'accueil et d'intégration des immigrants d'expression française dans les communautés.

Disponible en ligne au : http://www.cic.gc.ca/english/francophone/report/initiatives.html

¹²⁴ Plan stratégique, p. II.

La deuxième partie du Plan porte sur les choix stratégiques, c'est-à-dire sur les options offertes que le Comité directeur juge les plus susceptibles d'entraîner des résultats si elles se traduisent par des actions concrètes. Des suggestions d'initiatives sont esquissées, ainsi que des indicateurs possibles de rendement de ces initiatives. Cependant, le lien entre les « choix stratégiques » et les « défis » esquissés dans la partie précédente n'est pas défini.

La troisième partie du Plan résume l'encadrement législatif et les politiques gouvernementales, et la quatrième partie décrit la stratégie de mise en œuvre du plan quinquennal qui permettra l'atteinte des objectifs. Ce plan quinquennal contient des mécanismes de coordination, des priorités d'action et des considérations financières.

Les mécanismes de coordination à l'échelle locale et provinciale sont laissés à l'initiative des communautés. Pour la coordination nationale, le Comité directeur propose que son mandat soit renouvelé et que lui soit adjoint un Comité de mise en œuvre qui sera chargé de traduire le plan stratégique en actions concrètes.

Les priorités d'action pour la période de 2006 à 2011 sont :

- la mise en place et l'appui aux réseaux locaux;
- la sensibilisation de la communauté locale;
- la mise en place d'une formation linguistique en anglais et/ou français;
- la formation pour la mise à jour des compétences professionnelles et des habiletés en matière d'employabilité;
- la recherche:
- l'appui à la création de micro-entreprises;
- l'appui à des établissements postsecondaires de langue française en vue du recrutement et de l'intégration d'étudiants internationaux;
- la promotion et la sélection des immigrants potentiels;
- l'appui aux réfugiés.

Différentes pistes sont suggérées pour le financement éventuel des initiatives.

3.2.3. Lacunes du Plan

Les membres du Comité s'accordent sur la pertinence des objectifs poursuivis par le Plan stratégique et reconnaîtront le progrès que représente l'adoption d'une démarche visant à favoriser l'immigration des francophones au sein des communautés en situation minoritaire. Ils souhaitent également s'assurer que ces objectifs seront réalisés, et que toutes les personnes et organisations impliquées dans sa mise en œuvre seront en mesure d'en suivre la progression. Or, dans sa forme actuelle, le Plan comporte de nombreuses lacunes qui menacent sérieusement sa capacité à atteindre ces objectifs. Les plus importantes sont les suivantes :

3.2.3.1. Absence d'un état de situation

Un plan stratégique consiste à identifier un point de départ, un point d'arrivée souhaitable et les moyens d'y parvenir en tenant compte des contraintes existantes. Le Plan ne comporte aucun état de situation quant au nombre réel d'immigrants vivant au sein des communautés francophones à l'extérieur du Québec, et se contente de reprendre les données publiques fragmentaires de Statistique Canada et du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Aucune étude particulière n'a été faite ou commandée par le Comité directeur. Les auteurs du Plan concluent eux-mêmes que : « Citoyenneté et immigration Canada devra améliorer sa capacité de mesurer la connaissance des langues officielles chez les immigrants afin de déterminer avec plus de précision l'évolution du portrait démographique de l'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire 3 ». Il s'agit là d'une lacune considérable puisque la possibilité d'établir des cibles dépend également de la capacité d'identifier les conditions initiales.

La même critique s'applique aux données du Plan touchant la mobilité des immigrants puisque, s'il est impossible de savoir où ils sont, il est impossible de savoir où ils vont. Étant donné les limites des connaissances sur leur nombre et leur mobilité, toute mesure visant leur éventuelle intégration sociale et économique se fondera sur des analyses très hypothétiques, si jamais elles existent. La documentation portant sur les capacités d'accueil des communautés est plus solide puisqu'une étude réalisée en 2004 par la firme Prairie Research Associates pour le compte de la FCFA¹²⁶ permet d'en tracer les éléments pertinents.

Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, p. 4.

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants, disponible en ligne à : http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/51.pdf.

Lors de son témoignage, M. Jean-Pierre Corbeil de Statistique Canada a informé le Comité des moyens les plus susceptibles de répondre à ces lacunes :

L'une des enquêtes importantes de Statistique Canada sur l'établissement des immigrants au Canada est *l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada*. Compte tenu de la taille relativement petite de son échantillon, [elle] ne permet cependant pas d'obtenir des estimations fiables sur les immigrants de langue française à l'extérieur du Québec. Il est cependant clair que si des dispositions étaient prises pour effectuer un suréchantillonnage d'immigrants de langue française, une telle enquête longitudinale fournirait une mine très riche d'informations sur le processus d'établissement de ces immigrants au sein des communautés francophones en milieu minoritaire. ¹²⁷

Un tel suréchantillonnage a déjà permis d'en connaître beaucoup sur la dynamique des allophones au Québec :

On a réussi à avoir un échantillon considérable au Québec, non seulement pour les anglophones du Québec selon la langue maternelle, mais aussi pour tous les immigrants allophones qui s'orientent vers l'anglais. Étant donné que la concurrence entre l'anglais et le français est un enjeu important au Québec, on a suréchantillonné de façon importante les allophones qui s'orientent vers le français, pour comprendre la dynamique. On pose donc toutes les mêmes questions concernant l'accès aux soins de santé et les divers modules de développement de la vitalité des communautés. 128

Une approche similaire contribuerait sans doute à combler cette lacune importante concernant les données de base permettant de prendre des décisions éclairées qui pourraient permettre d'accueillir davantage d'immigrants au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

3.2.3.2. Ambiguïté des cibles

Lors du lancement du Plan stratégique, les cibles initiales du Plan ont été maintenues, soit que 4,4 p. 100 de toute l'immigration en 2008 soit composée de francophones s'installant dans des communautés francophones à l'extérieur du Québec. Sachant que le Canada entend accueillir entre 240 000 et 265 000 immigrants en 2007, et en supposant que ce nombre soit maintenu au cours des deux années suivantes, cela voudrait dire entre 10 560 et 11 660 immigrants francophones par année dans les communautés francophones hors du Québec. Or, le Plan stratégique affirme également que « selon les prévisions, environ 15 000 immigrants d'expression française devraient s'établir à l'extérieur du Québec au cours des cinq prochaines années » (p. 3), soit presque quatre fois moins que les objectifs fixés, ce qui crée une confusion très importante. Le Plan

M. Jean-Pierre Corbeil, Analyste principal de la population, Division de la démographie, Statistique Canada, Témoignages, 17 octobre 2006, à 9 h 10.

¹²⁸ Ibid., à 9 h 30.

indique également qu'il faudra une guinzaine d'années avant d'atteindre la cible annuelle de 8 000 à 10 000 immigrants d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaire 129. Autrement dit, il faudra attendre jusqu'en 2021 avant d'atteindre des objectifs inférieurs à ceux que le Plan maintient pour 2008¹³⁰. À l'occasion du lancement du Plan stratégique, le ministre Solberg a également annoncé le renouvellement du mandat du Comité directeur pour cinq ans, de 2006 à 2011, afin de voir à sa mise en œuvre.

Lors de son témoignage devant le Comité, le sous-ministre responsable du Plan stratégique nous a indiqué que cette confusion découlait tout simplement d'un malentendu portant sur la définition « d'immigrant d'expression française » qui devrait désormais se lire ainsi: « un immigrant d'expression française est celui dont le français est la langue maternelle ou, s'il a une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, dont le français est la première langue officielle canadienne d'usage » (p. 4). Cette clarification apparente n'est en fait qu'une confusion supplémentaire puisque cette définition correspond exactement à la définition de « première langue officielle parlée », telle qu'utilisée par Statistique Canada, et cette définition est justement celle qui a permis de fixer à 4,4 p. 100 les cibles d'immigration. Autrement dit, cet apparent changement de définition n'aurait jamais dû entraîner de modification des cibles puisque les cibles ont justement été établies à partir de cette définition.

Si on fait fi de ces incohérences et qu'on accepte tout simplement que les nouvelles cibles sont d'environ 15 000 au cours des cinq prochaines années (p. 3), c'est-à-dire en moyenne de 3,000 par année, cela correspondrait à 1,25 p. 100 de l'immigration canadienne totale, ce qui nous place très loin de l'objectif de 4,4 p. 100 annoncé initialement. Or, dans le Plan lui-même, on peut lire: « Selon Statistique Canada, le nombre d'immigrants qui s'établissent à l'extérieur du Québec et dont la langue maternelle est le français varie entre 1 p. 100 et 1,5 p. 100 depuis plusieurs années » (p. 4). Autrement dit, les nouvelles cibles que le Plan permettra d'atteindre correspondent en fait à la situation qui prévaut depuis des années.

Ces ambiguïtés ne sont pas de nature à favoriser la réussite du Plan stratégique ni à mobiliser les intéressés en vue de l'atteinte d'une cible claire, alors que ses objectifs sont louables et obtiennent un appui enthousiaste des communautés. Il serait donc dommage de mettre en péril la réussite d'initiatives favorisant l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, pour la seule raison que le travail préparatoire est confus.

129

Ibid.

D'autres cibles particulières sont identifiées dans le Plan : 6 000 immigrants économiques d'expression française par année (p. 9), 2 000 étudiants internationaux par année dans les établissements postsecondaires de langue française à l'extérieur du Québec (p. 10), et 1 600 réfugiés dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (p. 10). Cependant, les motifs permettant de justifier ces cibles ne sont pas explicités.

Finalement, s'il n'est pas possible d'identifier le point de départ réel et que les cibles sont floues, il devient à toutes fins pratiques impossible de vérifier l'atteinte des objectifs du Plan. Aucun mécanisme de suivi n'est décrit dans le Plan et aucun échéancier n'est prévu pour suivre la progression des résultats, par exemple à tous les ans ou à mi-parcours. Autrement dit, même si le Plan atteignait ses objectifs ou même les dépassait de manière spectaculaire, il serait impossible de le savoir. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 6

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec les provinces et territoires :

- demande à Statistique Canada d'effectuer un suréchantillonnage des immigrants de langue française dans le cadre de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada;
- demande à Statistique Canada de procéder à une étude rigoureuse portant sur la démographie des immigrants francophones en situation minoritaire et sur les particularités de leur mobilité;
- identifie les meilleures pratiques quant à l'intégration harmonieuse des immigrants au sein des communautés francophones en situation minoritaire;
- procède à une réévaluation complète des cibles et des définitions contenues dans le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, en particulier en ce qui concerne la progression anticipée du nombre d'immigrants s'établissant dans les communautés francophones en situation minoritaire suite à la mise en œuvre de ce Plan stratégique;
- définisse un échéancier et élabore un mécanisme de suivi rigoureux qui permettra de vérifier régulièrement l'atteinte des résultats.

3.3. MESURES BUDGÉTAIRES 2006-2007

Lors de sa comparution devant le Comité, le ministre Solberg a confirmé qu'une enveloppe de 307 millions de dollars serait consacrée à de nouvelles mesures visant à soutenir l'établissement des immigrants dans leurs communautés d'accueil. Un montant de 111 millions de dollars sera versé en 2006-2007 et un autre de 196 millions de dollars est

prévu pour 2007-2008. Les trois quarts de cette enveloppe globale de 307 millions, soit 230 millions, sont destinés à l'Ontario, et 77 millions de dollars aux autres provinces à l'exception du Québec.

Ces sommes s'ajoutent aux 90 millions de dollars sur deux ans déjà prévus dans le Budget 2005-2006. Cela porte donc les engagements totaux du gouvernement pour les deux prochaines années à 146 millions de dollars en 2006-2007 et 251 millions de dollars en 2007-2008 pour le soutien à l'établissement des immigrants. Sans pouvoir anticiper sur les budgets 2008-2009 et les suivants, le budget total de soutien à l'immigration dans son ensemble dépassera vraisemblablement le milliard de dollars au cours des quatre prochaines années. (voir tableau de la page 99)

Le *Budget 2006-2007* ne fait état d'aucune enveloppe spécifique qui serait réservée aux communautés francophones en situation minoritaire, mais selon Daniel Jean, coprésident de la partie gouvernementale du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire, « il est certain qu'une partie de ces fonds favorisera l'immigration et contribuera à combler les besoins d'intégration particuliers des immigrants francophones¹³¹ ». Ces augmentations devraient évidemment se faire sentir davantage en Ontario :

Dans une province comme l'Ontario, qui compte une importante population francophone, les organismes francophones qui s'occupent de l'établissement des immigrants vont bénéficier d'une grosse augmentation du financement qu'ils obtiennent. Dans cette province, le ministère intervient directement dans la répartition de ce financement, mais il tient compte de l'avis des organismes d'établissement et des autorités de la province. Donc, il va effectivement y avoir une forte augmentation du financement de tous les organismes d'établissement. 132

Les sommes prévues dans le budget seront distribuées aux provinces qui les géreront par l'intermédiaire de leurs agences d'établissement (settlement agencies). Certaines de ces agences sont à l'œuvre dans les communautés francophones en situation minoritaire, et il est vraisemblable qu'elles recevront leur part de ce financement, sans que des proportions précises aient été établies.

Ces investissements de 307 millions de dollars sont indépendants du *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* lancé en septembre 2006 par les ministres Solberg et Verner. Ce Plan stratégique ne contenait aucun engagement financier. M. Jean a toutefois précisé certaines pistes qui pourraient permettre de financer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique :

M. Daniel Jean, coprésident, Partie gouvernemental, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire, Témoignages, 3 octobre 2006, à 9 h 45.

L'hon. Monte Solberg, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Témoignages, 24 octobre 2006, à 10 h 35.

Le financement [...] sera, en partie, accessible par le biais de programmes existants. Premièrement, le *Plan d'action pour les langues officielles*, lancé en mars 2003, a alloué 9 millions de dollars sur cinq ans pour la promotion de l'immigration au sein des communautés francophones. Deuxièmement, les fonds d'établissement additionnels qui ont été annoncés dans le budget de 2006, pour le ministère de l'Immigration, pourront appuyer certaines initiatives du Plan stratégique. Ces nouveaux fonds doivent servir à combler les besoins immédiats des immigrants dans l'amélioration des programmes existants et à développer des projets-pilotes pour des groupes de clients ciblés, incluant les francophones en situation minoritaire. Troisièmement, nous misons sur l'effet de levier qui peut être créé en favorisant les partenariats solides avec d'autres ministères, qu'il s'agisse du ministère du Patrimoine, de celui de la Santé ou d'autres. Quatrièmement, le Comité de mise en oeuvre examinera le mécanisme existant de financement de la mise en oeuvre du Plan stratégique et identifiera les manques à gagner pour assurer son succès 133.

MESURES BUDGÉTAIRES TOUCHANT L'IMMIGRATION						
	2005-	2006-	2007-	2008-	2009-	TOTAL
	2006	2007	2008	2009	2010	
Budget 2005						
Intégration et établissement	20	35	55	80	108	298
Service à la clientèle	20	20	20	20	20	100
Total mesures déjà annoncées	40	55	75	100	128	398
Budget 2006						
Établissement		111	196			307
Droit de résidence perm.		134	90			224
Reconnaissance des compétences		6	12			18
Totales nouvelles mesures		251	298			549
Total des deux budgets 40 306 373 100 128 947						

Le premier défi pour les communautés sera de s'assurer qu'elles seront en mesure de recevoir leur juste part de ces investissements considérables. Selon M. Arnal, coprésident, Partie communautaire, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire, il en coûterait 50 millions de dollars sur cinq ans pour réaliser adéquatement les objectifs du Plan stratégique dévoilé en septembre 2006. 134

M. Daniel Jean, coprésident, Partie gouvernementale, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire, Témoignages, 3 octobre 2006, à 9 h 10.

M. Marc Arnal, doyen, Campus St-Jean, Université de l'Alberta, Témoignages, 5 décembre 2006, à 8 h 30.

3.4. LE MODÈLE MANITOBAIN

Il existe des différences importantes entre les provinces quant à l'intensité des initiatives en immigration qui y ont été développées. À Terre-Neuve-et-Labrador, l'ébauche d'un programme structuré visant à attirer des immigrants francophones, dont des candidats en provenance de la Roumanie, en est à ses tout premiers balbutiements. En Alberta, aucune mesure précise de recrutement n'a encore été mise en place, en raison notamment de la nécessité de gérer d'abord la migration interprovinciale : « Pour l'instant, les gens viennent d'eux-mêmes en Alberta. » 135

C'est au Manitoba que les réalisations les plus importantes ont été accomplies. Plusieurs témoignages en ont fait état : « Ce qui a lancé tout le mouvement au Manitoba a été une mission au Maroc, où on a fait des présentations. La Société franco-manitobaine s'est retrouvée avec une vingtaine de personnes sur son perron un beau jour et elle n'était pas du tout prête à les recevoir. Cela a provoqué la mise en place de structures 136 ».

Deux éléments principaux parmi d'autres ont été évoqués afin d'expliquer cette réussite :

- la densité géographique des populations francophones qui permet d'offrir un milieu de vie en français plus aisément que les communautés plus dispersées; et,
- l'implication active de la province dans le développement et le financement des structures d'accueil.

Dans le cas du Manitoba, la collaboration entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral semble avoir été déterminante : « Le Manitoba a mis sur pied des structures d'accueil, ciblé le genre d'immigrants qui voudraient rester au Manitoba et enfin, conçu des outils de recrutement avec nous tout en développant les leurs. C'est ce qu'il faut faire. Il faut que le travail comporte plusieurs étapes. » 137 Les efforts de la province ont d'abord découlé d'une prise de position énergique en faveur de l'immigration tout court, notamment grâce à ce qui s'appelle le Programme des candidats qui permet à la province de cibler les immigrants en fonction de critères adaptés à ses besoins particuliers :

Jusqu'à présent, la province qui a tiré le meilleur parti du Programme des candidats des provinces est le Manitoba. L'année dernière, cette province a attiré 4 600 personnes

M. Marc Arnal, coprésident, Partie communautaire, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire, Témoignages, 3 octobre 2006, à 9 h 50.

M. Luketa M'Pindou, coordinateur, Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society, Témoignages, 5 décembre 2006, à 11 h 05.

M. Daniel Jean, coprésident, Partie gouvernementale, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire, Témoignages, 3 octobre 2006, à 9 h 40.

dans le cadre de ce programme, alors que ma province, l'Alberta, n'en a reçu que 661, et la Colombie-Britannique, 800, je crois. Le Manitoba est donc très dynamique et a mis en œuvre plusieurs mesures. Il se sert du programme pour cibler certains groupes déjà établis dans la province, en particulier les Philippins. Il existe déjà une communauté de Philippins, notamment à Winnipeg, et la province s'adresse aux gens des Philippines en leur disant : « Venez. Nous vous trouverons un emploi, nous avons déjà une communauté accueillante à laquelle vous pouvez vous joindre. » 138

Afin de s'assurer d'obtenir l'appui des communautés francophones, le gouvernement du Manitoba a consenti à faire des efforts supplémentaires afin d'aider les communautés francophones à recruter des candidats : « Le gouvernement provincial a fixé un objectif de 7 p. 100 d'immigration francophone pour une population de 4 p. 100, reconnaissant qu'il fallait des effets réparateurs. » 139

Ce qu'il faut souligner ici, c'est que l'initiative de soutenir l'immigration comme un dossier prioritaire est venue conjointement de la province et des réseaux communautaires dans le cadre du projet « Agrandir l'espace francophone » lancé en 2001. Les affinités entre cette initiative et les objectifs que poursuivait le gouvernement fédéral, notamment dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles*, se sont par la suite renforcées mutuellement dans ce cas précis, mais beaucoup moins dans les autres provinces. C'est là un autre exemple de l'effet multiplicateur de cette alliance entre les réseaux communautaires, les provinces et territoires, et le gouvernement fédéral, tel que manifesté également dans les réalisations de la Société Santé en français. On sent également dans la teneur des propos qui accompagnent la description de ces initiatives qu'il se développe une dynamique d'entraide mutuelle qui déborde des seuls dossiers qui l'ont fait naître.

L'année dernière, le Manitoba a accueilli un peu plus de 300 immigrants francophones. C'est beaucoup si on compare ce chiffre à ce que nous avons accueilli il y a quatre ou cinq ans, et nous avons l'intention d'aller encore plus loin. [...] Nous nous sommes fixé l'objectif suivant : une moyenne de 700 immigrants par an au cours des 20 prochaines années. Au début, ce sera un peu plus lent, mais je crois qu'on va dépasser ce nombre dans quelques années. De plus, nous collaborons avec la province du Manitoba, qui est un chef de file mondial sur le plan de l'immigration. Cette année, la province vise à accueillir 10 000 immigrants. On a presque atteint ce chiffre et, dans le dernier discours du Trône, on s'est fixé un nouvel objectif, celui d'accueillir 20 000 personnes d'ici 2011. Nous voulons conserver la même proportion de francophones et nous assurer qu'il y ait des francophones qui immigrent au Manitoba. Nous constituons une terre d'accueil et sommes très fiers de ce que nous faisons.

Cette nécessaire collaboration ne signifie évidemment pas que tout soit facile et que tout devienne soudainement harmonieux entre les communautés francophones et le

L'hon. Monte Solberg, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Témoignages, 24 octobre 2006, à 10 h 35.

M. Marc Arnal, doyen, Campus St-Jean, Université de l'Alberta, Témoignages, 5 décembre 2006, à 8 h 30.

M. Daniel Boucher, président-directeur général, Société franco-manitobaine, Témoignages, 6 décembre 2006, à 20 h 30.

gouvernement provincial, comme l'exprime bien le président de la Société francomanitobaine:

On facilite l'immigration francophone. Je ne peux pas dire qu'on nous consulte, mais dans les cas dont nous nous sommes occupés, la province nous a aidés à faire venir les immigrants au Canada le plus rapidement possible. Le gouvernement a réduit le temps d'attente. Au Manitoba, le délai est de trois à six mois, ce qui est absolument impossible dans d'autres provinces : ce n'est pas faisable. [...] Notre partenariat avec la province est surtout dans ce domaine, et nous travaillons en collaboration très étroite avec ses représentants à cet égard. 141

Il existe également une situation très difficile en ce qui concerne le logement dans le secteur de Saint-Boniface où un grand nombre d'immigrants désirent s'installer, et les ressources du bureau d'accueil sont insuffisantes. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a confirmé que les nouveaux investissements pourraient justement servir à améliorer ce genre de situation : « Des mesures ont déjà été prises à Saint-Boniface. Grâce à notre nouvelle stratégie, des initiatives ont déjà été mises en place afin d'aider les gens à trouver des logements adéquats, étant donné qu'il s'agit d'un véritable problème. Nous sommes au courant, et la stratégie ainsi que les 307 millions de dollars nous donnent des moyens de mettre en œuvre la stratégie de façon efficace. »142

Il n'en demeure pas moins que l'exemple du Manitoba est globalement très positif et qu'il pourrait servir à inspirer des initiatives dans d'autres provinces :

Le Manitoba est devenu une terre d'attraction. Si les francophones qui viennent d'ailleurs veulent venir s'implanter dans ce genre de région, c'est aussi pour assurer un avenir à leurs enfants. C'était mon argument de vente quand j'allais à l'étranger pour vendre mon établissement, le Collège universitaire de Saint-Boniface. Je disais aux gens de venir au Manitoba, car ils pourraient continuer d'étudier en français et, en même temps, vivre dans une ambiance anglophone, ce qui les rendrait parfaitement bilingues. Souvent, les gens désirent s'établir au Manitoba parce qu'ils veulent que leurs enfants deviennent bilingues.

Les immigrants ont compris que la dualité linguistique était une richesse extraordinaire. D'ailleurs, les immigrants ont changé la dynamique linguistique de nos institutions. En effet, c'est grâce aux immigrants si on entend de plus en plus parler français dans les couloirs du collège universitaire. Il y a aussi des gens qui viennent de l'immersion. Cela crée une nouvelle dynamique et une richesse. Il faudrait que les initiatives mises sur pied par les communautés soient appuyées.

Il faut d'abord un changement de mentalité avant d'arriver à cela, et je pense gu'on a pris le bon virage. Ce n'est pas pour rien que je suis là aujourd'hui : je suis peut-être l'arbre qui cache la forêt. Il y a des tas de gens talentueux qui ne demandent qu'à servir le

M. Daniel Boucher, président-directeur général, Société franco-manitobaine, Témoignages, 6 décembre 2006, à 20 h 40.

L'hon. Monte Solberg, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Témoignages, 24 octobre 2006, à 10 h 10.

Canada, à s'implanter ici, à y fonder leur famille et à se trouver des créneaux afin d'apporter la richesse requise dans cet environnement. 143

3.5. LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Lorsque le gouvernement provincial est bien impliqué avec les communautés dans le développement de certains projets, le gouvernement fédéral peut servir de facilitateur. Cette collaboration entre les provinces et les communautés de langue officielle en situation minoritaire est cependant loin d'aller de soi. Dans certains cas même, pour les organismes communautaires, le fait d'impliquer la province dans les ententes en immigration peut également causer certains irritants, comme le fait de devoir démontrer la pertinence d'offrir des services en français, alors qu'évidemment personne ne les demande puisqu'ils n'existent pas. Le rôle du gouvernement fédéral devient alors de faire respecter ses propres engagements en vertu de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et d'être persuasif envers les provinces et territoires lorsqu'il s'agit de négocier des paiements de transfert.

Si la province ne voit pas clairement l'importance de consacrer une partie des enveloppes reçues à la mise en place d'agences d'établissement francophones pour les immigrants, les besoins sont tellement importants du côté majoritaire qu'elle aura peu d'incitatifs pour le faire. Actuellement, les ententes signées avec les provinces en immigration comportent des clauses qui obligent les provinces à tenir compte des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à faire rapport des initiatives réalisées en ce sens. Cependant, ces clauses peuvent être interprétées différemment par les gouvernements provinciaux et elles ne sont pas assorties d'exigences financières spécifiques, par exemple, de consacrer un montant proportionnel égal ou supérieur au pourcentage que représentent les communautés francophones de la province. En raison de cette nécessité de faire valoir la pertinence d'investir dans les structures d'accueil pour les francophones, certains ont perçu la signature de ces ententes comme un recul, en comparaison des ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les communautés qui pouvaient auparavant servir à financer des projets en immigration 144.

Selon la même logique, les communautés du nord de l'Ontario voudraient avoir les moyens d'accueillir plus d'immigrants, surtout dans les régions comme celle de Sudbury où règne un quasi plein emploi, mais le fait que les immigrants vont naturellement vers les grands centres les empêche de recevoir un financement. Si elles recevaient ce financement, ces communautés seraient en mesure d'attirer de nombreux immigrants francophones ailleurs qu'à Toronto:

Me Ibrahima Diallo, président du Conseil, Société franco-manitobaine, Témoignages, 6 décembre 2006, à 20 h 50.

M. Jamal Nawri, coordonnateur, Immigration, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, Témoignages, 4 décembre 2006, à 9 h 45.

Il nous faut convaincre l'immigrant ou l'immigrante qui s'installe en Ontario de le faire dans le Nord, où des possibilités d'emploi s'offrent à lui ou à elle. [...] L'industrie minière fonctionne bien. Nous avons besoin de structures d'accueil adéquates [...]. À l'heure actuelle, nous n'avons pas d'appuis pour mener l'enquête ou faire l'analyse du dossier d'un immigrant qui vient d'un pays qu'on connaît peu ou qu'on ne connaît pas. Comment peut-on mieux faciliter la transition de ce nouveau Canadien vers le Canada, vers des milieux d'éducation, pour compléter l'éducation, si nécessaire, et ce, à l'extérieur de Toronto? Il serait intéressant d'avoir des mesures incitatives directes pour que le nouveau Canadien s'installe à Sudbury, à Timmins, à Hearst, etc.

Le gouvernement fédéral a intégré des clauses linguistiques dans la plupart des ententes signées avec les provinces dans le domaine de l'immigration, mais ces clauses ne semblent pas entraîner d'obligations spécifiques de la part des provinces si elles n'en voient pas le bien-fondé :

Dans les ententes signées avec les provinces, nous avons inséré une disposition où on demande de faire des efforts. De façon pratique, on veut montrer aux autres provinces les résultats des initiatives, comme ce qui a été fait au Manitoba, afin de les encourager. On rencontre également les communautés de ces villes et de ces provinces pour qu'elles encouragent aussi leur province à faire de même. 146

Il semble donc s'agir davantage d'un incitatif que d'une véritable condition que le gouvernement imposerait aux provinces pour recevoir le financement. Afin de bien situer le rôle du gouvernement fédéral, qui consiste à rappeler au besoin aux provinces leurs obligations envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et reconnaissant le rôle réparateur que doit assumer directement le gouvernement du Canada envers ces communautés, le Comité recommande :

Recommandation 7

Que, conformément à ses obligations en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, lors du paiement des transferts vers les provinces et territoires dans le cadre du programme d'aide à l'établissement et à l'intégration des immigrants, invite les provinces et territoires autres que le Québec à consacrer à la communauté francophone une proportion de ces transferts supérieure d'au moins un point de pourcentage à la proportion de résidants de la province, dont la première langue officielle parlée est le français.

M. Denis Hubert, président, Collège Boréal, Témoignages, 10 novembre 2006, à 10 h 25.

M. Daniel Jean, coprésident, Partie gouvernementale, Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire, Témoignages, 3 octobre 2006, à 10 h 15.

De plus, il existe des provinces où il n'y a pas d'agence d'établissement reconnue chargée de desservir les besoins spécifiques des immigrants francophones. Le coordonnateur du dossier de l'immigration auprès de la Fédération des francophones de Colombie-Britannique mentionnait à cet effet que :

L'accueil est fait par des organismes anglophones. Ils ne sont donc pas autant que nous au courant de tous les services en français auxquels les immigrants peuvent avoir accès, par exemple les écoles, les centres de formation continue, les associations francophones, les centres communautaires, etc. Il y a des choses qu'on voudrait retenir du modèle québécois. On fait déjà de la promotion à l'extérieur du Canada pour l'immigration francophone hors Québec, en particulier en Colombie-Britannique, mais on voudrait aussi garder le modèle qui nous permet d'aller chercher des immigrants, en plus de pouvoir les intégrer nous-mêmes, c'est-à-dire d'avoir nos propres services d'accueil et d'orientation en Colombie-Britannique, et que ce soit fait par des organismes francophones, et non par des organismes anglophones.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 8

Que Citoyenneté et Immigration Canada invite les provinces et territoires autres que le Québec à désigner au moins un organisme communautaire par province ou territoire qui serait chargé de coordonner les efforts d'intégration et d'établissement des immigrants francophones, et que cet organisme puisse procéder à des initiatives de recrutement autonomes.

3.6. RECRUTEMENT À L'ÉTRANGER

À de nombreuses reprises, la difficulté pour les communautés francophones d'attirer des immigrants francophones quand la promotion de la Francophonie canadienne à l'étranger est monopolisée par les efforts du gouvernement québécois a été mise en évidence. Ces efforts sont évidemment bien compréhensibles, mais il semble incohérent que le gouvernement du Canada développe d'un côté un Plan stratégique pour favoriser l'immigration francophone à l'extérieur du Québec et que de l'autre côté, il ne prenne pas tous les moyens nécessaires afin de donner à la dualité linguistique canadienne toute la visibilité souhaitable à l'étranger, notamment dans ses ambassades. Par conséquent, le Comité recommande :

_

M. Jamal Nawri, coordonnateur, Immigration, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 55.

Recommandation 9

Que Citoyenneté et Immigration Canada intensifie ses efforts de recrutement d'immigrants francophones à partir de ses ambassades à l'étranger et appuie les efforts de recrutement des communautés francophones en situation minoritaire, notamment en conscientisant et en formant adéquatement le personnel des ambassades, et en garantissant la disponibilité des documents d'information dans les deux langues officielles.

L'efficacité des efforts du gouvernement québécois à l'étranger se manifeste également dans le recrutement d'étudiants internationaux. Les ententes bilatérales que signent le Québec et certains pays de la Francophonie offre des droits de scolarité que les autres établissements francophones au Canada ne peuvent pas concurrencer. Il en coûte par exemple environ 2000 dollars par année pour un étudiant international en provenance de la Tunisie qui désire étudier au Québec, alors qu'il en coûterait 17 000 dollars par année au même étudiant s'il choisissait d'étudier en Alberta. Des témoins impliqués dans l'éducation postsecondaire francophone à l'extérieur du Québec ont affirmé aux membres du Comité que cela compromettait l'un des moyens les plus efficaces de recruter des immigrants. Le Comité recommande donc :

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada négocie une entente avec le Québec, les autres provinces et territoires et les institutions postsecondaires, afin de trouver une formule satisfaisante pour les toutes les parties qui permettrait de stimuler équitablement le recrutement d'étudiants internationaux francophones dans l'ensemble du pays.

4. LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Les deux sections précédentes constituaient l'aboutissement des réflexions du Comité sur les thèmes de la santé et de l'immigration comme moteurs du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces sections intégraient les points de vue des représentants des communautés, des représentants politiques et administratifs du gouvernement, des spécialistes, et de certains autres organismes intéressés.

La section qui suit est essentiellement centrée sur les besoins des communautés, tels qu'exprimés dans le cadre des réunions tenues dans les neuf villes où s'est rendu le Comité en novembre et décembre 2006, de même que lors d'autres réunions tenues à Ottawa entre le printemps 2006 et février 2007. Les thèmes retenus sont ceux qui se sont révélés prioritaires pour un grand nombre d'organisations rencontrées par le Comité. Les thèmes qui ont nettement fait consensus sont : l'éducation, de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire, la vitalité des réseaux communautaires, les infrastructures, l'inclusion de clauses linguistiques dans les paiements de transfert fédéraux vers les provinces et territoires, les compressions budgétaires de septembre 2006 (Programme de contestation judiciaire et alphabétisation), la promotion du français, les médias, les arts et la culture, la justice, le développement économique et la recherche. Tous ces éléments seront à considérer dans le cadre des suites à donner au *Plan d'action pour les langues officielles* à partir de l'exercice financier 2008-2009, et sur lesquelles les communautés invitent le gouvernement du Canada à se pencher dès maintenant.

4.1. L'ÉDUCATION : DE LA PETITE ENFANCE À L'UNIVERSITÉ

Le français, ça s'apprend, mais l'anglais, ça s'attrape.

4.1.1. L'enseignement dans la langue de la minorité

L'éducation est certainement le secteur où les progrès les plus importants ont été accomplis depuis vingt-cinq ans en ce qui touche la vitalité des communautés. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et les jugements de la Cour Suprême qui en ont découlé, ont, sans contredit, été les éléments déclencheurs de ces progrès (voir section 1.2.). Au début des années 1980, la moitié des provinces canadiennes ne comprenaient pas d'écoles françaises. Suite à l'entrée en vigueur de l'article 23 en 1982, la Cour suprême a confirmé que le droit à l'instruction dans la langue de la minorité accordait aux communautés linguistiques en situation minoritaire la gestion et le contrôle de l'instruction et des établissements d'enseignement.

Ces gains ont évidemment mis en lumière l'importance qu'a eue la Cour Suprême en tant que contrepoids à la résistance des provinces face à leurs obligations constitutionnelles en vertu de la Charte. La plupart des causes marquantes ont bénéficié du soutien du Programme de contestation judiciaire, et, comme nous le verrons dans la section 4.5., ce Programme est en quelque sorte devenu le symbole de la possibilité pour le gouvernement fédéral de maintenir son rôle de gardien de la Constitution dans les champs qui ne relèvent pas de sa compétence et qui échappent à l'autorité du Commissariat aux langues officielles.

Le développement des écoles et des centres scolaires et communautaires a constitué la principale avancée des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Les progrès dans ce domaine se feront dans l'avenir à un rythme plus modéré, et dépendront essentiellement de l'essor qu'il sera possible de donner aux services à la petite enfance, qui constituent la principale condition d'un recrutement qui pourrait permettre de maintenir, puis d'augmenter les effectifs en éducation dans la langue de la minorité. Les problèmes du recrutement au primaire seront donc abordés dans la section portant sur la petite enfance.

Les gains en éducation ont été mentionnés de manière quasi unanime comme la plus grande source de fierté des communautés. Certains témoignages furent particulièrement éloquents, dont celui de la directrice générale de la Société Saint-Thomas-d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard :

[...] [nos] écoles et [nos centres communautaires sont] probablement notre plus grand succès. On voit un rayonnement. On est en train de repêcher une génération perdue, et même deux générations dans certaines régions.

À Souris et à Rustico, par exemple, on doit la survie de la langue aux grands-parents et parfois aux arrière-grands-parents, qui sont Acadiens, parce que depuis plusieurs générations, les francophones n'ont pas eu l'occasion de se faire éduquer en français. Mais ces gens-là sont fiers. On le voit dans les visages, comme on le voit dans les communautés. Ils inscrivent leurs enfants aux écoles de langue française sans en connaître un seul mot, mais c'est ce qu'ils veulent pour leurs enfants. Ils suivent des cours de français pour pouvoir tenir des conversations en français avec leurs enfants. Ces parents inscrivent leurs enfants dans une école qui est tout à fait inadéquate, alors qu'en face, ou presque, une école [anglaise] a tout, mais est presque vide à cause de la dénatalité. Tout cela nous appartient, en tant que Canadiens 148.

-

Mme Lizanne Thorne, directrice générale, Société Saint-Thomas-d'Aquin, Témoignages, 7 novembre 2006, à 10 h 05.

4.1.1.1. L'appui du gouvernement fédéral pour l'enseignement dans la langue de la minorité

L'appui financier du gouvernement fédéral, sous forme d'ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, s'est également avéré tout à fait déterminant dans la réalisation des gains de ces communautés en matière d'éducation :

Je peux dire tout de suite que l'apport que nous recevons par l'entremise des ententes bilatérales a toujours représenté de 13 à 20 p. 100 de notre budget. Cela nous a-t-il beaucoup aidés? Oui, absolument [...] Cet argent nous a permis de survivre et d'offrir, je crois, une éducation de première qualité à nos jeunes. Nous n'aurions pas pu mettre en place toute la plus-value dans nos écoles, pour la petite enfance, par exemple, si nous n'avions pas eu ces programmes. Nous n'aurions pas, dans nos écoles, de prématernelles pour les enfants de 3 et 4 ans, alors qu'il y en a dans chacune d'elles 149.

Ces ententes sont substantielles et constituent le plus important investissement du gouvernement fédéral auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En 2005-2006, Patrimoine Canadien a dépensé 283,9 millions de dollars dans ses programmes d'éducation, dont 179,4 millions (63,2 p. 100) sont allés à l'enseignement dans la langue de la minorité. En 2002-2003, ces dépenses avaient été de 213,1 millions de dollars, mais 69,5 p. 100 de ces dépenses étaient allées à l'enseignement dans la langue de la minorité. Les 30,5 p. 100 restants sont allés à l'enseignement de la langue seconde dans les écoles de la majorité, y compris les programmes d'immersion.

-

M. Denis Ferré (directeur de l'éducation, Division scolaire francophone numéro 310, Conseil scolaire fransaskois), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9h50.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
VOLET ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ	\$ 148 185 461	\$ 135 580 116	\$ 162 519 146	\$ 179 393 341
Ententes féd-prov-terr enseignement dans la langue de la minorité	\$ 144 819 060	\$ 132 538 505	\$ 159 443 027	\$ 175 139 639
Programme régulier	\$ 144 819 060	\$ 122 763 505	\$ 116 238 066	\$ 107 365 771
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 9 775 000	\$ 43 204 961	\$ 67 773 868
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	\$ 2 257 351	\$ 2 278 568	\$ 2 285 619	\$ 3 063 702
Programme régulier		\$ 2 190 478	\$ 1 662 819	\$ 2 361 702
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 88 090	\$ 622 800	\$ 702 000
Bourses d'été pour francophones hors Québec	\$ 515 226			
Moniteurs de langue officielles (minorité)	\$ 1 742 125			
Collaboration avec le secteur non- gouvernemental		\$ 763 043	\$ 790 500	\$ 1 190 000
Programme de perfectionnement linguistique	\$ 1 109 050			

Les ententes fédérales-provinciales-territoriales comptent pour la plus grande partie (97,6 p. 100) des dépenses de Patrimoine canadien pour l'éducation dans la langue de la minorité. Le montant total des dépenses liées à ces ententes a augmenté de 30,3 millions (20,9 p. 100) depuis l'exercice financier 2002-2003 pour atteindre 175,1 millions de dollars en 2005-2006. Cette augmentation peut paraître modeste, en comparaison des 209 millions sur cinq ans prévus dans le Plan d'action pour l'enseignement dans la langue de la minorité qui devaient s'ajouter aux montants prévus dans les programmes réguliers.

Patrimoine Canadien a dépensé 120,8 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action au cours des trois derniers exercices financiers, soit 57,8 p. 100 des sommes prévues sur cinq ans. Par contre, cet investissement important a été compensé par une réduction presque aussi importante du montant des ententes fédérales-provinciales-territoriales dans le programme régulier en éducation dans la langue de la minorité qui est passé de 144,8 millions en 2002-2003 à 107,4 millions en 2005-2006, soit une baisse de 25,8 %. Autrement dit, jusqu'à maintenant, les investissements dans les programmes d'éducation dans la langue de la minorité ont été globalement très en deçà de ce qui avait

été annoncé lors du lancement du Plan d'action. Les ententes signées depuis novembre 2005 par le gouvernement pour le renouvellement de plusieurs de ces ententes, de même que le *Budget des dépenses* pour 2006-2007 et 2007-2008, ne laissent pas prévoir d'augmentation substantielle, mais il faudra attendre le dépôt du *Rapport 2006-2007* de Patrimoine Canadien et des *Comptes publics* pour connaître les montants réellement dépensés.

Si on prend comme référence les montants dépensés dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'éducation dans la langue de la minorité en 2002-2003, soit 144,8 millions, et en maintenant l'engagement du Plan d'action à l'effet que, en plus des investissements du Plan d'action, « la ministre du Patrimoine canadien renouvellera le protocole et les ententes fédérales-provinciales-territoriales du programme des langues officielles en enseignement aux niveaux actuels de financement », les sommes dépensées ou à dépenser seraient les suivantes :

- 144,8 millions par année pendant cinq ans à partir de 2003-2004, soit 724 millions en tout pour le programme régulier;
- 97,6 % des 209 millions de nouveaux investissements annoncés dans le Plan d'action, soit 204 millions de dollars, le reste allant aux programmes de bourses et de moniteurs de langue seconde;
- Pour un total de 928 millions de dollars sur cinq ans qui auraient dû être alloués aux ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement dans la langue de la minorité;
- Puisque, de ce montant global, 467,1 millions de dollars ont été dépensés au cours des trois derniers exercices financiers, il reste 460,9 millions de dollars à dépenser au cours des deux derniers exercices financiers du Plan d'action afin d'assurer que les engagements initiaux soient respectés dans le domaine de l'enseignement dans la langue de la minorité. Cela représenterait une moyenne de 230 millions de dollars par année, bien au-delà des niveaux actuels de 180 millions de dollars dépensés en 2005-2006, niveaux qui, selon les annonces récentes, devraient être maintenus pour les trois prochains exercices financiers.
- En effet, l'annonce de 1 milliard de dollars pour les ententes en éducation pour les exercices financiers 2005-2006 à 2008-2009, qui comprend l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, suppose un investissement annuel moyen de 250 millions de dollars. Pour respecter les engagements du Plan d'action pour

-

Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielles, p. 26.

les exercices fianciers 2006-2007 et 2007-2008, il faudrait que 230 millions de dollars soient dépensés seulement pour l'enseignement dans la langue de la minorité. Autrement dit, il ne sera pas possible pour le gouvernement du Canada de respecter les engagements initiaux du Plan d'action, à moins de compenser de manière très importante le manque à gagner accumulé des trois premiers exercices financiers du Plan.

En quelque sorte, les investissements du Plan d'action, s'ils ne s'étaient pas accompagnés d'une diminution de l'enveloppe destinée au programme régulier en enseignement dans la langue de la minorité, auraient permis de revenir aux niveaux de financement qui avaient suivi l'attribution du droit de gestion aux parents francophones. Dans plusieurs provinces, cette baisse relative des investissements a été très clairement ressentie :

Quand on a obtenu la gestion, en 1994, en Alberta, notre système comptait entre 940 et 950 élèves. Il en compte maintenant environ 2 300, soit une augmentation de plus de 100 p. 100.

Lors des cinq premières années, il y a eu du financement supplémentaire qui nous a permis de mettre sur pied un système de gestion. Par contre, il faut reconnaître maintenant que la gestion comme telle n'est pas suffisante pour retenir nos élèves. Nous devons offrir aux élèves francophones l'équivalent de ce qu'offre l'école anglophone du coin.

Si cette équivalence n'existe pas, choisir l'éducation en français ne constitue plus un choix. Les élèves vont préférer fréquenter l'autre système, là où les programmes sont plus avancés ou plus nombreux 151.

Des investissements s'avèrent donc nécessaires pour assurer que les services offerts à la communauté en situation minoritaire soient de qualité équivalente. Le Comité recommande donc :

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada respecte intégralement les engagements pris dans le Plan d'action pour les langues officielles et bonifie le montant des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement dans la langue de la minorité pour qu'il atteigne la somme de 460,9 millions de dollars entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2009.

M. Martin Blanchet, conseiller scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2, Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 50.

4.1.1.2. La petite enfance

Davantage que la santé, l'immigration ou les autres thèmes abordés au cours des réunions, celui de la petite enfance est celui qui est revenu le plus régulièrement comme porteur du développement futur des communautés. Après que les communautés aient obtenu la gestion de leurs écoles suite aux jugements de la Cour suprême dans les années 1990, un réseau d'infrastructures scolaires a pu se développer et enraciner l'appartenance des communautés. Une fois ces infrastructures mises en place, la réussite a été impressionnante, mais ce n'est encore qu'une portion des francophones qui se prévalent de leur droit d'envoyer leur enfant à l'école française. La création des infrastructures a rendu possible un développement important et du même coup révélé un important défi en termes de recrutement.

Le problème principal vient du fait que le nombre important de parents qui envoient leurs enfants en garderie ne bénéficient pas de services de qualité équivalente en français, s'ils existent, et n'ont pas d'autre choix que d'inscrire leur enfant à une garderie anglophone. Puisque cette garderie anglophone est habituellement attenante à une école, la transition entre la garderie et l'école se fait sans effort, comparativement aux difficultés qu'entraîne le fait de transférer l'enfant à une école francophone après qu'il ait été en garderie anglophone : craintes que l'enfant ait des retards en français, habitudes logistiques bien ancrées pour le transport et les horaires des parents, crainte d'isoler l'enfant, etc. Toutes ces craintes s'ajoutent aux nombreuses autres qui existent déjà lorsque les parents doivent choisir d'éduquer leur enfant en français ou en anglais.

Le lien entre ce problème de recrutement au primaire et la disponibilité des services à la petite enfance a été confirmé lors de la création de centres scolaires et communautaires. Ces centres, qui combinent en un même bâtiment une école, des espaces communautaires et culturels, des bureaux pour les organismes, ont révélé que, lorsqu'ils comprennent également un centre de la petite enfance, le recrutement à l'école primaire augmentait de manière significative. La même transition facile qui empêchait les parents de sortir l'enfant de la garderie anglophone pour l'inscrire à l'école francophone favorise la rétention des enfants dans les écoles francophones.

Le prof. Rodrigue Landry, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, a décrit les causes fondamentales qui freinent le recrutement des élèves francophones :

Le premier point concerne la petite enfance. Selon nous, c'est le défi le plus important pour les communautés francophones et acadienne. Un des facteurs déterminants est l'exogamie, qui va en augmentant. Environ les deux tiers de ces enfants sont issus de couples exogames; ils ont un parent francophone et un parent anglophone. Dans la plupart des cas, malheureusement, ces familles choisissent l'anglais comme langue parlée à la maison. Il y a environ un enfant sur cinq dont le français est la langue parlée.

Nos recherches démontrent que l'exogamie n'est pas une cause directe de l'assimilation. *C'est le choix des parents qui en est la cause directe*. Il y a des parents qui font un choix éclairé. Par exemple, chaque parent transmet la connaissance de sa langue à l'enfant, qui va à l'école de langue française, parce que c'est l'école où étudie une minorité. Cela permet à l'enfant d'être bilingue. Nos recherches démontrent aussi que les enfants de familles exogames qui ont fréquenté l'école française sont les meilleurs bilingues au pays¹⁵².

Autrement dit, ce qui est déterminant avant tout, c'est l'attitude des parents francophones dans les familles exogames face à l'importance d'inscrire leur enfant à l'école francophone. Cette attitude sera elle-même renforcée par l'éducation qu'ils ont reçue :

Des gens ont dit [au sujet des unions mixtes ou exogames] qu'elles étaient un fléau parce que les francophones, à partir du moment où ils se mariaient avec des anglophones, se mettaient à utiliser l'anglais. Or, des recherches démontrent que les francophones qui utilisent davantage l'anglais au sein de ces couples exogames ont, dans bien des cas, déjà connu une orientation significative vers l'anglais, que ce soit depuis leur tout jeune âge ou, à tout le moins, depuis l'âge de 15 ans. Les comportements antérieurs ont donc leur importance 153.

Les parents qui veulent que leur enfant devienne bilingue et ait les meilleures perspectives d'avenir choisissent l'école d'immersion, ou l'école anglaise en se rassurant du fait que le français est parlé régulièrement à la maison. Les parents sont bien intentionnés, mais ils ne connaissent pas ce que révèlent les recherches, 154 c'est-à-dire que les personnes ayant la meilleure qualité de bilinguisme sont celles qui ont fréquenté l'école française en situation minoritaire. Puisque la majorité des familles enverront leur enfant dans une forme ou l'autre d'institution préscolaire (garderie, pré-maternelle à trois ou quatre ans, maternelle à cinq ans), il est primordial d'offrir aux familles le choix d'inscrire leur enfant au préscolaire en français et de sensibiliser les parents à l'importance de leur attitude envers la transmission de la langue :

Nous avons besoin d'efforts de francisation dès la naissance des enfants pour que, quand arrive le moment de leur entrée à l'école, les parents n'aient pas à s'inquiéter des capacités linguistiques de leur enfant¹⁵⁵.

M. Jean-Pierre Corbeil (Analyste principal de la population, Division de la démographie, Statistique Canada), Témoignages, 17 octobre 2006, à 10 h 15.

114

M. Rodrigue Landry, directeur, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Témoignages, 7 novembre 2006, à 9 h 20.

Voir exemple références présenté Comité par les données dans le mémoire ลน l'Institut canadien recherche par de les minorités linguistiques: sur http://www.umoncton.ca/icrml/Documents/Memoire au Comite permanent 7 nov.%202006.pdf

Mme Josée Devaney (conseillère scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2), Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 40.

Dans le *Plan d'action pour les langues officielles*, on retrouvait une enveloppe de 22 millions de dollars pour la petite enfance, mais dans une enveloppe budgétaire distincte des ententes que signent le gouvernement fédéral avec les provinces et les territoires en éducation. Ces 22 millions de dollars visaient essentiellement à soutenir les services d'alphabétisation (7,4 millions) à financer des projets pilotes et des projets de recherche sur l'influence des services de garde en français sur le développement futur des enfants (10,8 millions), et à soutenir les organisations nationales dans la diffusion des meilleures pratiques en termes de service à la petite enfance (3,8 millions). Il n'était donc nullement question d'investir dans le développement des services eux-mêmes, mais bien de préparer le terrain pour un éventuel investissement dans le développement des services.

Dans le cadre des ententes conclues en 2005 pour le développement des services à la petite enfance, les communautés avaient été particulièrement heureuses de voir inscrite une clause dans les ententes leur garantissant un pourcentage défini, différent pour chaque province¹⁵⁶.

Ces investissements annoncés et l'obligation de réserver des sommes au développement des services pour les communautés francophones avaient permis, dans certaines provinces, un rapprochement entre les communautés et les gouvernements provinciaux, par exemple en Saskatchewan, où le modèle d'intégration des services à la petite enfance avec l'école élémentaire était bien reçu :

La province a dit être favorable à notre modèle d'intervention : elle voudrait même l'appliquer à toute la province. En effet, pour nous, l'apprentissage et les services de garde vont ensemble. Nous n'arrêterons certainement pas d'avancer dans notre stratégie de développement de la petite enfance, mais si nous bénéficions de la contribution du gouvernement fédéral promise dans les ententes, nous avancerions beaucoup plus rapidement et nous établirions nos interventions de façon beaucoup plus institutionnelle et organisée 157.

De même en Alberta, province aux prises avec des besoins énormes en infrastructures :

Cette entente nous avait permis de commencer tout de suite à négocier des choses avec la province de l'Alberta. Les représentants de la province se sont concertés et tentent d'élaborer des façons de développer des services concrets [...] Lorsque vous insérez une clause qui donne une place à la francophonie en Alberta, vous nous donnez les outils pour pouvoir travailler à continuer de faire du développement¹⁵⁸.

E7

Voir à cet effet le témoignage de Mme Murielle Gagné-Ouellette (directrice générale, Commission nationale des parents francophones), Témoignages, 12 décembre 2006, à 8 h 45.

M. Roger Gauthier (élu et trésorier, Réseau santé en français de la Saskatchewan), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 25.

M. Jean Johnson (président, Association canadienne-française de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 9 h 00.

Il est certain que la décision de redistribuer différemment les sommes prévues aux ententes concernant les services à la petite enfance a été ressentie durement pour les communautés qui en avaient fait leur priorité. Les annonces avaient créé des attentes et lancé des projets qui ont dû être laissés en suspens¹⁵⁹. Ce que demandent les communautés n'est pas tant un réinvestissement massif dans le développement des infrastructures destinées à la petite enfance, mais simplement une mise à niveau dans l'offre de services. Autrement dit, les communautés voudraient être en mesure d'offrir une qualité de services comparable à ce qui est offert actuellement sans réinvestissement supplémentaire aux communautés en situation majoritaire. Les parents se retrouveraient ainsi devant un véritable choix et les conséquences sur la vitalité des communautés pourraient être significatives.

Si nous n'avons pas les moyens de mettre en place notre propre structure, les subventions seront utilisées par les familles francophones pour placer leurs enfants dans des garderies anglophones. C'est l'outil d'assimilation le plus important. Quand un enfant est en milieu anglophone au palier préscolaire, dans la grande majorité des cas, il reste dans cette situation jusqu'à son entrée à l'école anglaise 160.

Ce n'est pas tant la décision de privilégier les subventions directes aux familles qui a été remise en question par les communautés, mais plutôt le désavantage pour une famille francophone de recevoir cette somme si les services existants ne sont pas équivalents :

Les mesures annoncées récemment fonctionnent très bien où il y a des groupes majoritaires. Cependant, pour nos minorités, où les parents ne savent pas où aller et où il y a des listes d'attente incroyables dans les garderies, ça ne fonctionne pas. Il est essentiel d'avoir des infrastructures en place 161.

Il s'agit donc d'un problème lié à la disponibilité des infrastructures qui n'est pas équivalente pour la communauté francophone en situation minoritaire si on la compare aux services de la communauté en situation majoritaire :

Le problème ici, c'est qu'il n'y a pas d'infrastructures. Les garderies francophones n'existent pas. Il y en a une à Edmonton, mais je ne sais pas s'il y en a ailleurs. Nous avons besoin d'aide pour en créer, et c'est ce que le plan de la petite enfance nous permettait de faire auparavant. Nous avions de l'argent pour établir les infrastructures 162.

M. Marc Gignac, directeur du développement stratégique, Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique, Témoignages, 4 décembre 2006, à 11 h 15.

Mme Josée Devaney (conseillère scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2), Témoignages, 5 décembre 2006, à 11 h 45.

116

Par exemple, la Stratégie Meilleur départ développée en Ontario a été suspendue. Voir le témoignage de M. Jean-Gilles Pelletier (directeur général, Centre francophone de Toronto), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 50.

M. Jean Watters (directeur général, Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 55.

L'autre problème est celui des différences importantes qui existent entre les différentes provinces :

Au Québec, les gens ont la chance d'avoir accès non seulement à des garderies à 7 \$ par jour, mais aussi aux 100 \$ par mois. Pour ma part, j'ai deux jeunes enfants, dont une fille qui fréquente l'école, et je dois payer environ 1 000 \$ par mois en frais de garderie. Les 100 \$ sont les bienvenus, mais je préférerais avoir accès à un programme de garderie adéquat¹⁶³.

La construction de centres scolaires et communautaires intégrant des services à la petite enfance a également permis de constater à quel point le fait d'offrir les services avait permis de révéler l'ampleur de la demande :

Aujourd'hui, nous constatons que dans les écoles où il y a une garderie francophone, le recrutement des élèves ayants droit est assuré et nos classes de maternelle débordent. Toutefois, ce service essentiel n'est pas offert dans l'ensemble de nos communautés.

Nous croyons que l'avenir de notre francophonie dépend de notre capacité de rejoindre nos enfants depuis le berceau et que leur francisation doit se faire le plus tôt possible, puisque dans le développement de l'enfant, tout se joue avant l'âge de cinq ans 164.

Le même phénomène s'est produit à Terre-Neuve-et-Labrador, là où les autorités provinciales doutaient même de l'existence d'une demande pour des services à la petite enfance en français :

L'année dernière, on a eu l'honneur d'ouvrir la première garderie francophone ici, à St. John's. On désire maintenant en ouvrir d'autres, que ce soit en milieu familial ou une vraie garderie. 165

Dans certains cas, les investissements du gouvernement fédéral en éducation ont permis une certaine mise en niveau pour les services préscolaires, et a donné des résultats immédiats :

À l'intérieur de la gestion scolaire comme telle, notre plus grand succès au sein de notre conseil a été la mise en œuvre de la maternelle à plein temps. Le gouvernement provincial finance la maternelle à demi-temps. Nous, grâce à l'argent affecté aux langues

-

¹⁶³ M. Étienne Alary, directeur, Le Franco d'Edmonton, Témoignages, 5 décembre 2006, à 11 h 40.

Mme Marie Bourgeois (directrice générale, Société Maison de la francophonie de Vancouver), Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 40; voir également l'intervention de M. Jean Watters (directeur général, Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 55.

Mme Marie-Claude Thibodeau (directeur général, Fédération des parents francophones de TNL), Témoignages, 6 novembre 2006, à 11 h 25.

officielles, finançons la maternelle à plein temps. Cela permet d'intégrer les enfants et de faire énormément de francisation à ce niveau. Ainsi, lorsqu'ils commencent leur première année, les enfants sont prêts linguistiquement à assumer leur tâche 166.

Cette réussite demeure cependant bien fragile puisqu'il est impossible de répondre à la demande croissante pour des services de pré-maternelle et à la petite enfance :

Présentement, les services de prématernelle sont souvent offerts par des parents bénévoles. On craint beaucoup que, dans le cas des enfants qui ne peuvent pas fréquenter les prématernelles francophones, les parents disent ensuite que leur enfant n'a pas les habiletés linguistiques pour s'inscrire à un programme francophone 167.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 12

Que parmi les 125 000 places en garderie dont la création a été annoncée par le gouvernement du Canada dans le cadre du budget 2006-2007, un nombre déterminé soit réservé aux communautés francophones en situation minoritaire, dans une proportion qui soit au minimum équivalente à la proportion de francophones habitant dans chaque province ou territoire.

Le Comité recommande également :

Recommandation 13

Que lors du prochain renouvellement des ententes en éducation avec les provinces et territoires autres que le Québec, ou lorsque les enveloppes destinées à l'éducation dans la langue de la minorité n'auront pas pu être dépensées en entier, ces montants puissent être utilisés par les provinces et territoires pour financer la mise à niveau de l'offre de services à la petite enfance et de services préscolaires en français.

4.1.1.3. La rétention des élèves inscrits au primaire

Nous avons vu que l'offre de services à la petite enfance pouvait s'avérer déterminante dans le choix des parents d'inscrire leur enfant dans une institution francophone, et que ce choix avait des répercussions importantes sur tout le développement futur de l'enfant. Or, l'offre de services en elle-même ne sera pas

_

Mme Josée Devaney (conseillère scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2), Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 50.

¹⁶⁷ Ibid., à 10 h 35.

suffisante si elle n'est pas accompagnée d'une prise de conscience de ceux que l'on appelle les ayants droit, c'est-à-dire les familles qui, en vertu de l'article 23 de la Charte des droits et libertés, ont le droit d'inscrire leur enfant à l'école dans la langue de la minorité et de participer à la gestion scolaire. Par exemple, plusieurs parents pensent que l'immersion française est suffisante pour le maintien des compétences linguistiques, alors que la meilleure garantie de bilinguisme est l'éducation en français à temps plein :

Les cours d'immersion ont servi la population francophone, tant bien que mal, avant que les écoles soient installées ou qu'on ait des classes françaises dans nos communautés.

Il y a encore des gens qui ont la perception suivante; je pense surtout aux parents québécois qui arrivent à Terre-Neuve. Ils viennent s'installer et décident qu'ils veulent que leurs enfants soient bilingues. Alors, au lieu de les envoyer dans un système scolaire francophone, ils vont les envoyer au programme d'immersion. On perd donc là une part de notre clientèle, ce que je trouve dommage¹⁶⁸.

De plus, selon le point de vue du développement des communautés, l'inscription d'enfants de familles exogames à des programmes d'immersion a le désavantage important de retirer les élèves de l'environnement communautaire francophone, et de l'intégrer au système de la majorité, ce qui a également comme conséquence que la communauté francophone peut difficilement suivre la progression et le parcours des élèves qui suivent les programmes d'immersion. Autrement dit, comme nous le verrons dans la section suivante, les programmes d'immersion sont conçus pour les élèves de la majorité et permettent de créer un esprit d'ouverture au sein de la communauté anglophone, mais ils sont inefficaces sur le plan du développement des communautés en comparaison des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité :

Il s'agit de faire comprendre aux gens la différence entre une éducation en immersion, qui est essentiellement conçue pour des anglophones qui n'ont jamais connu la langue française, et une éducation francophone, qui comporte toute une dimension culturelle. Il y a encore des francophones qui ne comprennent pas cette différence. Et pour certains élèves, dont les parents ou les grands-parents étaient francophones, mais qui ont un peu perdu leur langue, il y a une francisation à faire.

Il est quelque peu dommage que seulement 15 p. 100 des ayants droit utilisent les écoles francophones. Il y a certes du travail à faire. Cela fait aussi un peu partie des projets que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones propose. Nous étudions la nécessité de mettre sur pied une campagne d'identification, d'information et de sensibilisation auprès des parents. Alors, c'est clair qu'il y a du travail à faire sur ce plan 169.

Mme Cyrilda Poirier (directrice générale intérimaire, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador), Témoignages, 6 novembre 2006, à 10 h 10.

M. Paul Dumont (conseiller scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2), Témoignages, 5 décembre 2006, à 11 h 20.

Même dans les provinces où la proportion des francophones est en croissance, le recrutement des élèves est loin d'être acquis. Au Canada, la proportion des enfants d'ayants droit fréquentant l'école francophone est estimée à 60 p. cent¹⁷⁰. Cette proportion est cependant beaucoup plus basse dans certaines provinces. Pour la Saskatchewan, un directeur du Conseil scolaire fransaskois a estimé cette proportion à moins de 20 p. cent¹⁷¹.

Les efforts doivent ensuite être soutenus afin d'éviter que les élèves du primaire migrent vers l'école anglaise au secondaire :

Nous avons de la difficulté à garder nos élèves. Dans bien des cas, ils restent jusqu'à la sixième année seulement. Un bon nombre de familles sont exogames. Le conjoint anglophone, une fois la sixième année terminée, veut inscrire son enfant dans ce qu'il considère une vraie école. Il est d'avis, vu que son enfant a appris la langue et la comprend, que ça suffit. À compter de ce moment-là, c'est du sérieux¹⁷².

La situation dans son ensemble a été bien résumée par le directeur général du Conseil des ministres de l'éducation du Canada :

Les conseils scolaires francophones en situation minoritaire font face, partout au pays, à des défis communs: difficulté de recrutement d'élèves qui mène à des pourcentages relativement bas du bassin potentiel des ayants droit qui fréquentent leurs écoles; difficulté de rétention des élèves qui s'exprime par une forte baisse des effectifs, surtout au niveau secondaire; programmes d'étude mandatés par les provinces et territoires qui ne sont pas toujours sensibles aux mandats identitaires et communautaires des écoles francophones en milieu minoritaire; le vaste éparpillement de la population francophone, surtout en région rurale; et enfin, la forte proportion d'ayants droit qui proviennent de familles exogames ou de familles où le français n'est pas la langue la plus fréquemment parlée à la maison¹⁷³.

M. Denis Ferré (directeur de l'éducation, Division scolaire francophone numéro 310, Conseil scolaire fransaskois), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 50.

M. Rodrigue Landry (directeur, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques), Témoignages, 7 novembre 2006, à 9 h 20.

Mme Josée Devaney (conseillère scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2), Témoignages, 5 décembre 2006, à 11 h 35.

M. Raymond Théberge (directeur général, Conseil des ministres de l'éducation du Canada), Témoignages, 9 novembre 2006, à 11 h 00.

D'où la nécessité d'une campagne de sensibilisation auprès des parents, réclamée depuis plusieurs années par les conseils scolaires :

Lorsqu'il a accepté de mettre l'immersion en place, le gouvernement fédéral a fait beaucoup d'annonces. Il a fait de la publicité pour valoriser l'immersion, etc. Lorsqu'on a créé les écoles fransaskoises ou les écoles françaises partout au pays, on n'a pas fait beaucoup de publicité canadienne pour faire valoir que c'était l'avenue que devaient emprunter les francophones pour demeurer bilingues¹⁷⁴.

Tel que rappelé par le prof. Landry, le Comité des langues officielles du Sénat avait adopté des recommandations qui allaient en ce sens dans son rapport de 2005 sur l'éducation 175.

Tenant compte de tous ces éléments, le Comité recommande :

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada, avec l'accord des provinces et territoires, mène une campagne de sensibilisation et d'information auprès des communautés francophones en situation minoritaire dont les objectifs seraient les suivants :

- a) faire prendre conscience aux parents des avantages d'inscrire leur enfant à une institution préscolaire et primaire française;
- b) favoriser la poursuite de l'enseignement en français au niveau secondaire comme étant un atout dans la capacité future de l'enfant de s'épanouir sur le plan professionnel dans un environnement majoritairement anglophone.

d) une campagne nationale de sensibilisation à la reconnaissance et au respect des droits linguistiques par tous les Canadiens et toutes les Canadiennes; et

Me Bernard Roy (surintendant de l'éducation, Conseil scolaire fransaskois), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 50; voir également le témoignage de Mme Josée Devaney (conseillère scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2), Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 35.

La première recommandation se lisait comme suit : « Que le gouvernement fédéral mène :

e) une campagne d'information auprès des communautés francophones en milieu minoritaire et des ayants droit en vertu de l'art. 23 de la Charte, sur leurs droits à l'éducation en français et la jurisprudence qui en découle. »

L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire, Rapport intérimaire du Comité sénatorial permanent des langues officielles, juin 2005, Recommandation 1.

4.1.2. Langue seconde et programmes d'immersion

Les efforts consentis par le gouvernement fédéral dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement de la langue seconde s'inscrivent dans les objectifs de promotion de la dualité linguistique canadienne. Les résultats les plus marquants de ces investissements se font sentir dans le climat des relations entre les deux communautés de langue officielle : « Si [l'école d'immersion] crée quelque chose, c'est la compréhension, l'acceptation et l'enrichissement de la culture 176 ».

Ceci dit, contrairement aux programmes d'enseignement dans la langue de la minorité, les investissements supplémentaires du *Plan d'action pour l'enseignement de la langue seconde* n'ont pas été compensés par une réduction correspondante du programme régulier. En ce sens, les programmes d'enseignement de la langue seconde sont ceux qui, de loin, ont le plus profité des investissements du Plan d'action. Le montant des ententes fédérales-provinciales-territoriales a presque doublé en quatre ans, passant de 43,8 millions de dollars en 2002-2003 à 80,4 millions de dollars en 2005-2006.

_

M. Denis Ferré (directeur de l'éducation, Division scolaire francophone numéro 310, Conseil scolaire fransaskois), Témoignages, 6 décembre 2006, À 9 h 50.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
VOLET APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE	\$ 64 871 958	\$ 66 245 086	\$ 81 320 260	\$ 104 553 812
Ententes féd-prov-terr pour l'apprentissage de la langue seconde	\$ 43 796 843	\$ 45 818 258	\$ 55 861 270	\$ 80 418 605
Programme régulier	\$ 43 796 843	\$ 45 043 258	\$ 44 710 394	\$ 55 081 029
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 775 000	\$ 11 150 876	\$ 25 337 576
Programme de perfectionnement linguistique	\$ 344 866			
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	\$ 16 750 249	\$ 17 333 208	\$ 22 523 101	\$ 21 230 498
Programme régulier		\$ 16 846 458	\$ 17 745 901	\$ 16 532 4 98
Plan d'action pour les langues officielles		\$ 486 750	\$ 4 777 200	\$ 4 698 000
Bourses d'été de langues	\$ 11 466 774			
Moniteurs de langue officielle (langue seconde)	\$ 5 283 475			
Collaboration avec le secteur non- gouvernemental		\$ 411 840	\$ 562 160	\$ 533 745
Jeunesse Canada au travail (langue seconde ou deux langues ensemble)	\$ 3 980 000	\$ 2 681 780	\$ 2 373 729	\$ 2 370 964

L'organisation Canadian Parents for French se réjouit d'ailleurs du renouvellement et de la bonification des montants accordés à l'enseignement de la langue seconde. Les succès sont palpables notamment en Ontario :

Avec la signature en mars 2006 de l'Entente pluriannuelle relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde (2005-2006 à 2008-2009), des progrès sans précédent ont été accomplis envers le soutien et la revitalisation des programmes de français de base et l'immersion française dans les écoles ontariennes. À l'heure actuelle, on dénombre 968 000 élèves inscrits dans les programmes de FLS en Ontario, dont 115 000 en immersion française [...]

Un suivi effectué par CPF (Ontario) sur l'utilisation des fonds dans chaque conseil scolaire indique qu'ils ont principalement servi aux dépenses de base de ces programmes, notamment à l'achat de matériel didactique et au perfectionnement des

enseignants ou enseignantes [...] À l'heure actuelle, un fonctionnaire du ministère de l'Éducation est assigné au programme de FLS et supervise 970 000 élèves dans 60 conseils scolaires dans l'énorme territoire que représente l'Ontario 177.

Dans certains cas, cette croissance de la clientèle a entraîné des problèmes d'accès aux programmes :

Certains conseils scolaires ont fermé des écoles, mais ils ne veulent pas ouvrir de programmes d'immersion française dans ces immeubles qui sont maintenant vides, et les parents font la queue à quatre heures du matin pour inscrire leurs enfants dans ces programmes. Nous sommes d'avis que le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario offrent un financement adéquat pour l'enseignement du français langue seconde. Cependant, ce financement n'atteint pas sa destination, et c'est là où nous devons collaborer afin de mettre en place des mesures de responsabilisation plus serrées au niveau local afin que le financement se traduise par des places pour les élèves¹⁷⁸.

Le Comité se réjouit des initiatives prises afin de soutenir l'enseignement de la langue seconde qui constitue un élément essentiel de la promotion de la dualité linguistique. Ces initiatives ont connu des succès éclatants qu'il faut s'assurer de maintenir. Cependant, dans l'optique du soutien à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et dans la foulée du renforcement de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, le Comité se range derrière l'avis de *Canadian Parents for French* pour affirmer que les niveaux actuels de financement sont suffisants pour atteindre les objectifs visés par ces programmes.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada maintienne à leurs niveaux actuels de financement au minimum les programmes d'enseignement de langue seconde, y compris les programmes d'immersion, et soutienne les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la mise en place de structures administratives adéquates permettant de diminuer les problèmes d'accès et de reddition de compte, le tout avec la collaboration d'organisations reconnues faisant la promotion de l'apprentissage de la langue seconde.

Mme Monika Ferenczy (présidente, Canadian Parents for French (Ontario)), Témoignages, 9 novembre 2006, à 10 h 40.

Mme Monika Ferenczy (présidente, Canadian Parents for French (Ontario)), Témoignages, 9 novembre 2006, à 11 h 25.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger les besoins criants de la communauté anglophone du Québec en enseignement du français, et qui sont étroitement liés à la capacité de la communauté à retenir les jeunes familles, et au développement de l'emploi chez les adultes :

De notre point de vue, le Plan d'action 2003 a pris du temps pour s'implanter dans des domaines tels que l'éducation, le développement économique et la fonction publique. Les anglophones de notre région ont un besoin réel d'améliorer l'enseignement de la langue française dans les écoles de même que chez les adultes. Malgré des contraintes financières énormes, la Commission scolaire Eastern Townships a augmenté, dans le curriculum, la proportion de cours offerts en français dans ses écoles. Le Plan d'action devrait fournir un soutien à cette initiative. Les adultes anglophones à faible revenu n'ont pas accès actuellement à des cours de français gratuitement. Il s'agit d'un besoin criant 179.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada augmente le niveau de son investissement dans le cadre de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec pour l'enseignement de l'anglais langue seconde.

4.1.3. L'éducation post-secondaire

Les investissements dans les programmes d'enseignement de la langue seconde ont beaucoup contribué au développement des institutions postsecondaires qui ont été chargées de la formation des enseignants de langue seconde et ont par la suite attiré chez elles les élèves qui avaient suivi ces cours, par exemple au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta :

Nos étudiants, qui dans une proportion de 70 p. 100 sont des diplômés de programmes d'immersion, ont comme langue maternelle l'anglais. Le défi pour nous consiste à faire passer ces gens, d'ici deux ou quatre ans, selon les programmes dans lesquels ils sont inscrits, d'un bilinguisme linguistique à un bilinguisme complet. Il s'agit en d'autres mots d'une appropriation du français et de l'anglais en tant que langues individuelles et communes. Ce processus est long et difficile, mais nous arrivons à nos fins en grande partie grâce à l'appui que nous recevons du gouvernement du Canada par l'entremise des ententes bilatérales 180.

⁷⁹ M. Michael Van Lierop (président, Townshippers Association), Témoignages, 8 novembre 2006, à 9 h 25.

M. Marc Arnal (doyen, Campus St-Jean, Université de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 8 h 20.

L'Institut français de l'Université de Regina a par ailleurs été chargé de la formation des fonctionnaires devant offrir des services dans les deux langues officielles :

Nous avons profité et nous profitons beaucoup du Plan d'action, de sa philosophie et de ses actions concrètes. Il faut bien comprendre que nous sommes au sein d'une majorité qui a beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi nous sommes là. Nous avons une vision de l'éducation différente de celle de la majorité anglophone 181.

L'ex-commissaire aux langues officielles avait d'ailleurs explicitement soutenu cette option de développement pour les institutions postsecondaires en situation minoritaire :

Le grand défi du gouvernement fédéral, c'est d'en arriver, comme on l'a fait dans le plan d'action, à aider les provinces dans leurs efforts pour améliorer l'accès à l'apprentissage de la deuxième langue officielle. On pourrait donc offrir des ressources et même examiner, comme certains l'ont fait récemment, les recommandations afin que les institutions postsecondaires s'engagent davantage à préserver les connaissances de l'anglais et du français qui ont été acquises au secondaire. En effet, dans plusieurs régions du pays, comme les institutions postsecondaires n'offrent pas de programmes ou de services en français, les jeunes perdent leurs connaissances dans cette langue¹⁸².

Ces développements sont tout à fait souhaitables, mais, dans l'optique du soutien à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, le Comité est d'avis qu'ils doivent servir d'appoint à une offre de programmes permettant de contribuer à la rétention des jeunes diplômés dans leurs communautés d'origine.

C'est ce genre de répercussions qu'a entraîné par exemple la création du Collège universitaire de Saint-Boniface :

Je pense que nos plus belles réalisations sont notre système scolaire et le Collège universitaire de Saint-Boniface. Pour parfaire cela, nous voudrions commencer plus tôt, avant même que les jeunes n'accèdent à notre système scolaire, parce que lorsqu'ils le font, il est parfois déjà trop tard. S'il est déjà trop tard, il y a beaucoup de nos francophones qui ne choisissent pas notre système à cause de ça. Nos plus grandes réalisations, pour moi, sont le secteur scolaire franco-manitobain, le collège universitaire, l'école technique professionnelle et tout ce qui est rattaché au collège 183.

C'est sans contredit le même type de retombées profondes qu'aura le Centre de formation médicale de Moncton, puisque les étudiants francophones du Nouveau-Brunswick n'auront plus besoin de quitter la province pour recevoir leur formation en médecine en français. Ce problème de rétention est crucial dans le domaine de la santé où les diplômés sont en très forte demande, et il devient difficile de les garder dans leurs

_

M. Dominique Sarny (directeur, Institut français, Université de Regina), Témoignages, à 8 h 40.

Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, Témoignages, 6 juin 2006, à 9 h 55.

M. Léo Robert (directeur général, Conseil communauté en santé du Manitoba), Témoignages, 6 décembre 2006, à 20 h 25.

communautés. Cette situation peut être aggravée ou atténuée du fait que les règles sur la mobilité de la main-d'œuvre varient d'une province à l'autre. Elle demeure généralement plus difficile pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par exemple, l'hôpital de Saint-Boniface doit faire des efforts importants pour tenter de ramener les étudiants qui ont terminé leur formation ailleurs :

On les invite périodiquement à faire des stages à l'hôpital où, par exemple, on essaie de leur trouver un emploi d'été. Si ce sont des gens du Manitoba, ils peuvent venir travailler à notre centre de recherche durant l'été. Cela permet de maintenir leur intérêt envers notre institution. Cela nous permet également de leur parler de perspectives d'avenir, donc de la façon dont on peut leur ouvrir des portes quand ils reviendront¹⁸⁴.

En Alberta, le Campus Saint-Jean participera à la mise sur pied d'un collège communautaire pour la formation technique et professionnelle en français, qui sera intégré à l'Université de l'Alberta.¹⁸⁵

Ces exemples illustrent bien le dynamisme des communautés francophones en situation minoritaire et renforcent l'importance d'offrir tout le continuum de services en éducation, de la petite enfance à l'université, puisque, de plus en plus, la formation est le gage d'un cheminement professionnel gratifiant. En offrant cette possibilité aux francophones, on crée également un milieu de vie où les possibilités ne sont pas limitées par le fait de devoir nécessairement travailler en anglais.

Le Comité recommande :

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada crée un programme, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les institutions d'enseignement postsecondaire, visant à offrir des stages qui attireront ou favoriseront la rétention et le retour des étudiants francophones dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

4.2. VITALITÉ DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES

Le milieu associatif est comme l'huile qui fait fonctionner l'engrenage. Je pense qu'il faut faire l'impossible pour s'assurer qu'il soit en bonne santé, sans nécessairement critiquer le fait qu'il dépende toujours du gouvernement. En situation minoritaire, c'est la réalité ¹⁸⁶. De plus en plus souvent, les deux conjoints d'un couple travaillent, et il y a de moins en moins de bénévoles. Ceux qui sont appelés à faire du bénévolat sont des

127

M. Michel Tétreault (président-directeur général, Hôpital général Saint-Boniface), Témoignages, 6 décembre 2006, à 19 h 55.

M. Marc Arnal (doyen, Campus St-Jean, Université de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 9 h 45.

M. Denis Hubert (président, Collège Boréal), Témoignages, 10 novembre 2006, à 9 h 55.

personnes comme Mme Saulnier, qui vient de prendre sa retraite à un très jeune âge et qui deviendra une bénévole par excellence. J'ai également pris ma retraite il y a quelques années. Je suis encore un bénévole et je vais continuer, mais on nous brûle 187.

4.2.1. Le volet « Vie communautaire » du Plan d'action

Dans son volet « Appui à la vie communautaire », le Plan d'action prévoyait une enveloppe de 19 millions de dollars sur cinq ans servant à financer des projets soumis à Patrimoine canadien et susceptibles d'aider les communautés, notamment pour les centres communautaires, la culture et les médias. Ce financement supplémentaire ne visait donc pas le renforcement des capacités des organismes eux-mêmes puisqu'aucune enveloppe n'était attribuée aux budgets de fonctionnement de ces organismes. Il s'agissait donc d'une enveloppe comparable à celle du Fonds stratégique qui permet d'appuyer des projets structurants pour les communautés, mais qui ne correspondent pas nécessairement aux critères des programmes existants, ou dont les besoins en infrastructures sont importants, ou qui sont de nature interprovinciale ou nationale.

Dans son ensemble, le volet « Vie communautaire » du programme Développement des communautés de langue officielle de Patrimoine canadien a connu une baisse de 3,6 p. cent entre 2002-2003 et 2005-2006, passant de 54,9 millions à 52,9 millions de dollars. Cette baisse est essentiellement attribuable au fait que les budgets du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle 188 n'ont pas pu être transférés aux autres ministères, car il n'y a pas eu de *Budget supplémentaire des dépenses* en 2005-2006.

M. Paul d'Entremont (coordonnateur, Réseau santé Nouvelle-Écosse), Témoignages, 7 novembre 2006, à 11 h 10.

Ce programme permet à Patrimoine canadien de transférer des montants à d'autres ministères lorsqu'ils prennent des initiatives susceptibles de soutenir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
VOLET VIE COMMUNAUTAIRE	\$ 54 883 938	\$ 57 398 442	\$ 51 953 917	\$ 52 894 007
Collaboration avec le secteur communautaire				
/ Appui aux communautés	\$ 34 746 648	\$ 37 031 435	\$ 33 383 847	\$ 37 437 226
Programme régulier	\$ 28 232 251	\$ 25 347 365	\$ 2 <i>4 4</i> 35 793	\$ 28 <i>541 417</i>
Fonds stratégique	\$ 6 514 397	\$ 9 <i>547 57</i> 2	\$ 6 129 677	\$ <i>4</i> 845 809
Plan d'action pour les langues officielles Administration de la justice dans les deux		\$ 2 136 498	\$ 2 818 377	\$ 4 050 000
langues officielles	\$ 649 000			
Ententes féd-prov-terri pour les services dans				
la langue de la minorité	\$ 13 171 426	\$ 14 151 205	\$ 13 339 560	\$ 14 306 888
Programme régulier Plan d'action pour les langues officielles Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	\$ 13 171 426	\$ 13 462 543	\$ 11 572 718	\$ 11 330 808
		\$ 688 662	\$ 1 766 842	\$ 2 976 080
	\$ 6 316 864	\$ 5 321 876	\$ 3 906 677	\$ -
Jeunesse Canada au travail (minorité)		\$ 893 926	\$ 1 323 833	\$ 1 149 893

Le financement des organismes communautaires provient essentiellement du sousvolet « Collaboration avec le secteur communautaire ». Globalement, cette enveloppe a connu une augmentation d'environ 3,3 millions de dollars, ou 7,7 p. cent, entre 2002-2003 et 2005-2006. Cette augmentation est attribuable aux investissements du Plan d'action dans les projets de soutien aux communautés, et au Fonds stratégique qui est également un financement de projets.

Le financement des organismes communautaires provient donc essentiellement du programme régulier du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire », auparavant appelé « Appui aux communautés » ou « Ententes Canada-communautés ». En 2005-2006, ce financement est remonté au niveau où il se situait en 2002-2003, après deux baisses consécutives en 2003-2004 et 2004-2005¹⁸⁹. Autrement dit, comme dans le cas des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement dans la langue de la minorité, mais de manière moins importante, les investissements du Plan d'action se sont traduits par une baisse du financement lié au programme régulier, alors que les investissements du Plan d'action devaient s'ajouter à ceux du programme régulier.

Sur les 19 millions de dollars supplémentaires prévus dans le Plan d'action pour la vie communautaire, environ 9 millions ont été dépensés durant les trois premiers exercices financiers du Plan. Il reste donc 10 millions de dollars qui devraient être dépensés au cours des exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008.

Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 35;.

Certains témoins nous ont indiqué que le gel de ce financement remonte à plus tôt que cela : Voir par exemple Mme Marianne Théorêt-Poupart (coordonnatrice des communications, Association franco-yukonnaise),

4.2.2. Accroître le soutien aux organismes

Comme ce rapport l'a déjà illustré à maintes reprises, la solidité des réseaux communautaires constitue la principale source des initiatives durables qui permettent de soutenir la vitalité des communautés. Cette solidité semble menacée en plusieurs endroits, mais particulièrement en Ontario :

En ce qui a trait au milieu associatif, le financement est le nerf de la guerre, en ce moment. Il faut un financement de base à la hausse, en fonction des particularités régionales. En comparaison avec d'autres villes, le loyer étant plus cher à Toronto, avec 50 000 \$, l'ACFO de Toronto va crever. Il faut aussi prendre certaines choses en compte, comme les distances à parcourir dans le Nord.

Il faut des plans pluriannuels au lieu de recommencer chaque année les mêmes travaux. Il faut un plan de trois à cinq ans pour que les ACFO puissent d'abord se structurer et, ultérieurement, atteindre les résultats attendus. Cela ne peut pas se faire en un an; et sans financement adéquat, c'est un cercle vicieux. S'il y a moins d'argent, il n'y a donc pas de travail et pas de personnel qualifié. S'il n'y a pas de financement alternatif, il n'y a donc pas de résultats, et s'il n'y a pas de résultats, il n'y a pas d'argent. On recommence donc 190.

Au cours de ses réunions, le Comité a eu l'occasion de noter un essoufflement inquiétant des personnes sur qui repose l'essentiel de ces initiatives, et qui, dans la plupart des cas, le font de manière totalement bénévole. Les gains importants réalisés par les communautés, particulièrement en éducation, et plus récemment en santé, ont entraîné une complexification significative du travail que doivent maintenant accomplir ces personnes au jour le jour :

Les organisations sur le terrain, celles qui font le travail dans les communautés, ont vu leur financement réduit dans les années 1990. Évidemment, leur financement n'a pas suivi la courbe de l'inflation, de sorte que l'Alliance de la francophonie de Timmins, qui dessert une population francophone de 19 000 personnes à Timmins uniquement, ne peut même pas avoir du personnel à temps complet: ni secrétaire, ni directeur général, ni agent de développement. Nous disposons d'un personnel à temps partiel et de bénévoles. Il s'agit de bénévolat extrême parce qu'il se fait les soirs et les fins de semaine; c'est excessivement difficile¹⁹¹.

Mme Suzanne Roy (Directrice générale, ACFO régionale, Développement du secteur communautaire, Association canadienne française de l'Ontario du grand Sudbury), Témoignages, 10 novembre 2006, à 11 h 00.

M. Pierre Bélanger (président du conseil d'administration, Alliance de la francophonie de Timmins), Témoignages, 28 novembre 2006, à 9 h 20; voir également les commentaires de M. Sylvain Lacroix (directeur général, Alliance de la francophonie de Timmins), Témoignages, 28 novembre 2006, à 9 h 55; également M. Jean Comtois (vice-président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario), Témoignages, 12 décembre 2006, à 9 h 45; M. Réjean Grenier (éditeur et éditorialiste, Journal Le Voyageur), Témoignages, 28 novembre 2006, à 9 h 30; M. Richard Caissier (directeur général, Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick), Témoignages, 7 novembre 2006, à 14 h 00; Mme Josée Nadeau (directrice, Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick), Témoignages, 7 novembre 2006, à 14 h 05.

Il faut des compétences et des ressources accrues en gestion de projets, en comptabilité, en stratégies de démarchage auprès des différents paliers d'autorité gouvernementale. Ces tâches de plus en plus exigeantes doivent être prises en charge par des organisations communautaires qui n'ont souvent même pas les budgets nécessaires pour engager une personne à temps plein :

Le plan d'action nous a permis de sensibiliser davantage les ministères ciblés à l'offre de services et aux défis de la communauté acadienne et francophone. Par contre, nous n'avons pas bénéficié d'investissements importants liés directement au développement communautaire, c'est-à-dire à nos communautés de langue française en milieu anglo-dominant. Si nous avions une recommandation à faire, ce serait de pallier cette lacune. Depuis 2001 à l'Île-du-Prince-Édouard, le nombre d'écoles de langue française est passé de deux à six. L'offre de services a augmenté et la demande augmente encore. Malheureusement, les fonds attribués à nos communautés n'ont pas augmenté. Par conséquent, nous avons du mal à répondre à la demande que nous avons créée en établissant ces centres¹⁹².

À cause de l'augmentation du nombre de dossiers, nos ressources humaines et financières sont très limitées, et cela nous inquiète beaucoup. Nous nous posons des questions sur notre capacité à répondre aux besoins et à établir des partenariats avec les intervenants qui ont le plus grand impact sur le développement de notre communauté ¹⁹³.

Des propos similaires ont été repris par la quasi-totalité des organismes communautaires qui ont témoigné devant le Comité :

En Colombie-Britannique, nous avons déterminé nos besoins et présenté un plan global de développement, chiffres à l'appui. Malgré tout, le coût de la vie augmente, et nous n'avons plus qu'un seul employé. C'est tout ce dont nous disposons, alors que le développement doit se faire 194.

Pour être efficaces et réalistes, nous avons besoin d'une enveloppe plus importante, non pas par projet, mais en guise d'appui à une infrastructure de base dans divers secteurs de la communauté. On a multiplié les secteurs, mais nous nous retrouvons encore avec seulement deux ou trois personnes pour courir les comités permanents, etc. À un certain moment, on ne suffit plus à la tâche 195.

¹⁹³ M. Michel Dubé (président, Assemblée communautaire fransaskoise), Témoignages, 6 décembre 2006, à 8 h 35.

_

¹⁹² Mme Lizanne Thorne (directrice générale, Société Saint-Thomas-d'Aquin), Témoignages, 7 novembre 2006, à 9 h 15.

Mme Michelle Rakotonaivo (présidente, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 9 h 25.

M. Francis Potié (directeur général, Association de la presse francophone), Témoignages, 28 novembre 2006, à 9 h 20; voir aussi M. Willie Lirette (président, Fédération des aînées et aînés francophones du Canada), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 40; Mme Mariette Carrier-Fraser (présidente, Assemblée de la francophonie de l'Ontario), Témoignages, 12 décembre 2006, à 9 h 40; M. Daniel Thériault (directeur général, Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 10.

Dans le contexte d'un renforcement de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, le Comité est d'avis que l'augmentation des ressources allouées aux organismes communautaires est nécessaire, prioritaire et urgente. Le développement des services, des projets et des investissements a entraîné une forte demande en ressources communautaires, alors que les fonds alloués aux organismes communautaires n'ont pas suivi la croissance des autres investissements et qu'ils sont de plus en plus complexes à administrer, en raison des nouvelles exigences liées à l'obtention des contributions. Il y a donc peu de personnes à qui on demande de faire de plus en plus.

Le Comité recommande :

Recommandation 18

Que l'enveloppe du programme régulier du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » du volet « Vie communautaire » du programme Développement des communautés de langue officielle soit bonifiée de 50 p. cent par rapport aux niveaux actuels de financement pour l'exercice financier 2007-2008 et suive par la suite, de manière proportionnelle, la progression des budgets de l'ensemble des budgets des Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien, de manière à refléter les efforts supplémentaires qui sont exigés des organismes lorsque des projets sont mis en place.

Une autre source de la pression exercée sur les organismes communautaires concerne la complexification des exigences de reddition de comptes. Le Comité soutient vigoureusement tout ce qui peut permettre le renforcement de la responsabilité financière des organismes qui bénéficient de l'appui des deniers publics. Par contre, il est apparu plus qu'évident que nombre d'organismes n'ont actuellement pas les moyens d'assumer cette responsabilité, et que, par conséquent, une partie beaucoup trop importante du temps que consacrent les bénévoles aux activités de leur organisme consiste à remplir des rapports d'activités justifiant le financement que ces organismes ont reçu.

Le processus fédéral de transferts de fonds aux agences communautaires est très coûteux à gérer parce qu'il s'appuie sur des contributions et sur des transferts financiers sous condition de remboursement, alors que le gouvernement provincial utilise une méthode d'octrois, tout simplement, et effectue une vérification annuelle. Donc, les problèmes qu'on vous soumet sont de nature très pratico-pratiques, mais ils rendent la vie des organismes en milieu minoritaire francophone très difficile. Ce sont des ententes de financement très lourdes à gérer, et ces mêmes doléances sont soulevées par plusieurs autres groupes 196.

_

M. Jean-Gilles Pelletier (directeur général, Centre francophone de Toronto), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 25.

Le Comité ne considère pas le financement des dépenses de fonctionnement de ces organismes comme un cadeau qui les enfermerait dans une sorte de parasitisme de l'État. Au contraire, les économies réalisées par l'engagement de ces personnes envers des tâches qu'il revient au gouvernement fédéral de soutenir sont tout simplement inestimables.

Ce n'est pas un cadeau que le gouvernement fédéral accorde aux organismes parce que le gouvernement s'y sent forcé par la Loi, c'est un programme qui a des objectifs auxquels croit le gouvernement, et il doit alors s'assurer que les personnes qui sont chargés de livrer ces services soient en mesure de le faire. Lorsque le gouvernement choisit de livrer lui-même directement des services qu'il juge importants, il embauche des fonctionnaires, loue des bureaux et s'assure que l'infrastructure est en place pour que le travail puisse se faire. Lorsque le gouvernement accorde une contribution dans le cadre d'un projet, c'est parce qu'il considère que les organismes communautaires sont plus en mesure de mener à bien ce programme qu'il ne pourrait le faire lui-même. Il délègue aux organismes communautaires la responsabilité de livrer des programmes dont il élabore les objectifs.

Le gouvernement fédéral a désormais une obligation légale de soutenir le développement des communautés de langue officielle. Le financement des organismes communautaires nous semble une manière éminemment plus efficace, économique, structurante et stimulante de remplir ces obligations que d'augmenter les effectifs de la fonction publique pour atteindre les mêmes objectifs. Les organismes communautaires deviennent ainsi l'outil grâce auquel le gouvernement fédéral peut le plus adéquatement s'acquitter de ses obligations.

En 2005-2006, sur les 341,4 millions de dollars dépensés par Patrimoine canadien dans le cadre de ses programmes d'appui aux langues officielles, 5,3 millions ont été versés en subventions, soit 1,6 p. cent, et le reste en contributions. Le Comité considère que le risque d'abus de la part des organismes est insignifiant en comparaison des immenses avantages que procure leur travail pour le soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 19

Que la totalité des sommes versées aux organismes dans le cadre du programme régulier du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » du volet « Vie communautaire », et qui ne sont pas liés à des projets spécifiques, soient versées sous forme de subventions.

Cela ne signifie pas que la gestion des ententes de contributions ne doit pas être améliorée. Au contraire, cette lourdeur administrative constitue l'un des principaux irritants à la capacité des organismes communautaires de faire leur travail¹⁹⁷. Il ne s'agit pas d'abaisser les critères de reddition de comptes, mais de reconnaître qu'un organisme communautaire qui compte sur du travail bénévole n'a pas les mêmes ressources qu'une organisation de plusieurs employés qui peut se permettre d'affecter du personnel aux tâches administratives qu'exige la gestion de ces ententes. Les irritants évoqués sont nombreux, mais deux semblent particulièrement importants: le renouvellement des ententes sur une base annuelle, qui crée une incertitude pour les projets pluriannuels et impose une charge administrative superflue, et le transfert sous forme de remboursement après production de reçus, qui oblige les organisations à gérer une comptabilité distincte pour chaque projet, alors que plusieurs projets se développent simultanément avec des ressources qui sont réparties entre les projets. Ce sont là deux exemples parmi d'autres sur lesquels se penche actuellement un groupe d'experts dans le cadre de la révision de la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor.

Le Comité recommande :

Recommandation 20

Que le Conseil du Trésor tienne compte des particularités des communautés de langue officielle en situation minoritaire, en particulier de l'obligation de prendre des mesures positives visant à soutenir le développement de ces communautés, et fasse preuve de plus de souplesse administrative dans le cadre de l'élaboration de sa Politique sur les paiements de transfert.

Le constat précédent quant aux difficultés importantes que rencontrent les organisations communautaires est valable pour toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, tant du côté francophone qu'anglophone. La situation est cependant particulièrement critique en Ontario, là où l'on retrouve la moitié des francophones vivant en situation minoritaire et qui souffrent de leur dispersion et de la nécessité que cette dispersion entraîne quant au nombre d'organismes nécessaires pour bien représenter les différentes régions :

Patrimoine Canada a quand même une enveloppe assez limitée pour l'appui aux organismes. Or, le nombre d'organismes en Ontario augmente, et la grandeur de la tarte reste la même. Afin de s'assurer que les organismes et les associations francophones

_

M. Jean-Gilles Pelletier (directeur général, Centre francophone de Toronto), Témoignages, 9 novembre 2006, à 10 h 10.

reçoivent un certain financement, on réduit le montant alloué à chacun des organismes, afin que chacun en ait un peu. Les organismes ont alors de la difficulté non pas à vivre, mais à survivre¹⁹⁸.

Ces propos ont été appuyés par de nombreux représentants des institutions d'enseignement et des établissements de soins de santé qui gèrent maintenant des budgets importants et des administrations complexes, mais qui insistent sur l'importance de maintenir la santé des réseaux communautaires :

Si l'ACFO n'était pas un partenaire solide, on ne serait pas ici. Malgré ces beaux 14 millions de dollars [pour les réseaux en santé], on n'existerait pas. C'est l'ACFO qui nous a permis de croître. Malheureusement, on ne sait pas assez que ce sont des organisations comme celle-ci qui s'impliquent 199.

Il est également très difficile pour les communautés anglophones qui vivent à l'extérieur de Montréal qui subissent les mêmes pressions que les autres organismes communautaires, mais doivent de plus lutter contre le préjugé selon lequel les anglophones du Québec sont nécessairement privilégiés, et accepter qu'à population égale à celle des francophones en situation minoritaire, les organismes anglophones ne reçoivent qu'environ 10 p. cent de l'enveloppe globale du programme « Collaboration avec le secteur communautaire » de Patrimoine canadien :

L'enveloppe proposée par Patrimoine canadien est d'environ 33 millions de dollars d'aide aux communautés de langue minoritaire. Mais sur ces 33 millions de dollars, 30 millions sont affectés aux organisations francophones à l'extérieur du Québec, et seuls 3 millions de dollars sont affectés aux organisations anglophones au Québec. Pourtant, nos populations sont semblables. Nous convenons du fait que les besoins des petites organisations francophones ailleurs au Canada sont bien plus importants que les nôtres, car nous avons plus d'institutions au Québec. Mais nous ne vivons pas tous sur l'île de Montréal²⁰⁰.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 21

Que la proportion de l'enveloppe totale du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » du volet « Vie communautaire » du programme Développement des communautés de langue officielle de Patrimoine canadien attribuée à la communauté anglophone du

Mme Mariette Carrier-Fraser (présidente, Assemblée de la francophonie de l'Ontario), Témoignages, 12 décembre 2006, à 9 h 40.

M. Marc-André Larouche (directeur général, Réseau des services de santé en français du Moyen-Nord de l'Ontario), Témoignages, 10 novembre 2006, à 10 h 05.

M. Robert Donnely (président, Voice of English-Speaking Québec), Témoignages, 8 novembre 2006, à 11 h 30.

Québec soit augmentée et bénéficie en priorité aux organismes communautaires situés à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal.

Les anglophones du Québec ont également un problème de rétention de leurs meilleurs éléments :

Les gens sont démoralisés [...] Ceux qui partent sont les plus brillants et les meilleurs, ceux qui sont les mieux instruits [...]²⁰¹

Je souhaite que lorsqu'ils partent, [les jeunes] le fassent avec le goût de revenir. Dans le moment, ils partent pour partir; ils ne pensent pas à un retour éventuel. Si on peut les amener à y penser, peut-être qu'une partie d'entre eux reviendront, mais il faut qu'il y ait pour eux un futur, des emplois²⁰².

Les populations minoritaires françaises et anglaises au Canada sont de taille très semblable, soit un peu moins d'un million chacune. Les échos que j'ai de la minorité francophone à l'extérieur du Québec me portent à penser que l'aide qu'elles reçoivent produit des résultats positifs. Je m'en réjouis. Nous nous en réjouissons tous. Toutefois, il est temps de se demander si le Canada veut conserver une population d'anglophones au Québec ou s'il est plus commode politiquement de nous laisser tous émigrer ou nous éteindre²⁰³.

L'autre problème, tant pour les francophones que pour les anglophones, concerne le fait que le gouvernement fédéral mandate régulièrement les organismes communautaires afin d'établir des plans et des priorités de développement en fonction des programmes qu'il veut mettre en place. Comme nous l'avons vu en santé, les réseaux de chaque province et territoire ont été chargés d'établir des priorités et des projets permettant d'améliorer l'accessibilité des soins de santé primaires en français. Ce projet s'appelait Préparer le terrain. Or, à ce jour, aucun financement n'a été confirmé pour le lancement des initiatives que les réseaux avaient identifiées comme prioritaires à la demande du gouvernement fédéral. Tant récemment que par le passé, on a demandé aux organismes communautaires d'établir des stratégies régionales pour favoriser l'immigration francophone mais les ententes de financement pour l'établissement des immigrants ont été signées avec les provinces, sans enveloppe spécifique pour les communautés francophones, et sans assurance que les priorités établies par les communautés seraient respectées. Les communautés accueillent donc de plus en plus avec scepticisme, et parfois cynisme, les mandats qui leur sont confiés par le gouvernement fédéral :

Mme Rachel Garber (directrice générale, Townshippers Association), Témoignages, 8 novembre 2006, à 9 h 50.

M. Robert Donnely (président, Voice of English-Speaking Québec), Témoignages, 8 novembre 2006, à 11 h 40.

²⁰³ M. Peter Riordon (trésorier, Quebec Community Groups Network), Témoignages, 8 novembre 2006, à 11 h 00.

Nous faisons une proposition à Patrimoine Canada, et ses agents prennent les décisions. L'année dernière, nous avons pris des décisions très difficiles qui n'ont pas été respectées²⁰⁴.

Nos communautés n'ont pas encore renouvelé leur entente avec le ministère du Patrimoine canadien [...] Toute incertitude risque de tuer l'initiative des bénévoles et des employés, donc de fragiliser la situation de nos communautés.

Nous demandons donc que ces ententes soient renouvelées dans les plus brefs délais, dans le respect des besoins des communautés. Les priorités des communautés doivent être les priorités inscrites dans ces ententes et les ressources nécessaires à leur réalisation doivent y être²⁰⁵.

Le Comité est d'avis que l'obligation de « prendre des mesures positives » qu'implique le renforcement de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* s'accompagne d'une obligation de respecter les priorités établies par les communautés elles-mêmes, dans la mesure où ces priorités restent compatibles avec les critères des programmes. Le Comité recommande donc :

Recommandation 22

Que dans la mesure où cela respecte l'esprit et les critères du programme concerné, Patrimoine canadien, dans le cadre des ententes du volet « Vie communautaire » du programme Développement des communautés de langue officielle, s'engage à respecter les priorités établies par les organismes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les inscrive expressément dans ces ententes.

4.3. INFRASTRUCTURES

De nombreux exemples ont démontré l'efficacité de l'offre active de services. Cette offre active permet de révéler une demande jusque-là insoupçonnée et produit des résultats qui dépassent les attentes. Si la forme la plus simple de cette offre active consiste en un écriteau « français-anglais », ou en un écusson identifiant dans les établissements de soins les professionnels capables de servir les patients en français, la forme la plus élaborée, et dont les résultats sont les plus spectaculaires, consiste à incarner cette offre active dans un bâtiment. Ce dernier offre un ancrage à partir duquel les réseaux communautaires peuvent se développer avec plus de solidité. Trois types

M. Jean Johnson (président, Association canadienne-française de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 9 h 45.

M. Paul d'Entremont (coordonnateur, Réseau santé Nouvelle-Écosse), Témoignages, 7 novembre 2006, à 10 h 50.

d'infrastructures ont démontré leur valeur comme moteur de la vitalité des communautés : les centres de santé communautaires, les centres scolaires et communautaires et les centres multiservices.

4.3.1. Les centres de santé communautaires

Au Manitoba, la construction du Centre de santé de Notre-Dame-de-Lourdes est l'une des plus belles réalisations du Réseau santé en français, en même temps que la démonstration la plus éloquente de l'effet de levier que rend possible l'investissement initial du gouvernement fédéral (voir le chapitre 2). En Alberta, un projet d'infrastructures en santé est sur le point de voir le jour, le Centre de santé Saint-Thomas, une résidence pour aînés francophones en perte d'autonomie. Son accouchement a cependant été plus ardu, et l'investissement demandé du gouvernement fédéral plus important. Les péripéties liées au financement de ce centre illustrent bien les difficultés de concilier le respect des priorités des communautés, les contraintes de juridiction du gouvernement fédéral, ainsi que la grande variabilité des conditions pouvant justifier ou non un financement dans un cas particulier.

En 2003, on avait demandé à la communauté francophone d'Alberta d'identifier un petit nombre de priorités que le gouvernement fédéral pourrait s'engager à soutenir. Le principe sous-jacent était que, en fonction d'objectifs et de budgets prédéterminés, les projets qui émanent des communautés elles-mêmes sont plus susceptibles de bien répondre aux besoins de cette communauté, d'être bien acceptés et de connaître une meilleure réussite que si ces priorités sont établies à Ottawa :

En Alberta, ce fut très simple, et il a fallu 10 minutes à la communauté pour dire que c'était le Centre de santé Saint-Thomas. C'était il y a trois ans. Depuis lors, de hauts fonctionnaires nous ont dit qu'ils avaient une volonté politique, que ce pourrait être admissible à un financement, mais qu'ils ne voulaient pas créer de précédent dans leur programme²⁰⁶.

Après l'obtention du financement provenant du gouvernement provincial et d'autres bailleurs de fonds, la construction a pu commencer en 2006 :

Lors de l'ouverture du centre, prévue à l'automne 2007, plus de 200 résidents, et un plus grand nombre d'usagers externes, obtiendront, sous un même toit et dans la langue française, une gamme variée de services allant des soins de santé aux activités de formation et de développement culturel. Pour la première fois dans la l'histoire de la

-

M. Joël Lavoie (directeur général, Association Canadienne-Française de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 9 h 25.

province, des spécialistes du domaine de la santé pourront pratiquer leur profession dans un milieu francophone où la langue de travail sera le français. Le centre pourra aussi accueillir des stagiaires désireux de vivre une expérience de travail en français²⁰⁷.

Avant même l'achèvement du projet, la réservation des places fut si rapide que la régie de santé responsable de desservir la région d'Edmonton n'a eu d'autre choix que de constater l'ampleur des besoins de la population francophone en termes de soins de santé primaires. La création de ce centre aura également toutes sortes de répercussions sur d'autres domaines et sur la revitalisation de la vie en français en Alberta.

En janvier 2006, une aide additionnelle de 2,7 millions de dollars a été demandée, et le gouvernement provincial, ayant constaté l'ampleur des besoins, a répondu de manière positive. De ce montant, une demande de 1,2 million de dollars était adressée au gouvernement du Canada. Lors du passage du Comité à Edmonton en décembre 2006, le Centre de santé Saint-Thomas n'avait toujours pas reçu de réponse positive de la part du gouvernement fédéral. Cependant, quelques semaines plus tard, le 19 janvier 2007, la ministre de la Francophonie et des Langues officielles annonçait une contribution de 750 000 \$²⁰⁸.

L'existence d'un fonds pour les infrastructures dont la construction a été jugée prioritaire par les communautés, et qui rejoindrait les objectifs des programmes du gouvernement du Canada, aurait de beaucoup simplifié les discussions entourant l'implication du gouvernement fédéral dans ce projet qui marque un tournant dans le développement de la communauté francophone de l'Alberta et qui pourrait bien faire boule de neige dans d'autres régions de la province.

4.3.2. Centres scolaires et communautaires

Un centre scolaire et communautaire est un bâtiment qui sert de carrefour à un grand nombre de besoins de la communauté : centre de la petite enfance, école, gymnase accessible à la communauté, salle de spectacle, espaces à bureaux pour les organismes communautaires. Le prof. Rodrigue Landry résume bien les avantages de cette collaboration qu'implique la création d'un centre scolaire et communautaire :

L'éducation est de compétence provinciale. Si le gouvernement provincial dit qu'il est de son devoir de s'occuper du volet scolaire et que le gouvernement fédéral s'occupe du volet communautaire, on obtient un bel amalgame avec pour résultat un beau centre

_

M. Denis Collette (coordinateur de projet, Centre de santé Saint-Thomas), Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 15.

Voir le communiqué de presse à : http://www.pch.gc.ca/newsroom/index_f.cfm?fuseaction=displayDocument&DocIDCd=CR061368

scolaire-communautaire. Ce centre offrirait des activités communautaires permettant à toutes les générations de se rencontrer dans le cadre de toutes sortes d'activités. Pour les jeunes, il y aurait une école. On pourrait même y ajouter une garderie.

Grâce à un tel établissement, on pallie les lacunes de la communauté. Cela est d'autant plus important dans les grands centres urbains, où il est très difficile de trouver une école près de chez soi.

Voilà un bel exemple de collaboration²⁰⁹.

Les retombées en termes de révélation de la demande insoupçonnée se sont vérifiées partout où ces centres ont été construits. L'exemple de l'Île-du-Prince-Édouard est éloquent :

En 2000, l'école élémentaire de Summerside avait des espaces dans nos bureaux. Il y avait quatre élèves en première année. C'est tout. En 2006, nous avons un centre scolaire formidable, qui répond bien aux besoins de la communauté. Nous croyons qu'il est un modèle pour toutes les autres régions. Nous avions quatre élèves en 2000, et nous en avons maintenant de 65 à 70. À la garderie du centre préscolaire pour les enfants de 22 mois à six ans, il y a plus de 50 élèves.

De plus, une autre école, le Carrefour de l'Isle-Saint-Jean à Charlottetown, a été construite en 1991. L'édifice a été construit pour accueillir 150 élèves. Lors des premières années, il s'y trouvait entre 60 et 75 élèves; ils sont maintenant plus de 250. Ils ont un beau centre, mais en 15 ans ils ont dépassé la capacité de cette école²¹⁰.

Le rôle du gouvernement fédéral consiste essentiellement à financer les espaces communautaires et ceux servant à la petite enfance, car la petite enfance ne fait pas partie des responsabilités des conseils scolaires francophones. La création du centre scolaire et communautaire permet ainsi d'installer à proximité une garderie et une école francophones, sans avoir à développer des bâtiments distincts. Dans certaines régions, il existe encore des communautés dont les écoles sont installées dans des unités portatives où il est impossible d'avoir un gymnase ou un petit laboratoire²¹¹.

4.3.3. Centres multiservices

Les centres multiservices s'inspirent de l'idée du « guichet unique » permettant d'offrir à la population francophone d'une région l'ensemble des services dont elle a besoin de manière régulière, et idéalement intégrant les différents paliers de gouvernement sous

M. Rodrigue Landry (directeur, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques), Témoignages, 6 juin 2006, à 10 h 20.

Mme Lizanne Thorne (directrice générale, Société Saint-Thomas-d'Aquin), Témoignages, 7 novembre 2006, à 9 h 30.

²¹¹ En Alberta, par exemple, voir l'intervention de Mme Josée Devaney (conseillère scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2), Témoignages, 5 décembre 2006, à 11 h 25.

un même toit, comme cela s'est fait avec grand succès à Winnipeg. De tels centres peuvent s'ajouter à un centre scolaire et communautaire, à une clinique médicale comme au Centre francophone de Toronto, ou demeurer distincts tout en intégrant une composante communautaire. Il s'agit d'une formule souple permettant de s'adapter aux besoins prioritaires de la communauté. C'est vers ce type de centres que désire s'orienter notamment la communauté fransaskoise dont la dispersion rend difficile le regroupement des services²¹².

4.3.4. Autres options

Un fonds d'infrastructures pourrait également soutenir le développement de l'éducation postsecondaire, comme dans le cas du Centre d'excellence que voudraient développer conjointement le Collège Boréal, le Collège Glendon et la nouvelle École d'affaires publiques dans le sud de l'Ontario²¹³. La région de Cornwall aurait également grandement besoin d'un centre culturel francophone qui pourrait peut-être bénéficier d'un fonds d'infrastructures²¹⁴.

Les anglophones du Québec, particulièrement les communautés vivant à l'extérieur de Montréal, pourraient également bénéficier d'un fonds d'infrastructures, comme ce projet de bibliothèque en Estrie qui préserverait l'héritage de cette communauté, et qui servirait également de centre communautaire, de centre multiservices et de carrefour contribuant à la vitalité de la communauté²¹⁵.

Un fonds d'infrastructures pourrait également servir à financer des infrastructures technologiques permettant de relier les différentes communautés, particulièrement dans les provinces où elles sont dispersées²¹⁶.

Étant donné le rattrapage important que doivent accomplir les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de s'approcher d'une qualité de services équivalente à celle dont bénéficie la population majoritaire, le Comité recommande :

Voir l'intervention de Mme Louise Lewin (directrice adjointe, Collège universitaire Glendon — Université York), Témoignages, 9 novembre 2006, à 10 h 55.

Voir l'intervention de M. Michel Dubé (président, Assemblée communautaire fransaskoise), Témoignages, 6 décembre 2006, à 8 h 35.

Mme Francine Brisebois (Centre culturel de Cornwall, Stormont, Dundas et Glengarry), Témoignages, 12 décembre 2006, à 10 h 30.

Voir la description du projet par M. Jonathan Rittenhouse (directeur adjoint, Université Bishop's), Témoignages, 8 novembre 2006, à 10 h 20.

Voir l'intervention de M. Denis Ferré (directeur de l'éducation, Division scolaire francophone numéro 310, Conseil scolaire fransaskois), Témoignages, 6 décembre 2006, à 8 h 55.

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada crée un fonds d'infrastructures visant la mise à niveau des services les plus aptes à soutenir la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, en particulier les services à la petite enfance.

4.4. CLAUSES LINGUISTIQUES DANS LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Dans les domaines de compétence provinciale, comme l'éducation ou la santé, ou de compétence partagée, comme en immigration, le gouvernement fédéral se doit de laisser la latitude nécessaire aux gouvernements provinciaux afin qu'ils exercent leurs prérogatives. Cependant, l'obligation qu'impose la loi au gouvernement fédéral d'assurer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire devrait également se refléter par un engagement ferme lors de transferts vers les provinces. De nombreux témoins sont d'avis que cet engagement aurait des conséquences profondes sur la vitalité des communautés et provoquerait en quelque sorte une intensification des négociations entre les communautés et les gouvernements provinciaux qui sont responsables des services qui ont le plus de conséquences sur la vitalité²¹⁷.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 24

Que tout paiement de transfert du gouvernement fédéral vers les provinces ou territoires dans un champ de compétence provincial ou à compétence partagée comporte une clause réservant des fonds spécifiques en vue de la progression vers l'équivalence dans l'offre des services pour la communauté francophone en situation minoritaire.

Une telle clause permettrait également de dissiper un doute persistant quant à l'affectation réelle des fonds transférés, en éducation notamment, du gouvernement fédéral vers les provinces et ensuite vers les conseils scolaires²¹⁸. Aussi, dans le domaine de l'immigration, une telle clause permettrait de mieux concentrer l'affectation des fonds vers les organismes spécifiquement chargés de l'accueil et de l'établissement des immigrants francophones.

Voir par exemple les interventions de M. Jean Johnson (président, Association canadienne-française de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 8 h 15; également M. Denis Collette (coordinateur de projet, Centre de santé Saint-Thomas), Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 55; Mme Nicole Rauzon-Wright (présidente, Réseau franco-santé du Sud de l'Ontario), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 55.

Voir les commentaires de Mme Monika Ferenczy (présidente, Canadian Parents for French (Ontario)), Témoignages, 9 novembre 2006, à 11 h 45.

Il ne faut cependant pas oublier le statut particulier des trois territoires, qui ne jouissent pas des mêmes compétences reconnues par la Constitution canadienne, mais avec lesquelles les négociations sont menées comme s'il s'agissait de provinces. Le Comité juge que cette importance accrue du gouvernement fédéral dans la gestion des territoires devrait faciliter l'application des politiques linguistiques puisque les territoires ne peuvent pas opposer le même type de résistance liée aux compétences fédérales et provinciales. Pourtant, les témoins nous ont indiqué que les services en français dans les territoires étaient très déficients et bénéficieraient d'une attention accrue du gouvernement fédéral envers ses obligations linguistiques à l'endroit des francophones des territoires. Encore une fois, il semble qu'un dialogue fructueux commence à s'installer en santé, mais qu'il y ait une stagnation dans les autres domaines. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les gouvernements territoriaux et les communautés francophones du Nord, élabore une stratégie envers les francophones des territoires garantissant une offre de services adéquate pour tout ce qui relève des responsabilités fédérales, et négocie des clauses particulières pour les francophones lorsqu'il y a transfert de responsabilités vers les gouvernements territoriaux.

4.5. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DE 2006

4.5.1. Programme de contestation judiciaire

L'annonce faite par le gouvernement du Canada de son intention d'abolir le Programme de contestation judiciaire est certainement celle à laquelle toutes les organisations rencontrées ont été unanimement et profondément défavorables²¹⁹. Nous nous contenterons ici de rappeler les principaux motifs qui ont soulevé ce tollé :

L'utilisation du PCJ par les communautés a forcé les gouvernements provinciaux à respecter l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, leur permettant notamment d'obtenir la gestion de leurs écoles et de maintenir l'hôpital Montfort à Ottawa, jugements qui sont devenus les symboles les plus éclatants des progrès réalisés dans le développement des communautés de langue officielle. Les communautés considèrent sans équivoque qu'elles n'auraient pas pu obtenir un grand nombre de leurs institutions sans l'existence de ce programme. Les contestations ont également permis de modifier des éléments de la *Loi canadienne sur la Santé* et les responsabilités de certaines municipalités, ainsi que d'influencer le découpage électoral.

-

La liste suivante est un échantillon des interventions les plus représentatives demandant le rétablissement du Programme de contestation judiciaire: Mme Marielle Beaulieu (directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada), Témoignages, 12 décembre 2006, à 8 h 25 et passim; Mme Mariette Carrier-Fraser (présidente, Assemblée de la francophonie de l'Ontario), Témoignages, 12 décembre 2006, à 10 h 15; Mme Louise Aucoin (présidente, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law), Témoignages, 6 décembre 2006, à 19 h 25; Mme Nicole Robert (directrice, Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario, Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario), Témoignages, 19 octobre 2006, à 9 h 55; M. Denis Ferré (directeur de l'éducation, Division scolaire francophone numéro 310, Conseil scolaire fransaskois), Témoignages, 6 décembre 2006, à 8 h 55; M. Michel Dubé (président, Assemblée communautaire fransaskoise), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 45; M. Wilfrid Denis (professeur de sociologie, Collège St-Thomas More, Université de la Saskatchewan), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 45; M. Jean Johnson (président, Association canadienne-française de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 9 h 35; M. Luketa M'Pindou (coordinateur, Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society), Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 20; M. Donald Michaud (directeur général, Réseau santé albertain), Témoignages, 5 décembre 2006, à 9 h 35; M. Daniel Thériault (directeur général, Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 45; Mme Marie Bourgeois (directrice générale, Société Maison de la francophonie de Vancouver), Témoignages, 4 décembre 2006, à 9 h 15; M. Jean Watters (directeur général, Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 55; M. David Laliberté (président, Centre francophone de Toronto), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 20; M. Achille Maillet (premier vice-président, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 50; . Jean-Luc Bélanger (À titre personnel), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 55; Mme Josée Nadeau (directrice, Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 45; Mme Josée Dalton (coordonnatrice, Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador), Témoignages, 6 novembre 2006, à 11 h 15: Mme Lizanne Thorne (directrice générale, Société Saint-Thomasd'Aquin), Témoignages, 7 novembre 2006, à 9 h 25; M. Paul d'Entremont (coordonnateur, Réseau santé Nouvelle-Écosse), Témoignages, 7 novembre 2006, à 10 h 55; M. Louis-Philippe Gauthier (Président, Conseil économique du Nouveau-Brunswick, à titre personnel), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 25; Mme Josée Devaney (conseillère scolaire, Autorité régionale francophone du Centre-Nord no. 2), Témoignages, 5 décembre 2006, à 10 h 50; M. Léopold Provencher (Directeur général, Fédération Franco-Ténoise), Témoignages, 30 janvier 2007, à 9 h 15.

Le Cadre d'imputabilité du *Plan d'action pour les langues officielles* impose de « consulter, s'il y a lieu, les publics intéressés, en particulier les représentants des communautés minoritaires de langue officielle, dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques et de programmes²²⁰ ». Cet élément du Plan d'action découle de l'article 43 (2) de la *Loi sur les langues officielles* qui oblige Patrimoine canadien à « prendre les mesures qu'il juge aptes à assurer la consultation publique sur l'élaboration des principes d'application et la révision des programmes, favorisant la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ». Les communautés considèrent ne pas avoir été consultées préalablement à l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Il n'existe actuellement pas d'alternative à ce programme, puisque l'autorité du Commissaire aux langues officielles lui est donnée en vertu d'une loi fédérale, et non de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la même manière que la Commission canadienne des droits de la personne n'a d'autorité que sur les questions de compétence fédérale. Les compétences provinciales en matière d'éducation empêcheraient donc le Commissaire d'avoir juridiction sur des décisions des provinces en matière d'éducation et de santé par exemple.

Le fait que l'exercice des droits reconnus à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* exige une justification en termes de nombre²²¹ pourrait entraîner un fardeau supplémentaire, car il s'agirait alors d'un droit collectif, et il exigerait de démontrer l'existence même du sujet de ce droit, contrairement aux droits à l'égalité qui sont des droits individuels.

Le Comité est conscient du fait qu'un tel programme peut poser des problèmes de principe du fait qu'il semble introduire une inégalité dans l'accès à la justice pour certains individus ou certains groupes. Il se pourrait cependant qu'il y ait une distinction à faire entre la défense des droits à l'égalité financée par le PCJ et celle des droits linguistiques qui ont une dimension collective. Il est également clair que c'est la question de l'accès à la justice pour les groupes, et non pour les individus, qui est au cœur de ce débat complexe. Il serait peut-être opportun d'examiner quels sont les recours offerts dans le cas d'autres types de droits collectifs, par exemple d'étudier comment sont financés les recours des Premières Nations impliquant des droits collectifs, ou encore de voir s'il ne serait pas possible d'adapter un programme analogue au Fonds d'aide aux recours collectifs qui, au Québec, peut permettre à une société à but non lucratif d'obtenir du financement pour porter une cause en justice au nom de toutes les personnes qui ont le même problème.

Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Plan d'action pour les langues officielles, Cadre d'imputabilité, art. 17, p. 70.

L'article 23 (3) s'énonce ainsi : « Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité; et b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics. »

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada rétablisse le Programme de contestation judiciaire, ou crée un autre programme permettant d'en atteindre les objectifs de manière équivalente.

4.5.2. Programme d'alphabétisation

L'autre compression qui a été dénoncée avec le plus de vigueur est celle du *Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences* essentielles pour les adultes par Ressources humaines et Développement des compétences. Le programme n'était pas destiné spécifiquement aux communautés vivant en situation minoritaire, mais sa réduction risque d'avoir des effets plus importants sur ces communautés, en raison du plus faible taux d'alphabétisation des francophones du Canada en général, et des francophones en situation minoritaire en particulier. Cinquante-six p. cent des Canadiens de langue maternelle française n'atteignent pas le niveau souhaitable d'alphabétisme, mais cette proportion atteint un inquiétant 66 p. cent pour les francophones du Nouveau-Brunswick, dont 40 p. cent ont moins de 40 ans²²². Cette proportion se situe à 43 p. cent pour les anglophones du Québec et à 39 p. cent pour les anglophones de l'ensemble des autres provinces.

L'inquiétude la plus importante est que le *Plan d'action pour les langues officielles* avait alloué une enveloppe de 7,4 millions de dollars aux programmes d'alphabétisation pour la petite enfance, et il s'agissait d'un des volets du Plan qui semblait donner des résultats probants, et qui avaient été salués dans le Rapport 2005-2006 de la Commissaire aux langues officielles.

Rappelant que la ministre de la Francophonie et des Langues officielles a déclaré à ce Comité au sujet du *Plan d'action pour les langues officielles* que « comme gouvernement, nous n'irons jamais en deçà de ce que les communautés ont acquis dans ce domaine, »²²³ le Comité recommande donc :

Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada maintienne les engagements du Plan d'action quant au financement attribué aux initiatives d'alphabétisation pour la petite enfance.

Jean-Pierre Corbeil, Statistique Canada, « Étude : Alphabétisme et minorités de langue officielle 2003 », Le Quotiden, 19 décembre 2006, pp. 6-8.

²²³ L'honorable Josée Verner, ministre de la Francophonie et des Langues officielles, Témoignages, 8 juin 2006, à 9 h 35.

Dans la foulée de la contribution du Canada à l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, il a été étonnant de constater qu'une majorité des personnes que Statistique Canada aurait classées comme francophones ont choisi de répondre au questionnaire en anglais, même si elles avaient le choix de le faire en français :

On aurait pu penser, parce que ces gens étaient francophones, qu'ils auraient répondu aux questions en français, mais certains d'entre eux se sentaient plus à l'aise en anglais. Certains nous ont dit qu'ils pensaient qu'ils devaient choisir l'anglais parce que l'appel venait du fédéral, parce que c'était la langue de travail. Ces gens vivent en milieu minoritaire. Alors, on parle de vitalité. Si la confiance et la vitalité de la langue française avaient été plus importantes, les gens auraient répondu en français. Nous pensons que c'est un signe éloquent du défi qui nous attend²²⁴.

Outre les familles dont les parents ont une connaissance limitée du français, et qui désiraient encourager l'apprentissage du français chez leurs enfants, l'autre clientèle de ces programmes et qui risque d'être la plus durement touchée est celle des aînés pour lesquels il n'y avait pas de mesure particulière dans le *Plan d'action pour les langues officielles*:

Si les aînés n'ont pas accès à des programmes adéquats dans tous les domaines, comment imaginer qu'ils peuvent lire des ordonnances ou encore compléter adéquatement leur formulaire pour obtenir le Supplément du revenu garanti? On sait que dans ce domaine, on s'est aperçu, au gouvernement, que plus de 200 000 Canadiens n'avaient pas encore le supplément parce qu'ils ne savaient pas qu'ils y avaient droit. Sachant que les aînés ne lisent pas nécessairement bien ou ont de la difficulté à lire, nous avons eu recours à ce programme [d'alphabétisation]. En ne leur permettant pas de compléter de telles tâches, qui nous semblent si familières, ne compromettons-nous pas l'autonomie et la santé de nos aînés francophones au Canada?²²⁵

M. Gaétan Cousineau (directeur général, Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français), Témoignages, 12 décembre 2006, à 8 h 30; voir également les commentaires de M. Louis-Philippe Gauthier (Président, Conseil économique du Nouveau-Brunswick, à titre personnel), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 25.

M. Willie Lirette (président, Fédération des aînées et aînés francophones du Canada), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 30.

Il existe également une dimension historique au phénomène du faible taux d'alphabétisme des francophones à l'extérieur du Québec :

Dans le nord de l'Ontario, il y a quand même une tradition: les gens vivent de la terre, des mines ou de la forêt. Dans le passé, ils n'ont pas nécessairement eu besoin de formation. Toutefois, le marché a changé — c'est un peu comme pour la pêche dans l'est du pays — de façon radicale. Ces gens de la première génération, qu'on appelle en Ontario *first generation*, ne sont pas la première génération de nouveaux Canadiens, ils sont la première génération qui n'a jamais accédé aux études postsecondaires. Dans le nord de l'Ontario, leur nombre atteint l'un des taux les plus élevés. On ne peut pas continuer ainsi. Si le jeune ne peut même pas écrire son nom, ne peut pas préparer son curriculum vitae, essayez d'imaginer quelles sont ses chances de survie, que ce soit dans les métiers ou dans toute autre forme de travail. C'est impossible 226.

Les francophones vivant en situation minoritaire ont donc abordé le virage technologique et de l'économie du savoir avec un recul important. Cela touche les communautés rurales encore plus durement que les autres, et celles du Nouveau-Brunswick tout particulièrement :

Nous, au Nouveau-Brunswick, en raison de la réalité que connaissent nos communautés francophones en ce qui concerne la main-d'œuvre, comment fait-on face aujourd'hui aux besoins d'une main-d'œuvre ultra qualifiée dans un contexte de mondialisation, compte tenu de notre haut taux d'analphabétisme? Voilà un point qui a un impact direct sur l'économie du Canada et le positionnement du Canada sur le plan mondial²²⁷.

Rappelant une fois de plus l'obligation du gouvernement du Canada de soutenir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, le Comité recommande :

Recommandation 28

Que le gouvernement fédéral crée un programme d'alphabétisation, en partenariat avec les provinces, les territoires et les communautés, afin d'offrir aux communautés francophones à l'extérieur du Québec et aux communautés anglophones du Québec de meilleures occasions de contribuer à l'économie du savoir au Canada.

_

¹²⁶ M. Denis Hubert (président, Collège Boréal), Témoignages, 10 novembre 2006, à 10 h 20.

M. Louis-Philippe Gauthier (Président, Conseil économique du Nouveau-Brunswick, à titre personnel), Témoignages, 7 novembre 2006, à 14 h 20.

4.6. PROMOTION DU FRANÇAIS

La Constitution du Canada garantit l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions parlementaires du Canada et du Québec depuis 1867, du Manitoba depuis 1870 (abolie par la suite puis rétabli en 1979), et du Nouveau-Brunswick depuis 1993. La Loi sur les langues officielles, depuis 1969, garantit cette même égalité pour les services fédéraux et les communications avec le public dans les institutions du gouvernement du Canada situées dans les régions désignées bilingues, ainsi que là où le nombre le justifie, et dans les régions désignées bilingues pour la langue de travail dans les institutions du gouvernement du Canada. Depuis 1988, la Loi sur les langues officielles énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques, à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance ainsi que l'usage du français et de l'anglais au sein de la société canadienne. En 2005, cet engagement est devenu une obligation de prendre des mesures positives.

Le principe qui soutenait la Constitution, de même que la *Loi sur les langues* officielles de 1969, était celui de la symétrie formelle entre les deux langues. L'ajout de la Partie VII de la Loi en 1988, en énonçant l'engagement de favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues, introduit un principe qui commande des actions asymétriques en faveur du français. La raison en est fort simple : l'anglais étant devenu la langue des communications sur le plan mondial, et étant la langue première de la quasi-totalité des Nord-Américains, la force d'attraction qu'elle exerce sur les 7 millions de francophones du Canada est incomparablement plus puissante que celle que pourra jamais exercer le français sur les anglophones du Canada. Autrement dit, les efforts nécessaires pour maintenir cette égalité formelle devront être plus importants dans le cas du français et des francophones en situation minoritaire qu'ils ne le seront pour l'anglais et les anglophones en situation minoritaire.

Cela ne signifie nullement qu'il faille banaliser les difficultés rencontrées par les communautés anglophones du Québec, particulièrement celles qui tentent tant bien que mal de s'épanouir à l'extérieur de la région de Montréal. Au contraire. Les avantages dont ces communautés ont bénéficié par le passé, de même que la situation relativement enviable que vivent les anglophones de Montréal en comparaison avec les francophones hors-Québec, masquent la décroissance des communautés du reste de la province, et fait que leurs revendications sont accueillies avec moins de sympathie qu'elles ne le devraient peut-être. À l'opposé des communautés francophones en situation minoritaire qui commencent à croire que la consolidation de leurs acquis est un rêve réalisable, les anglophones du Québec vivent une forme d'impuissance d'agir qui ne leur offre pas la même possibilité d'envisager l'avenir avec enthousiasme. Un équilibre semble avoir été atteint, fragile certes, mais réel dans l'acceptation de la nécessité pour le Québec d'adopter des mesures législatives qui puissent servir à contrer partiellement cette force d'attraction de l'anglais. Il faut toutefois reconnaître que cet équilibre a été gagné au prix d'importants outils de leur épanouissement pour les communautés anglophones, en particulier

aujourd'hui l'impossibilité d'accueillir des immigrants anglophones au sein de leur système scolaire. Il n'est nullement question ici de remettre en doute l'inestimable valeur de cet équilibre linguistique, mais simplement de reconnaître que la perte de certains moyens de leur épanouissement peut entraîner un sentiment de résignation de la part de certains de ceux et celles qui ont à cœur la vitalité de cette communauté.

De plus, leur sous-représentation au sein de la fonction publique fédérale au Québec est perçue comme un signe du peu d'intérêt porté à cette communauté dans le cadre des politiques fédérales sur les langues officielles. Cette récrimination est d'ailleurs la seule à impliquer la Partie VI de la *Loi sur les langues officielles* (égalité des chances dans la fonction publique), car les francophones jouissent d'un avantage en regard de cette partie de la Loi.

Il faut cependant se rendre à l'évidence et affirmer clairement que la promotion de la dualité linguistique signifie essentiellement la promotion du français, et ce tant à l'extérieur du Québec qu'au Québec même pour les anglophones, ce qui implique du même coup l'acceptation du fait que les communautés francophones en situation minoritaire sont éminemment plus fragiles que les communautés anglophones en général.

Dans la section sur l'éducation, nous avons vu que l'effort de promotion du français devait se faire d'abord auprès des parents qui ont le choix d'envoyer ou non leur enfant à l'école française. La réussite d'une telle campagne de sensibilisation serait susceptible d'avoir des conséquences à long terme sur la vitalité des communautés, et cet effort de sensibilisation devrait être prioritaire.

En complément à cette sensibilisation, il est apparu évident lors de la tournée du Comité à travers le Canada que la reconnaissance du français était plus souvent qu'autrement assimilée à des politiques de multiculturalisme qui n'accordaient au français aucun privilège particulier. Les membres du Comité ont été heureux de constater que l'acceptation du français par les anglophones a fait des progrès remarquables. Cependant, cette acceptation semble s'appuyer sur un principe d'ouverture à la diversité culturelle qui menace de diluer le privilège qui devrait être accordé au français en tant que langue officielle. Autrement dit, le français à l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick ne doit pas être considéré comme une langue parmi toutes les autres. Les francophones ne sont pas une communauté culturelle. En compagnie des Premières Nations et des anglophones, ils font partie des peuples fondateurs qui définissent l'identité canadienne dans son ensemble et d'un bout à l'autre du pays.

Les commentaires formulés par la ministre de la Francophonie et des Langues officielles lors de sa comparution devant le Comité vont tout à fait dans le même sens :

Il existe un consensus au sujet des langues officielles : la dualité linguistique du pays représente une composante essentielle de l'identité canadienne et une richesse extraordinaire pour l'ensemble de la société ²²⁸.

Le prof. Wilfrid Denis de l'Université de la Saskatchewan a bien synthétisé la pensée des membres du Comité :

Il faut trouver une façon de faire en sorte que le français soit non seulement une langue officielle, mais une langue nationale. Pour ce faire, il faudra un effort concerté des communautés et du gouvernement fédéral pour augmenter la visibilité de la langue française partout au Canada, surtout dans les régions où cette langue est plus faible 229.

Des exemples de cette identification des francophones à une communauté culturelle ou à un groupe ethnique nous ont été donnés dans plusieurs provinces, mais il a été étonnant de les retrouver si fréquemment en Ontario :

Les nouveaux arrivants en Ontario ont tendance à s'installer dans un secteur donné. Par exemple, la population chinoise s'installera dans un secteur où les Chinois sont majoritaires, ce qui leur permettra de dire éventuellement qu'ils constituent 10 ou 13 p. 100 de la population. Par conséquent, avant de traduire les documents en français, les entités régionales ou de santé publique les traduiront en chinois ou en italien, et non en français.

Avant l'ajout de la Partie VII en 1988, le rôle de la fonction publique fédérale consistait essentiellement à être capable d'offrir un service en français là où elle était obligée de le faire. Autrement dit, la fonction publique était en position passive de réaction agacée à une demande potentielle ou réelle. La modification de la Loi en 2005, et l'obligation de prendre des mesures positives devrait avoir comme objectif de transformer la fonction publique en agent de promotion du français et revitaliser, du même coup, le mandat de promotion de la dualité linguistique qui incombe au Commissariat aux langues officielles²³¹.

M. Wilfrid Denis (professeur de sociologie, Collège St-Thomas More, Université de la Saskatchewan), Témoignages, 6 décembre 2006, à 9 h 10; voir également l'intervention de M. Marc Arnal (doyen, Campus St-Jean, Université de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 8 h 25; et de M. Denis Ferré (directeur de l'éducation, Division scolaire francophone numéro 310, Conseil scolaire fransaskois), Témoignages, 6 décembre 2006, à 10 h 20.

L'honorable Josée Verner, ministre de la Francophonie et des Langues officielles, Témoignages, 8 juin 2006, à 9 h 15; voir également les commentaires analogues de Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, Témoignages, 6 juin 2006, à 10 h 15.

Mme Nicole Rauzon-Wright (présidente, Réseau franco-santé du Sud de l'Ontario), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 40; voir également l'anecdote racontée par Mme Marcelle Jomphe-LeClaire (Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario), Témoignages, 9 novembre 2006, à 9 h 30.

Voir M. Marc Arnal (doyen, Campus St-Jean, Université de l'Alberta), Témoignages, 5 décembre 2006, à 8 h 45.

Désirant faire écho aux propos de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles à l'effet que « l'appui du gouvernement à la dualité linguistique en tant que fondement de la société canadienne demeure sans équivoque²³² », le Comité recommande :

Recommandation 29

Que le gouvernement du Canada, avec le soutien des bureaux régionaux du Commissariat aux langues officielles, lance une campagne de promotion du français comme langue nationale à l'intention des anglophones, de manière à appuyer les efforts déployés dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement du français langue seconde.

4.7. MÉDIAS

Le secteur des médias était absent du *Plan d'action pour les langues officielles*. Or, les médias communautaires ont un rôle important à jouer dans le soutien à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ils en sont à la fois un moteur, un bénéficiaire et un indicateur. Leur contribution à la vie communautaire n'est pas reconnue à sa juste valeur par le gouvernement fédéral qui devrait davantage s'en servir afin de remplir son propre mandat quant au développement des communautés.

Par exemple, les journaux communautaires subventionnent des événements culturels, soutiennent l'implication communautaire dans les institutions d'enseignement, et cet engagement des médias, au lieu de se faire en collaboration avec le gouvernement fédéral dans le cadre de son obligation de soutenir le développement des communautés, se fait faute d'une implication du gouvernement fédéral. Les médias se trouvent à soutenir le mandat du gouvernement fédéral, et dans certains cas, à faire son travail à sa place.

Un abonnement chez nous coûte 42 \$. Celui que je vends au Collège Boréal coûte 12 \$. J'accorde donc une subvention de 30 \$ par abonnement au Collège Boréal. [...] C'est comme pour le Théâtre du Nouvel-Ontario, qui nous achète 6 000 \$ de publicité par année et nous en paie environ 600 \$. Le reste, nous le donnons. Nous faisons vivre les organismes communautaires, jusqu'à un certain point. Pourtant, si nous n'allons pas chercher les jeunes aujourd'hui qui souvent ne lisent que ce journal et n'ont que cela en français chez eux [...] 233

La même collaboration communautaire existe au Manitoba :

L'honorable Josée Verner, ministre de la Francophonie et des Langues officielles, Témoignages, 8 juin 2006, à 9 h 15.

M. Réjean Grenier (éditeur et éditorialiste, Journal Le Voyageur), Témoignages, 28 novembre 2006, à 10 h 30.

Nous avons une entente avec la Division scolaire franco-manitobaine. Chaque semaine, nous offrons deux pages de contenu sur les activités des jeunes dans les écoles. Nous appelons cela les pages « Dans nos écoles ». Cela permet d'abonner automatiquement toutes les familles qui ont un enfant dans une école française. C'est en place depuis quatre ou cinq ans dans notre journal.

D'ailleurs, le journal investit beaucoup dans ce projet. Notre entente avec la Division scolaire franco-manitobaine est loin de couvrir les coûts, et nous en sommes très conscients.

Nous avons aussi le Journal des jeunes, une publication mensuelle insérée dans le journal qui s'adresse aux jeunes et qui donne des nouvelles rédigées de manière à ce que les jeunes puissent les lire. Le Journal des jeunes a des abonnés. C'est une distribution par courriel à l'extérieur de la province, et nous avons des clients un peu partout au Canada: des professeurs s'y abonnent et enseignent en se basant sur cette publication²³⁴.

Les médias communautaires anglophones à l'extérieur de Montréal sont également très impliqués dans le développement communautaire, par exemple dans la région de Québec:

Il y a 15 000 anglophones dans une région de 700 000 personnes. Nous avons un journal anglophone publié une fois par semaine, The Quebec Chronicle-Telegraph, qui nous aide beaucoup [...] Nous organisons des soirées spéciales. Nous en avons organisé une la semaine dernière à laquelle 12 nouveaux concitoyens sont venus pour parler de leur expérience à Québec [...] Ils trouvent important ce que nous faisons pour aider à conserver les institutions. Cela demande un effort, mais il faut aussi de l'argent, parce que ça prend des gens et du temps pour faire ce travail²³⁵.

Cela vaut également pour les radios communautaires :

Plusieurs de nos radios communautaires sont installées dans des centres communautaires et scolaires. Par exemple, on vient d'ouvrir une nouvelle radio à Saint-Jean. La station est située à l'intérieur du centre scolaire. On y trouve des studios, une antenne à l'extérieur. Il en est de même pour le centre communautaire de Fredericton [...] Nos radios communautaires au Nouveau-Brunswick ont développé une initiative avec les écoles dans le but de créer des radios pour les étudiants dans les écoles. Nous croyons que c'est une bonne base pour recruter des futurs bénévoles pour travailler dans les radios communautaires²³⁶.

Les membres du Comité désirent souligner cet engagement des médias communautaires qui va tout à fait dans le sens de l'obligation du gouvernement fédéral. Cela démontre bien que ces médias sont très bien placés pour agir comme le mandataire

M. Roger Ouellette (président, Alliance des radios communautaires du Canada), Témoignages, 20 juin 2006, à 10 h 20.

Mme Sylviane Lanthier (directrice et rédactrice en chef, La Liberté), Témoignages, 6 décembre 2006, à 20 h 15.

M. Robert Donnely (président, Voice of English-Speaking Québec), Témoignages, 8 novembre 2006, à 11 h 30.

du gouvernement canadien. En retour, cette contribution devrait être reconnue et soutenue financièrement, car cette contribution, peu importe le montant qui sera accordé, correspondra à des économies substantielles en comparaison à ce qu'il en coûterait au gouvernement fédéral pour accomplir un travail similaire avec ses propres ressources.

La présence de médias dynamiques et innovateurs est une condition nécessaire à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, comme l'exprime bien la directrice du journal manitobain *La Liberté* :

S'il n'y avait pas de communications en français, la communauté ne se verrait nulle part. Dans les médias de la majorité, on ne couvre pas les choses qui intéressent les francophones ou ce qu'ils font. Si vous lisez le *Winnipeg Free Press*, si vous regardez les réseaux de télévision anglophones ou si vous écoutez la radio anglophone, vous n'entendrez pas parler des gens de Saint-Pierre-Jolys ou de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ainsi, nous avons parlé de l'ouverture officielle du centre de santé de Notre-Dame-de-Lourdes une semaine avant la première pelletée de terre et nous suivons ce dossier depuis longtemps. Ce n'est pas dans les autres journaux que les gens vont trouver cela. Il est évident que les médias communautaires jouent un rôle essentiel. Les gens se voient chez nous et ne se voient pas ailleurs²³⁷.

Beaucoup pensent que les médias communautaires ont une importance qui n'est que complémentaire à l'implication de Radio-Canada dans les communautés francophones en situation minoritaire. Les membres du Comité reconnaissent l'insuffisance des efforts consentis par Radio-Canada dans le développement des communautés francophones en situation minoritaire. Ceci dit, l'objectif et la portée du diffuseur national sont bien différents de ceux des médias communautaires, comme l'a bien exprimé Steven Watt, du journal *Le Gaboteur* de Terre-Neuve-et-Labrador :

Le Gaboteur est le seul et unique journal de langue française — quasiment le seul média francophone — à Terre-Neuve-et-Labrador. Bien sûr, il y a un journaliste à la télévision et à la radio de Radio-Canada ici, à St. John's, mais Radio-Canada a davantage tendance à produire des reportages sur ce qui se passe à Terre-Neuve pour les gens d'ailleurs au Canada. Pour notre part, on offre vraiment une couverture de l'activité terreneuvienne pour les Terre-Neuviens 238.

En raison même de l'importance de son mandat national, le rôle de soutien au développement communautaire que pourra assumer Radio-Canada sera limité par son obligation de desservir un auditoire plus large. Par conséquent, la courroie de transmission par laquelle le gouvernement fédéral sera en mesure de s'acquitter adéquatement de son mandat de soutien au développement des communautés comprendra bien sûr Radio-Canada, de par sa pénétration régionale, mais devra également mettre à contribution

Mme Sylviane Lanthier (directrice et rédactrice en chef, La Liberté), Témoignages, 6 décembre 2006, à 19 h 40; voir aussi M. Francis Potié (directeur général, Association de la presse francophone), Témoignages, 28 novembre 2006, à 9 h 15.

M. Steven Watt (rédacteur et directeur général, Le Gaboteur), Témoignages, 6 novembre 2006, à 9 h 55.

l'enracinement et la proximité des médias communautaires qui constituent un moyen privilégié pour le gouvernement fédéral de s'adresser directement aux communautés francophones.

Or, la révision du cadre de gestion suite à la levée du moratoire sur la publicité a entraîné d'importantes lourdeurs administratives qui désavantagent les médias communautaires puisque les campagnes doivent être préparées plusieurs mois à l'avance²³⁹. Pour remplir ce mandat que pourrait confier le gouvernement du Canada aux médias communautaires, la voie privilégiée par la majorité des représentants des médias que le Comité a rencontrés est celle de la publicité. La raison en est que les médias communautaires ne sont pas nécessairement des organismes sans but lucratif et que cela limiterait la possibilité d'obtenir des subventions ou contributions²⁴⁰. Les membres du Comité sont certes sympathiques à cette difficulté, mais ils sont également d'avis que si la situation minoritaire d'un média rend impossible l'accès à un marché publicitaire local suffisant pour assurer son développement, comme cela a été souvent évoqué, alors le choix d'opérer une société à but lucratif peut sembler inapproprié, et il n'est pas du ressort du gouvernement de corriger ce choix.

Par ailleurs, la dispersion de la clientèle oblige les médias écrits à utiliser l'abonnement par la poste et les radios à multiplier les petits émetteurs. Le développement de médias Internet pourrait s'avérer prometteuse, mais il semble pour le moment que ces médias soient surtout efficaces en appui à d'autres supports dans une logique de convergence, et non comme sources principales. Dans le cas des radios, et si la communauté le jugeait prioritaire, l'accès au fonds d'infrastructures dont le Comité recommande la création pourrait s'avérer une option.

Dans le cas des médias écrits, le maintien du Programme d'aide aux publications, qui subventionne l'envoi par la poste de journaux et de périodiques, auparavant financé aux trois quarts par Patrimoine canadien et au quart par Postes Canada, s'avère une nécessité:

La Liberté est un journal qui a un mandat provincial; il est distribué à 6 000 exemplaires. La moitié de nos lecteurs sont à Winnipeg et l'autre moitié est un peu partout au Manitoba. Pour nous, Postes Canada est la seule solution possible pour distribuer le journal²⁴¹.

Voir les commentaires de M. Étienne Alary (directeur, Le Franco d'Edmonton), Témoignages, 5 décembre 2006, à 11 h 15; également M. Roger Ouellette (président, Alliance des radios communautaires du Canada), Témoignages, 20 juin, à 9 h 00.

M. Francis Potié (directeur général, Association de la presse francophone), Témoignages, 28 novembre 2006, à 9 h 15.

²⁴¹ Mme Sylviane Lanthier (directrice et rédactrice en chef, La Liberté), Témoignages, 6 décembre 2006, à 20 h 10.

Or, Postes Canada a annoncé le retrait de sa participation au programme, et menace du fait même la survie d'un grand nombre de journaux communautaires²⁴².

Le secteur des communications étant absent du *Plan d'action pour les langues officielles*, et sachant à quel point le Plan lui-même aurait bénéficié d'une campagne médiatique beaucoup plus soutenue, le rôle des médias communautaires pourrait s'avérer essentiel dans la sensibilisation et la promotion d'une seconde phase du Plan d'action.

Le Comité recommande :

Recommandation 30

Que le gouvernement du Canada s'assure que les publications desservant principalement les communautés de langue officielle en situation minoritaire ne soient pas pénalisées financièrement par la décision de Postes Canada de retirer sa contribution au Programme d'aide aux publications, et que Patrimoine canadien confirme le maintien du programme au-delà de 2008.

Le Comité recommande également :

Recommandation 31

Que la présence des médias communautaires soit considérée comme un élément important du soutien à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et que le gouvernement du Canada en fasse des partenaires privilégiés afin de remplir son mandat de promotion de la dualité linguistique et de soutien au développement des communautés.

4.8. ARTS ET CULTURE

Le domaine des arts et de la culture était, avec les médias, l'autre grand absent du *Plan d'action pour les langues officielles*. Or, il constitue sans contredit un élément essentiel de la vitalité des communautés. Il figure d'ailleurs dans le plan de développement de plusieurs communautés que le Comité a visitées, notamment à Terre-Neuve-et-Labrador :

M. Francis Potié (directeur général, Association de la presse francophone), Témoignages, 28 novembre 2006, à 9 h 20; voir également les commentaires de Mme Sylviane Lanthier (directrice et rédactrice en chef, La Liberté), Témoignages, 6 décembre 2006, à 20 h 10; M. Daniel Boucher (président-directeur général, Société franco-manitobaine), Témoignages, 6 décembre 2006, à 20 h 45; M. Étienne Alary (directeur, Le Franco d'Edmonton), Témoignages, 5 décembre 2006, à 11 h 15.

Bien que la culture ait toujours été priorisée dans nos plans de développement ou dans nos programmations annuelles, nous n'avons jamais eu de ressources humaines et financières à temps complet rattachées spécifiquement à ce dossier. La culture se faisait entre l'administration financière et la fameuse phrase « l'exécution des autres tâches à la demande de la direction générale ». La phase I du projet de positionnement culturel, parrainée par la Fédération culturelle canadienne française, nous a permis de constater qu'il y avait une vie culturelle et artistique assez diverse et vivante. Nous avons des musiciens, des raconteurs, des artistes peintres, des écrivains, des poètes, des curateurs de galerie, des gardiens de l'histoire et du patrimoine. Nous voulons leur donner une voix, nous voulons leur donner des outils et nous voulons surtout en faire la promotion 243.

Le développement d'un environnement artistique et culturel dynamique est directement lié à la vitalité des réseaux communautaires sur laquelle ce rapport a beaucoup insisté. Pour les communautés, le défi est double, comme l'exprime bien le directeur général du Centre culturel francophone de Vancouver :

Nous devons trouver le financement nécessaire pour commanditer les arts et, en même temps, nous devons trouver des créneaux pour en faire la promotion et la diffusion. Encore là, la source de financement est toujours inadéquate. Je ne pense pas que c'est un manque de volonté ou une mauvaise réception de la part du public, parce que les contacts, les commentaires et nos interactions avec la majorité anglophone sont toujours ou presque toujours positifs. On profite justement d'un climat d'ouverture ici, en Colombie-Britannique. Je ne connais pas précisément toutes les statistiques, mais je pense que la plupart des gens de la Colombie-Britannique viennent d'ailleurs. On est une terre d'immigration, et cela crée un préjugé favorable envers les autres cultures

Les initiatives culturelles dépendent en grande partie des ressources communautaires offertes car très peu de choses peuvent être organisées sur une base purement commerciale. Les personnes en place portent donc à bout de bras quelques projets liés à la vie culturelle. Ces mêmes personnes sont de plus en plus sollicitées par la croissance des autres activités, sans que le financement des organismes communautaires n'ait suivi cette croissance. Dans ce contexte, tant qu'il n'y a pas un réinvestissement important dans le soutien aux organismes communautaires, il devient presque utopique d'envisager un plan structuré permettant de soutenir des initiatives sur le plan culturel. La situation à l'Île-du-Prince-Édouard est typique :

Puisque nos communautés grandissent de façon exponentielle, les demandes deviennent de plus en plus grandes. Nous avons maintenant des centres scolaires-communautaires dans certaines régions, qui ajoutent au défi de la gestion de ces instances.

Mme Cyrilda Poirier (directrice générale intérimaire, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador), Témoignages, 6 novembre 2006, à 9 h 45.

M. Alexandre Houle (directeur général et artistique par intérim, Centre culturel francophone de Vancouver), Témoignages, 4 décembre 2006, à 11 h 05.

Nous n'avons pas la masse critique nécessaire pour que le développement culturel devienne autosuffisant. Notre clientèle n'est pas assez nombreuse pour défrayer les dépenses inhérentes à la venue d'un spectacle de grande qualité ou de formateurs et de formatrices. [...] Pour contribuer vraiment au développement de nos communautés, il faut bien sûr apprendre la langue, mais il faut également s'approprier la culture. À cet égard, il nous manque énormément de ressources humaines et financières pour atteindre nos buts et répondre aux besoins de la clientèle 245.

La Fédération culturelle canadienne-française a formulé plusieurs voies de solution intéressantes, dont la création d'un programme des langues officielles en culture assorti d'un fonds stratégique, ainsi que l'intégration d'un volet « arts et culture » à la seconde phase du Plan d'action²⁴⁶.

Le Comité recommande:

Recommandation 32

Que les arts et la culture soient considérés comme des éléments essentiels de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, que cela se reflète dans les suites à donner au *Plan d'action pour les langues officielles*, et que Patrimoine canadien ajoute un financement adéquat des projets artistiques et culturels et des infrastructures correspondantes dans le cadre du volet « Vie communautaire » de ses programmes d'appui aux langues officielles.

De plus, afin de soutenir le milieu artistique local, le Comité recommande :

Recommandation 33

Que Patrimoine canadien, lors d'investissements pour des projets majeurs d'infrastructures liés au Plan d'action pour les langues officielles, ajoute 1% de l'investissement afin qu'un projet artistique soit inclus à cette infrastructure.

Mme Lizanne Thorne (directrice générale, Société Saint-Thomas-d'Aquin), Témoignages, 7 novembre 2006, à 9 h 35.

M. Pierre Bourbeau (directeur général, Fédération culturelle canadienne-française), Témoignages, 12 décembre 2006, à 9 h 30.

4.9. JUSTICE

Le secteur de la justice est un des éléments du *Plan d'action pour les langues* officielles qui a été le mieux accueilli par les organisations qui y ont été associées :

Le plan d'action a eu les résultats suivants: une revitalisation de la Fédération des associations de juristes d'expression française de *common law* et de son réseau; la nomination de plusieurs juges bilingues; l'offre de formation juridique en français dans plusieurs régions du Canada; la confection d'outils de travail juridique en français pour des praticiens; la promotion des carrières en droit et en justice; la promotion des services juridiques en français auprès des judiciables francophones; plus de vulgarisation juridique en français et un réseautage important avec des groupes associatifs anglophones ou québécois à caractère juridique comme Éducaloi [...] Nous croyons que ces progrès, que nous considérons importants, n'auraient pas eu lieu sans le plan d'action d'action des caractères que nous considérons importants, n'auraient pas eu lieu sans le plan d'action des caractères que nous considérons importants, n'auraient pas eu lieu sans le plan d'action des caractères que nous considérons importants, n'auraient pas eu lieu sans le plan d'action des caractères que nous considérons importants, n'auraient pas eu lieu sans le plan d'action des caractères que nous considérons importants, n'auraient pas eu lieu sans le plan d'action des caractères que nous considérons importants, n'auraient pas eu lieu sans le plan d'action des caractères que l'expression des caractères que nous considérons importants, n'auraient pas eu lieu sans le plan d'action des caractères que nous considérons au l'expression des caractères que nous considérons au l'expression des caractères que nous considérons au l'expression des caractères que n'action des caractères que n'expression des car

Sur les 45,5 millions prévus au *Plan d'action pour les langues officielles* dans le domaine de la justice, 18,5 millions de dollars étaient destinés à des mesures ciblées visant à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles, dont le financement d'initiatives fédérales-provinciales-territoriales, le financement des associations des juristes d'expression française, la création d'un mécanisme de consultation avec les communautés, et le développement d'outils de formation destinés aux conseillers juridiques du ministère de la Justice. Le reste était consacré à faire respecter des jugements ayant modifié certaines obligations légales du gouvernement du Canada.

Trois éléments ont été présentés comme prioritaires pour la poursuite des progrès réalisés dans ce secteur : la formation et la rétention des professionnels du droit capables de travailler en français²⁴⁸, le développement d'outils permettant d'appuyer le travail des juristes qui travaillent en français, notamment pour la sensibilisation des institutions impliquées dans l'administration de la justice, et la mise en place d'un mécanisme qui permettrait l'identification des francophones afin de constituer une banque de jurés potentiels. Ce dernier élément impliquerait une modification à la *Loi sur la statistique* ou une modification au questionnaire soumis en vertu de la *Loi électorale* du Canada permettant d'ajouter une question analogue à la suivante : « Acceptez-vous que les renseignements recueillis à votre égard au sujet des langues officielles apprises et encore comprises soient utilisés pour la compilation de listes de candidats jurés? » ²⁴⁹

Mme Louise Aucoin (présidente, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law), Témoignages, 6 décembre 2006, à 19 h 20.

M. Pierre Gagnon (président du conseil d'administration, Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 20.

Cette recommandation a été présentée par M. Pierre Gagnon (président du conseil d'administration, Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 25.

Le Comité s'est montré favorable à cette suggestion et recommande :

Recommandation 34

Que le gouvernement du Canada poursuive les efforts entrepris dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles en termes de facilitation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, et recommande le moyen le plus approprié de constituer des banques de iurés francophones, en collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law.

4.10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il y a une chose que je dis toujours à nos homologues anglophones, c'est que si on travaille ensemble, on parle les deux langues les plus puissantes en termes économique et politique. Alors, quand on est capables de faire ressortir que notre présence entraîne des retombées économiques, tout à coup, on se fait accepter, pas seulement parce que c'est la loi, mais parce qu'on leur apporte quelque chose 250

Le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire est aujourd'hui intimement lié au dynamisme du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE), et de leurs composantes provinciales et territoriales. Cette organisation a pris naissance en 1998.

La création du Fonds d'habilitation en mars 2005 est venue renforcer les efforts des Réseaux de développement économiques et d'employabilité (RDÉE) et des Community Economic Development and Employability Committees (CEDEC), après la révision du mandat du Fonds d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle, de manière à mieux coordonner les demandes d'aide auprès des différentes institutions fédérales. Ce Fonds d'habilitation, géré par Service Canada, est doté d'un financement annuel de 12 millions de dollars pendant les trois dernières années du Plan d'action. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de la survie des RDÉE après 2008²⁵¹.

Les RDEE permettent d'offrir aux communautés et aux gens d'affaires, qui en étaient auparavant privés, une gamme de services dans le but d'appuyer la création d'emplois durables et l'essor d'une culture entrepreneuriale dans un esprit communautaire. L'une des réalisations les plus spectaculaires du RDÉE s'est produite dans la foulée des terribles inondations de 1998 au Manitoba:

²⁵⁰ M. Donald Cyr (directeur général, Société de développement économique de la Colombie-Britannique), Témoignages, 4 décembre 2006, à 8 h 45.

Notamment M. Louis-Philippe Gauthier (Président, Conseil économique du Nouveau-Brunswick, à titre personnel), Témoignages, 7 novembre 2006, à 13 h 25.

[Suite à ces événements], le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, le CDEM, se dotait d'un premier plan de vision, un modèle de planification pour le développement économique communautaire [...] Plus de 300 organismes: des regroupements de gens d'affaires, des associations communautaires, des institutions de recherche et d'enseignement, des coopératives, des municipalités et des ministères provinciaux et fédéraux, des sociétés d'aide au développement des collectivités et plus de 7 000 personnes ont ainsi participé aux rencontres publiques de planification locale. Les projets issus de cette mobilisation sans précédent ont généré au seul Manitoba entre 1999 et 2005 des retombées inusitées: 225 nouvelles entreprises, 3 746 emplois temporaires, 1 159 emplois permanents, 133 projets de développement économique communautaire, un investissement totalisant près d'un demi milliard de dollars. Chaque dollar investi a eu un effet levier de 650 p. 100. Du jamais vu dans nos communautés rurales!

La difficulté à laquelle font face les RDÉE est la différence importante qui peut exister quant à la sensibilisation aux particularités des communautés de langue officielle en situation minoritaire de la part des multiples organisations fédérales impliquées dans le développement économique. Cela dépend souvent de l'ouverture manifestée par quelques personnes dans les échelons supérieurs de l'administration publique. Par exemple, la collaboration de Service Canada et celle d'Agriculture Canada ont été exemplaires :

Agriculture Canada avait un programme qui s'appelait Visionet c'était un petit subside de 25 000 \$ accordé à une communauté rurale afin qu'elle puisse se payer les services d'un consultant professionnel et définir ses actifs, ses besoins, ce qui s'en venait, ce qui la menaçait, et pour se mobiliser un peu. Le programme n'était pas utilisé dans les communautés francophones. Quand nous avons constaté cela, à notre table avec les représentants du fédéral, nous leur avons dit que nous pourrions peut-être vendre le programme un peu pour eux. Nous leur en avons fait une vente : nous avons vendu pour 1 500 000 \$ de programmes Vision. Soixante programmes. Les communautés ont accepté cela facilement. Et cela a produit des retombées extraordinaires dans le cas du Manitoba. Maintenant, les communautés sont vraiment structurées

Il semble que la collaboration ait été plus laborieuse avec Industrie Canada qui gère plus de 150 programmes destinés à la petite et moyenne entreprise. Une réflexion sur la meilleure manière d'offrir ces programmes aux communautés de langue officielle en situation minoritaire contribuerait à mieux atteindre les objectifs de ces programmes, et constituerait une excellente occasion pour le ministère de remplir ses obligations de prendre des mesures positives pour le développement des communautés.

M. Roger Lavoie (directeur général, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada), Témoignages, 30 janvier 2007, à 9 h 00.

M. Pierre Bélanger (président, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada), Témoignages, 30 janvier 2007, à 10 h 05.

Il semble également que l'implication du gouvernement fédéral se soit essentiellement limitée aux étapes préalables au développement lui-même : « On fait surtout des études de faisabilité, des plans d'affaires, et il n'y a pas vraiment d'argent pour la poursuite des projets. »²⁵⁴

Le Comité recommande:

Recommandation 35

Que le gouvernement du Canada maintienne le Fonds d'habilitation audelà de 2008.

Recommandation 36

Que le gouvernement du Canada se dote d'une politique cadre de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire:

- qui serait axée sur l'offre active des programmes et le financement du démarrage de projets, en fonction des particularités des communautés;
- dont les provinces et territoires demeureraient les maîtres d'œuvre, tout en étant développée en partenariat avec les Réseaux de développement économique et d'employabilité et les Community Economic Development and Employability Committees, ainsi qu'avec les agences fédérales de promotion économique et les ministères impliqués dans le développement économique.

4.11. RECHERCHE

_

Les nombreuses lacunes observées dans les connaissances sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, particulièrement en santé et en immigration, rendent nécessaire un soutien beaucoup plus important à la recherche. De plus, la question de la vitalité de ces communautés pose le problème de la meilleure manière de la mesurer. Il s'agit là d'une question complexe sur laquelle s'est penchée la précédente Commissaire aux langues officielles et qui a déjà donné à un travail préparatoire important :

M. Rodrigue Landry (directeur, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques), Témoignages, 6 juin 2006, à 9 h 05.

Le gouvernement et les communautés doivent adopter une approche cohérente de la vitalité, basée sur des indicateurs et sur la recherche, et ce pour en arriver à des actions mieux ciblées et des résultats concrets pour le bénéfice de la société canadienne. Il faudra également documenter les démarches entreprises et clarifier les objectifs à l'aide de l'élaboration d'indicateurs de vitalité pertinents qui soient adaptés aux réalités particulières des communautés de langue officielle²⁵⁵.

Les pistes de recherche sont connues et particulièrement nombreuses. Il est maintenant nécessaire de passer à l'étape de la réalisation. Le Comité recommande donc :

Recommandation 37

Que la ministre de la Francophonie et des Langues officielles s'assure que toutes les institutions fédérales, dans le cadre de leur mandat respectif, se donnent une stratégie en faveur de la vitalité communautaire qui soit basée sur des données factuelles et de la recherche soutenue, axée sur des résultats concrets, et que soit créé un fonds permanent de subventions de recherche sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, Témoignages, 6 juin 2006, à 9 h 05.

CONCLUSION : RENOUVELER LE PLAN D'ACTION

Cette étude sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire visait trois objectifs principaux :

- Évaluer les résultats du Plan d'action pour les langues officielles, mais en fonction des retombées concrètes pour les communautés, étant donné que la révision de la Loi sur les langues officielles rend désormais exécutoire l'engagement du gouvernement fédéral à soutenir le développement des communautés et à faire la promotion de la dualité linguistique canadienne.
- Se faire l'écho des communautés en faisant des recommandations au gouvernement du Canada sur les suites à donner au Plan d'action à partir du 1^{er} avril 2008, de même que sur toute autre question susceptible de favoriser la vitalité des communautés.
- Initier un rapprochement auprès des communautés de manière à alimenter un dialogue fructueux qui sera la condition primordiale de la réussite des nouvelles initiatives qui seront mises de l'avant à partir de 2008.

Sur les investissements initiaux de 751,3 millions de dollars sur cinq ans prévus au *Plan d'action pour les langues officielles* à partir de l'exercice financier 2003-2004, plus de la moitié, soit 381,5 millions de dollars, devaient être consacrés à l'éducation, dont 209 millions de dollars pour les ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement dans la langue de la minorité, 137 millions de dollars pour les ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement de la langue seconde, et 35,5 millions de dollars pour les programmes de bourses d'été et de moniteurs de langue seconde. Ces investissements devaient s'ajouter à ceux déjà prévus pour les programmes réguliers, c'est-à-dire que le financement de ces programmes réguliers était au moins maintenu aux niveaux de 2002-2003.

Pour l'enseignement dans la langue de la minorité, c'est-à-dire le financement de la maternelle à la 12^{ème} année des écoles francophones hors du Québec, les progrès ont été continus, mais ils ne sont pas attribuables aux investissements du Plan d'action. En effet, ces investissements importants ont été compensés par une diminution presque équivalente des investissements dans les programmes réguliers. Les progrès sont donc essentiellement ceux qui se seraient produits de toute façon s'il n'y avait pas eu de plan d'action. Il y aura un manque à gagner d'environ 115 millions de dollars à l'échéance du Plan d'action le 31 mars 2008.

La situation est très différente pour l'enseignement de la langue seconde, car, dans ce cas, les investissements dans les programmes réguliers ont été maintenus et ceux du Plan d'action s'y sont rajoutés comme prévu, ce qui a fait presque doubler la somme totale de ce volet du programme entre 2002-2003 et 2005-2006. Étant donné que l'effet de ces investissements ne se fait ressentir qu'indirectement auprès des communautés, puisqu'ils s'adressent aux communautés en situation majoritaire, ils ont surtout un effet sur la promotion de la dualité linguistique. Si on les considère en fonction de l'objectif du soutien à la vitalité des communautés, ils sont moins déterminants que ceux dans l'enseignement dans la langue de la minorité, sauf peut-être au Québec où ils facilitent la rétention des anglophones.

Le deuxième secteur en importance en termes d'investissements, avec 119 millions de dollars, est celui de la santé, et le Comité l'a analysé en détails au chapitre 2. Les résultats pour les volets du réseautage et de l'accès aux soins de santé primaires sont convaincants à tous les points de vue. Le Comité est d'avis que le gouvernement du Canada devrait soutenir énergiquement la mise en œuvre des projets identifiés dans le cadre des initiatives « Préparer le terrain ». Sous le volet « Formation et rétention des professionnels de la santé », qui accaparait les deux tiers des investissements de ce secteur du Plan d'action, les résultats sont également au-delà des attentes, mais certaines questions demeurent en suspens, comme l'implication des provinces et territoires, l'ambiguïté du rôle du gouvernement fédéral et l'absence d'analyse financière. Pour les trois volets, la Société Santé en français, le *Quebec Health and Social Services Network* et le Consortium national de formation en santé se sont montrés très inquiets de la possibilité que les investissements en santé ne soient pas renouvelés à l'échéance du Plan d'action.

Le troisième secteur en importance était celui de la fonction publique, avec des investissements de 64,6 millions de dollars. L'étude du Comité a peu abordé cette question. La raison pour cela est que la capacité bilingue de la fonction publique a des conséquences sur les communautés surtout dans la région de la Capitale nationale, et les francophones y sont bien représentés. Ailleurs, il existe de nombreux problèmes d'accès aux services fédéraux, mais ceux-ci sont bien documentés dans les rapports du Commissariat aux langues officielles. Le problème principal sur le plan du développement des communautés concerne les anglophones du Québec qui, en fonction de la Partie VI de la Loi sur les langues officielles, sont sous-représentés au sein de la fonction publique fédérale au Québec. Certaines préoccupations ont également été soulevées sur l'utilisation des 14 millions de dollars du Fonds d'innovation géré par le Conseil du Trésor.

Dans le secteur de la justice, les investissements de 45,5 millions de dollars ont évidemment peu de résultats directs sur le quotidien des membres des communautés, mais les représentants des organisations qui en ont bénéficié ont salué leur bien-fondé et leur efficacité.

Dans le secteur du développement économique, le Plan d'action prévoyait 33 millions de dollars d'investissements dont Industrie Canada serait responsable. Les intervenants n'ont pas abordé directement cet élément du Plan d'action, et il serait

intéressant que le Comité se penche sur cette question dans le cadre d'une étude particulière. C'est surtout la création du Fonds d'habilitation en 2005, dont les 36 millions de dollars sur trois ans se sont ajoutés au Plan d'action, qui a fait l'objet de remarques élogieuses. Les réseaux de développement économique et d'employabilité et les CEDEC au Québec ont grandement bénéficié de ce fonds, et ils se sont montrés inquiets de la possibilité que le financement ne soit pas renouvelé à partir de 2008-2009.

Le volet « Appui aux communautés » du Plan d'action a été souvent abordé lors des réunions. Ce volet était assorti d'investissements de 33,5 millions de dollars, dont 19 millions de dollars en support à des projets susceptibles de soutenir le développement des communautés. Les 13,5 millions de dollars de plus étaient destinés à bonifier les ententes par lesquelles le gouvernement fédéral aide les provinces et les territoires à améliorer leur offre de services dans la langue de la minorité. Dans l'ensemble, ce volet du Plan d'action n'a pas eu de résultats sur le développement des communautés, essentiellement parce que les investissements attendus ne se sont pas concrétisés. Le volet « Vie communautaire » du Programme d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien est le seul à avoir subi une diminution depuis 2002-2003. Les investissements du Plan d'action ont été presque entièrement annulés par une diminution des dépenses du Fonds stratégique ainsi que par une diminution des dépenses du programme régulier des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'amélioration des services.

De plus, le fait que les anciennes ententes Canada-communautés n'aient pas été renouvelées a souvent été évoqué comme un frein pour les organisations communautaires qui ne peuvent plus faire de planification à moyen terme. En effet, en l'absence de telles ententes, les montants versés aux organismes le sont sur une base annuelle. En 2005-2006, la somme totale de ces montants versés aux organismes est remontée aux niveaux de 2002-2003, après une baisse durant les deux années suivantes. Autrement dit, les organismes communautaires, qui sont les maîtres d'œuvre d'un grand nombre d'initiatives prévues au Plan d'action, ont dû gérer un plus grand nombre de projets tout en subissant une diminution réelle de leurs revenus.

Il est apparu de manière tout à fait claire aux membres du Comité que le soutien à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire passait par le soutien aux organismes communautaires. Ces derniers agissent en mandataires plus qu'efficaces dans l'identification et la mise en œuvre des mesures positives les plus susceptibles de permettre au gouvernement fédéral de remplir les obligations qui lui incombent désormais en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Une autre dimension de l'appui aux communautés dans le Plan d'action concernait les programmes d'alphabétisation et les services de garde. La réorganisation en profondeur de ces programmes fut l'objet de nombreuses critiques de la part des représentants des communautés. L'inquiétude la plus profonde touche les services à la petite enfance qui constituent la priorité numéro un des communautés selon le point de vue de l'amélioration de leur vitalité. De nombreux témoignages ont laissé entendre que les services à la petite enfance étaient la principale clé du développement futur des

communautés et devraient constituer la pierre angulaire du renouvellement du *Plan d'action pour les langues officielles*.

Le dernier volet du Plan d'action qu'a examiné le Comité est celui de l'immigration. Malgré un investissement modeste de 9 millions de dollars, il a semblé aux membres que ce secteur devrait faire l'objet d'efforts particuliers lors du renouvellement du Plan d'action. C'est pourquoi un chapitre complet y a été consacré dans ce rapport. Les mesures annoncées ont été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme, mais les résultats ne se sont fait sentir qu'au Manitoba, surtout en raison de l'implication soutenue du gouvernement provincial. Par ailleurs, le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones*, dévoilé en septembre 2006, poursuit des objectifs dont personne ne remet en question la pertinence. Ce Plan stratégique s'appuie toutefois sur des données beaucoup trop fragmentaires et des cibles de résultats beaucoup trop confuses pour permettre une amélioration de la situation. Les investissements de 307 millions de dollars annoncés pour l'accueil et l'établissement de l'ensemble des nouveaux arrivants sont certes bien accueillis par les communautés, mais il est impossible de savoir pour le moment quelle portion de ces sommes sera affectée aux communautés en situation minoritaire.

On peut donc conclure que le *Plan d'action pour les langues officielles* a été un atout pour le développement des communautés, mais que ses résultats sont demeurés bien en deçà des attentes initiales, sauf dans les secteurs de la santé et, à un moindre degré, de la justice et du développement économique.

Outre ce bilan mitigé des résultats du Plan d'action, plusieurs autres aspects importants du développement des communautés ont été abordés dans le cadre d'une réflexion sur les suites à donner au Plan d'action à partir de 2008-2009.

Le premier élément de cette réflexion concerne le renouvellement du Plan d'action lui-même. De nombreux témoignages ont révélé une inquiétude liée au fait que rien n'avait été mis en place à ce jour pour assurer ce renouvellement, alors qu'il ne reste qu'un an avant son échéance. De plus, plusieurs des cibles du Plan, particulièrement en éducation, supposaient qu'il se poursuivrait jusqu'en 2012-2013. Pour ces raisons, le Comité recommande :

Recommandation 38

Que le gouvernement du Canada mette sur pied dès maintenant un Comité de haut niveau, formé de représentants du gouvernement, des communautés, des provinces et des territoires, chargé de préparer la seconde phase du *Plan d'action pour les langues officielles* de manière à permettre son intégration au budget 2008-2009.

Un autre élément de réflexion apporté par les communautés porte sur la manière de réorganiser les efforts du gouvernement fédéral en vue de remplir son obligation de soutenir le développement des communautés et de promouvoir la dualité linguistique. Pour les communautés francophones, la clé réside dans la décision des parents d'inscrire leurs enfants à l'école française. Cette décision sera de beaucoup facilitée par la disponibilité de services préscolaires, intégrés par exemple à un centre scolaire communautaire. L'existence de ces infrastructures doit s'accompagner d'une campagne de sensibilisation des parents francophones aux avantages d'inscrire leur enfant dans une institution francophone, qu'il s'agit de la meilleure garantie de bilinguisme, de loin supérieure à l'immersion, et que cette décision ne nuira nullement à l'épanouissement professionnel de leur enfant. Bien au contraire.

Dans le cas des anglophones, il faut poursuivre les efforts de promotion du français par une campagne de promotion qui leur serait destinée, en portant une attention particulière aux anglophones du Québec qui ont besoin d'un meilleur appui pour favoriser l'apprentissage du français. Les institutions postsecondaires, ainsi que le Commissariat aux langues officielles, pourraient être mis à contribution dans cet effort de promotion de la dualité linguistique.

Pour des raisons administratives liées à la division constitutionnelle des champs de compétence, il est souvent difficile d'identifier la source appropriée du financement des infrastructures. La volonté est parfois présente à tous les niveaux, mais les critères des programmes n'ont pas la souplesse qui permettrait de marier la responsabilité fédérale envers les communautés et les compétences provinciales dans le domaine où l'intervention fédérale serait la plus appropriée pour remplir son mandat. La création d'un fonds d'infrastructures auquel les provinces et territoires pourraient participer a rallié les membres du Comité et les communautés.

Dans un ordre d'idée assez proche, il est apparu évident que l'une des meilleures façons de vérifier l'engagement du gouvernement fédéral envers les communautés consisterait à intégrer une clause sur les communautés linguistiques dans chacune des ententes par lesquelles le gouvernement fédéral transfère des sommes aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

Certains secteurs essentiels à la vitalité des communautés étaient absents du Plan d'action, en particuliers ceux des médias, des arts et de la culture. Ces secteurs nourrissent la vitalité et en sont le reflet. À cet égard, les médias communautaires sont apparus comme un partenaire potentiel du gouvernement fédéral qui avait été sous-utilisé. Quant aux arts et à la culture, ils sont directement liés à la santé des réseaux communautaires qui supportent la plupart des initiatives dans ce domaine.

Finalement, l'analyse plus élaborée qu'a faite le Comité dans les secteurs de la santé et de l'immigration a révélé des lacunes très importantes dans les connaissances sur lesquelles devrait s'appuyer le Plan d'action. Certaines de ces lacunes seront comblées par l'Enquête post-censitaire de Statistique Canada sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cependant, il faut s'assurer de poursuivre les

pistes ouvertes par la compilation de ces données par l'ajout d'un volet « recherche » au Plan d'action.

Ce bilan du Plan *d'action pour les langues officielles*, et la réflexion sur les suites à lui donner, ont permis d'identifier la principale condition de succès de son renouvellement. Cette condition consiste à favoriser une approche globale dans le soutien à la vitalité des communautés. Cette approche globale devrait comporter au moins deux aspects :

- 1. La participation à part entière des communautés, des provinces et territoires et du gouvernement fédéral dans l'élaboration de la phase II du Plan d'action, dans sa mise en œuvre et dans l'évaluation de ses résultats. Il est apparu clairement que la réussite des initiatives en santé était liée à ce partenariat difficile, mais combien fructueux. Les communautés ne peuvent pas s'allier au gouvernement fédéral contre les provinces ou territoires sans créer des résistances qui menaceront la réussite des initiatives.
- 2. Une plus grande souplesse dans l'identification de secteurs spécifiques (santé, éducation, etc.) auxquels sont rattachées des enveloppes budgétaires. En attachant des budgets à des secteurs spécifiques, il peut s'ensuivre une rigidité entraînant des programmes « one size fits all » qui correspondent de manière très variable aux besoins des communautés. Cela est revenu comme un leitmotiv dans les témoignages : ce qui est bon pour une communauté ne l'est pas nécessairement pour une autre. Les programmes doivent être ajustés aux réalités régionales, mais l'importance relative des différents programmes doit également pouvoir être modulée. Ainsi, une partie du financement pourrait être un financement d'ensemble pour une communauté donnée, et les différents partenaires s'entendraient sur la redistribution des montants en fonction des secteurs prioritaires, sans obligation de dépenser plus ou moins que nécessaire à cause des montants fixes attachés à chaque secteur.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 39

Que le gouvernement du Canada adopte une approche globale dans son renouvellement du *Plan d'action pour les langues officielles*, comprenant notamment :

• l'implication active des communautés, des provinces et territoires, et du gouvernement fédéral dans les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation;

 l'identification souple de secteurs clés d'intervention pour lesquels l'importance du financement pourrait être modulée en fonction des priorités établies par les communautés.

La décision du Comité d'entreprendre une tournée pancanadienne a marqué un tournant. C'était la première fois qu'il se déplaçait pour visiter les communautés, et ce après 25 ans d'existence pour le Comité et ses prédécesseurs. Cette décision a été bien accueillie par les représentants des communautés et les discussions se sont déroulées dans un climat d'ouverture et de franc dialogue.

Cette franchise et cette ouverture ont eu l'occasion de s'exprimer de manière particulièrement évidente dans l'opposition généralisée des organisations rencontrées à l'abolition du Programme de contestation judiciaire. Cette annonce, faite en septembre 2006, a été perçue comme un véritable désaveu du droit des communautés à faire respecter les garanties constitutionnelles que leur accorde l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la jurisprudence qui en a découlé, ainsi que l'article 43 (2) de la *Loi sur les langues officielles* par lequel le gouvernement s'engage à consulter les communautés avant d'élaborer ou de modifier un programme susceptible d'avoir des conséquences sur le développement des communautés. Cette question a divisé les membres du Comité sans qu'une avenue de réconciliation ait pu être identifiée, malgré l'unité d'ensemble qui régnait sur l'essentiel des autres sujets.

Enfin, les membres du Comité ne souligneront jamais assez la qualité de l'accueil qu'ils ont reçu lors de ces rencontres, notamment lors des visites de différents sites incarnant de manière éloquente la vitalité des communautés. Cette vitalité est alimentée en grande partie par des organisations communautaires qui auraient cessé d'exister depuis longtemps si ce n'avait été du dévouement acharné des bénévoles qui ont tenu le flambeau à travers toutes les intempéries possibles. C'est grâce à ces personnes que des écoles, des centres communautaires, des centres de santé, des institutions postsecondaires et des organismes de développement économique ont pu naître depuis 30 ans, et constituer un acquis qui nourrit cette vitalité au quotidien.

Les défis sont cependant toujours de taille, car la décroissance démographique, la dispersion et l'urbanisation continuent de menacer à moyen terme la pérennité de plusieurs de ces communautés. C'est sur les mêmes personnes que reposent ultimement les efforts qui seront faits dans l'avenir pour soutenir cette vitalité, en particulier dans le développement des services à la petite enfance, de l'accueil des immigrants, et de la concrétisation des projets en santé identifiés comme prioritaires par les communautés.

C'est à toutes ces personnes sur qui repose l'avenir des communautés que le Comité voudrait dédier ce rapport. Nous espérons avoir contribué à renforcer le pont entre les communautés et le gouvernement du Canada et souhaitons vivement que nos recommandations soient accueillies favorablement, afin que nos deux langues nationales puissent s'incarner partout au pays dans des communautés plus vivantes que jamais.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Chapitre 2 : Santé

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada suggère aux provinces d'inscrire la variable linguistique dans les dossiers de santé, en s'assurant de bien respecter leurs champs de compétence, et que Statistique Canada procède au suréchantillonnage des communautés de langue officielle en situation minoritaire lors de sa prochaine Enquête nationale sur la santé des populations.

Recommandation 2

Que Santé Canada confirme immédiatement son engagement à financer les initiatives prévues au sous-volet « adaptation des soins de santé primaires » du volet « Santé » du Plan d'action pour les langues officielles pour l'exercice financier 2007-2008, pour un montant minimum de 10 millions de dollars.

Recommandation 3

Que Santé Canada manifeste dans les plus brefs délais son engagement clair à donner, par le biais de transferts aux provinces et territoires, les moyens aux réseaux regroupés sous la coordination de la Société Santé en français et du *Community Health and Social Services Network* de mettre en œuvre les initiatives prioritaires identifiées dans les projets « Préparer le terrain », et ce, sous forme d'un financement à long terme bonifié à partir de l'exercice financier 2008-2009.

Recommandation 4

Que Santé Canada reconduise et bonifie à long terme son financement des programmes de formation linguistique présentement coordonnés par l'Université McGill dans le cadre du sous-volet « formation et rétention de la main-d'œuvre » du volet « santé » du Plan d'action pour les langues officielles, et ce à partir de l'exercice financier 2008-2009.

Recommandation 5

Sous réserve :

- d'une clarification des responsabilités respectives des institutions membres, des gouvernements provinciaux, territoriaux, et du gouvernement fédéral;
- d'une évaluation approfondie de l'utilisation des fonds alloués permettant notamment de comparer le coût de la formation d'un étudiant hors-CNFS à celui d'un étudiant CNFS;
- et finalement de l'intégration d'un porte-parole de chaque province et territoire au sein du conseil d'administration du CNFS.

Que Santé Canada se montre favorable à la proposition de financement qui sera soumise en 2007 par le Consortium national de formation en santé (CNFS) pour la phase III de ses projets s'échelonnant sur la période 2008-2009 à 2012-2013.

Chapitre 3: Immigration

Recommandation 6

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec les provinces et territoires :

- demande à Statistique Canada d'effectuer un suréchantillonnage des immigrants de langue française dans le cadre de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada;
- demande à Statistique Canada de procéder à une étude rigoureuse portant sur la démographie des immigrants francophones en situation minoritaire et sur les particularités de leur mobilité;
- identifie les meilleures pratiques quant à l'intégration harmonieuse des immigrants au sein des communautés francophones en situation minoritaire;
- procède à une réévaluation complète des cibles et des définitions contenues dans le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, en particulier en ce

qui concerne la progression anticipée du nombre d'immigrants s'établissant dans les communautés francophones en situation minoritaire suite à la mise en œuvre de ce Plan stratégique;

 définisse un échéancier et élabore un mécanisme de suivi rigoureux qui permettra de vérifier régulièrement l'atteinte des résultats.

Recommandation 7

Que, conformément à ses obligations en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, lors du paiement des transferts vers les provinces et territoires dans le cadre du programme d'aide à l'établissement et à l'intégration des immigrants, invite les provinces et territoires autres que le Québec à consacrer à la communauté francophone une proportion de ces transferts supérieure d'au moins un point de pourcentage à la proportion de résidants de la province, dont la première langue officielle parlée est le français.

Recommandation 8

Que Citoyenneté et Immigration Canada invite les provinces et territoires autres que le Québec à désigner au moins un organisme communautaire par province ou territoire qui serait chargé de coordonner les efforts d'intégration et d'établissement des immigrants francophones, et que cet organisme puisse procéder à des initiatives de recrutement autonomes.

Recommandation 9

Que Citoyenneté et Immigration Canada intensifie ses efforts de recrutement d'immigrants francophones à partir de ses ambassades à l'étranger et appuie les efforts de recrutement des communautés francophones en situation minoritaire, notamment en conscientisant et en formant adéquatement le personnel des ambassades, et en garantissant la disponibilité des documents d'information dans les deux langues officielles.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada négocie une entente avec le Québec, les autres provinces et territoires et les institutions postsecondaires, afin de trouver une formule satisfaisante pour les toutes les parties qui permettrait de stimuler équitablement le recrutement d'étudiants internationaux francophones dans l'ensemble du pays.

Chapitre 4 : Développement des communautés

Enseignement dans la langue de la minorité

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada respecte intégralement les engagements pris dans le Plan d'action pour les langues officielles et bonifie le montant des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement dans la langue de la minorité pour qu'il atteigne la somme de 460,9 millions de dollars entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2009.

Petite enfance

Recommandation 12

Que parmi les 125 000 places en garderie dont la création a été annoncée par le gouvernement du Canada dans le cadre du budget 2006-2007, un nombre déterminé soit réservé aux communautés francophones en situation minoritaire, dans une proportion qui soit au minimum équivalente à la proportion de francophones habitant dans chaque province ou territoire.

Recommandation 13

Que lors du prochain renouvellement des ententes en éducation avec les provinces et territoires autres que le Québec, ou lorsque les enveloppes destinées à l'éducation dans la langue de la minorité n'auront pas pu être dépensées en entier, ces montants puissent être utilisés par les provinces et territoires pour financer la mise à niveau de l'offre de services à la petite enfance et de services préscolaires en français.

Promotion de l'éducation en français

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada, avec l'accord des provinces et territoires, mène une campagne de sensibilisation et d'information auprès des communautés francophones en situation minoritaire dont les objectifs seraient les suivants :

- a) faire prendre conscience aux parents des avantages d'inscrire leur enfant à une institution préscolaire et primaire française;
- b) favoriser la poursuite de l'enseignement en français au niveau secondaire comme étant un atout dans la capacité future de l'enfant de s'épanouir sur le plan professionnel dans un environnement majoritairement anglophone.

Enseignement de la langue seconde

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada maintienne à leurs niveaux actuels de financement au minimum les programmes d'enseignement de langue seconde, y compris les programmes d'immersion, et soutienne les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la mise en place de structures administratives adéquates permettant de diminuer les problèmes d'accès et de reddition de compte. le tout avec la collaboration d'organisations reconnues faisant la promotion de l'apprentissage de la langue seconde.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada augmente le niveau de son investissement dans le cadre de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec pour l'enseignement de l'anglais langue seconde.

Rétention des jeunes professionnel-le-s

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada crée un programme, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les institutions d'enseignement postsecondaire, visant à offrir des stages qui attireront ou favoriseront la rétention et le retour des étudiants francophones dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Soutien aux organismes communautaires

Recommandation 18

Que l'enveloppe du programme régulier du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » du volet « Vie communautaire » du programme Développement des

communautés de langue officielle soit bonifiée de 50 p. cent par rapport aux niveaux actuels de financement pour l'exercice financier 2007-2008 et suive par la suite, de manière proportionnelle, la progression des budgets de l'ensemble des budgets des Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien, de manière à refléter les efforts supplémentaires qui sont exigés des organismes lorsque des projets sont mis en place.

Recommandation 19

Que la totalité des sommes versées aux organismes dans le cadre du programme régulier du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » du volet « Vie communautaire », et qui ne sont pas liés à des projets spécifiques, soient versées sous forme de subventions.

Recommandation 20

Que le Conseil du Trésor tienne compte des particularités des communautés de langue officielle en situation minoritaire, en particulier de l'obligation de prendre des mesures positives visant à soutenir le développement de ces communautés, et fasse preuve de plus de souplesse administrative dans le cadre de l'élaboration de sa Politique sur les paiements de transfert.

Recommandation 21

Que la proportion de l'enveloppe totale du sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » du volet « Vie communautaire » du programme Développement des communautés de langue officielle de Patrimoine canadien attribuée à la communauté anglophone du Québec soit augmentée et bénéficie en priorité aux organismes communautaires situés à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal.

Recommandation 22

Que dans la mesure où cela respecte l'esprit et les critères du programme concerné, Patrimoine canadien, dans le cadre des ententes du volet « Vie communautaire » du programme Développement des communautés de langue officielle, s'engage à respecter les priorités établies par les organismes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les inscrive expressément dans ces ententes.

Développement des infrastructures

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada crée un fonds d'infrastructures visant la mise à niveau des services les plus aptes à soutenir la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, en particulier les services à la petite enfance.

Clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provincialesterritoriales

Recommandation 24

Que tout paiement de transfert du gouvernement fédéral vers les provinces ou territoires dans un champ de compétence provincial ou à compétence partagée comporte une clause réservant des fonds spécifiques en vue de la progression vers l'équivalence dans l'offre des services pour la communauté francophone en situation minoritaire.

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les gouvernements territoriaux et les communautés francophones du Nord, élabore une stratégie envers les francophones des territoires garantissant une offre de services adéquate pour tout ce qui relève des responsabilités fédérales, et négocie des clauses particulières pour les francophones lorsqu'il y a transfert de responsabilités vers les gouvernements territoriaux.

Programme de contestation judiciaire

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada rétablisse le Programme de contestation judiciaire, ou crée un autre programme permettant d'en atteindre les objectifs de manière équivalente.

Alphabétisation

Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada maintienne les engagements du Plan d'action quant au financement attribué aux initiatives d'alphabétisation pour la petite enfance.

Recommandation 28

Que le gouvernement fédéral crée un programme d'alphabétisation, en partenariat avec les provinces, les territoires et les communautés, afin d'offrir aux communautés francophones à l'extérieur du Québec et aux communautés anglophones du Québec de meilleures occasions de contribuer à l'économie du savoir au Canada.

Promotion du français

Recommandation 29

Que le gouvernement du Canada, avec le soutien des bureaux régionaux du Commissariat aux langues officielles, lance une campagne de promotion du français comme langue nationale à l'intention des anglophones, de manière à appuyer les efforts déployés dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour l'enseignement du français langue seconde.

Médias

Recommandation 30

Que le gouvernement du Canada s'assure que les publications desservant principalement les communautés de langue officielle en situation minoritaire ne soient pas pénalisées financièrement par la décision de Postes Canada de retirer sa contribution au Programme d'aide aux publications, et que Patrimoine canadien confirme le maintien du programme au-delà de 2008.

Recommandation 31

Que la présence des médias communautaires soit considérée comme un élément important du soutien à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et que le gouvernement du Canada en fasse des partenaires privilégiés afin de remplir son mandat de promotion de la dualité linguistique et de soutien au développement des communautés.

Arts et culture

Recommandation 32

Que les arts et la culture soient considérés comme des éléments essentiels de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, que cela se reflète dans les suites à donner au *Plan d'action pour les langues officielles*, et que Patrimoine canadien ajoute un financement adéquat des projets artistiques et culturels et des infrastructures correspondantes dans le cadre du volet « Vie communautaire » de ses programmes d'appui aux langues officielles.

Recommandation 33

Que Patrimoine canadien, lors d'investissements pour des projets majeurs d'infrastructures liés au Plan d'action pour les langues officielles, ajoute 1% de l'investissement afin qu'un projet artistique soit inclus à cette infrastructure.

Justice

Recommandation 34

Que le gouvernement du Canada poursuive les efforts entrepris dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles* en termes de facilitation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, et recommande le moyen le plus approprié de constituer des banques de jurés francophones, en collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de *common law*.

Développement économique

Recommandation 35

Que le gouvernement du Canada maintienne le Fonds d'habilitation au-delà de 2008.

Recommandation 36

Que le gouvernement du Canada se dote d'une politique cadre de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire:

- qui serait axée sur l'offre active des programmes et le financement du démarrage de projets, en fonction des particularités des communautés;
- dont les provinces et territoires demeureraient les maîtres d'œuvre, tout en étant développée en partenariat avec les Réseaux de développement économique et d'employabilité et les Community Economic Development and Employability Committees,

ainsi qu'avec les agences fédérales de promotion économique et les ministères impliqués dans le développement économique.

Recherche

Recommandation 37

Que la ministre de la Francophonie et des Langues officielles s'assure que toutes les institutions fédérales, dans le cadre de leur mandat respectif, se donnent une stratégie en faveur de la vitalité communautaire qui soit basée sur des données factuelles et de la recherche soutenue, axée sur des résultats concrets, et que soit créé un fonds permanent de subventions de recherche sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Conclusion

Recommandation 38

Que le gouvernement du Canada mette sur pied dès maintenant un Comité de haut niveau, formé de représentants du gouvernement, des communautés, des provinces et des territoires, chargé de préparer la seconde phase du *Plan* d'action pour les langues officielles de manière à permettre son intégration au budget 2008-2009.

Recommandation 39

Que le gouvernement du Canada adopte une approche globale dans son renouvellement du *Plan d'action pour les langues officielles*, comprenant notamment :

- l'implication active des communautés, des provinces et territoires, et du gouvernement fédéral dans les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation;
- l'identification souple de secteurs clés d'intervention pour lesquels l'importance du financement pourrait être modulée en fonction des priorités établies par les communautés.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
Alliance de la francophonie de Timmins	2006/11/28	29
Pierre Bélanger, président du conseil d'administration		
Sylvain Lacroix, directeur général		
Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society	2006/12/05	31
Luketa M'Pindou, coordonnateur		
Assemblée communautaire fransaskoise	2006/12/06	32
Michel Dubé, président		
Denis Desgagné, directeur général		
Assemblée de la francophonie de l'Ontario	2006/12/12	34
Mariette Carrier-Fraser, présidente		
Jean Comtois, vice-président		
Association acadienne et francophone des aînées et aînées du Nouveau-Brunswick	2006/11/07	23
Jean-Luc Bélanger, président		
Association canadienne-française de l'Alberta	2006/12/05	31
Jean Johnson, président		
Joël Lavoie, directeur général		
Association canadienne française de l'Ontario du grand Sudbury	2006/11/10	26
Suzanne Roy, directrice générale, Développement du secteur communautaire		
Association des enseignants et enseignantes francophone du Nouveau-Brunswick	2006/11/07	23
Richard Caissier, directeur général		
Association franco-yukonnaise	2006/12/04	30
Marianne Théorêt-Poupart, coordonnatrice des communications		
Association francophone des municipalités du Nouveau- Brunswick	2006/11/07	23
Achille Maillet, premier vice-président		
Association francophone des parents du Nouveau- Brunswick	2006/11/07	23
Josée Nadeau, directrice		
Association des francophones du Nunavut	2007/01/30	35
Daniel Hubert, directeur, Santé en français du Nunavut		

Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique	2006/12/04	30
Pierre Gagnon, président du conseil d'administration		
Association de la presse francophone	2006/11/28	29
Francis Potié, directeur général		
Autorité régionale francophone du Centre-Nord no.2	2006/12/05	31
Martin Blanchet, conseiller scolaire		
Josée Devaney, conseillère scolaire		
Paul Dumont, conseiller scolaire		
Canadian Parents for French (Ontario)	2006/11/09	25
Monika Ferenczy, présidente		
Betty Gormley, directrice générale		
Centre francophone de Toronto	2006/11/09	25
Jean-Gilles Pelletier, directeur général		
David Laliberté, président		
Centre culturel de Cornwall, Dundas et Glengarry	2006/12/12	34
Francine Brisebois, présidente		
Centre culturel francophone de Vancouver	2006/12/04	30
Alexandre Houle, directeur général et artistique par intérim		
Centre de santé Saint-Thomas	2006/12/05	31
Maurice Gaudet, président		
Denis Collette, coordonnateur de projet		
Chambre de commerce franco-colombienne de Vancouver	2006/12/04	30
Pierre Senay, président		
Collège Boréal	2006/11/10	26
Denis Hubert, président		
Renée Champagne, vice-présidente, Affaires collégiales et communautaires		
Collège universitaire Glendon – Université York	2006/11/09	25
Louise Lewin, directrice adjointe		
Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire Marc C. Arnal, coprésident, Partie communautaire Daniel Jean, coprésident, Partie gouvernementale	2006/10/03	13
Commission nationale des parents francophones	2006/12/12	34
Murielle Gagné-Ouellette, directrice générale		

Conseil communauté en santé du Manitoba Charles Gagné, président Léo Robert, directeur général	2006/12/06	33
Conseil économique du Nouveau-Brunswick	2006/11/07	23
Louis-Philippe Gauthier, directeur général		
Conseil des ministres de l'éducation (Canada)	2006/11/09	25
Raymond Théberge, directeur général		
Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique	2006/12/04	30
Marie Bourgeois, présidente du conseil d'administration		
Jean Watters, directeur général		
Paul de la Riva, directeur des communications		
Conseil scolaire fransaskois	2006/12/06	32
Bernard Roy, surintendant de l'éducation		
Denis Ferré, directeur de l'éducation, Division scolaire francophone n° 310		
Consortium national de formation en santé	2006/10/31	19
Gilles Patry, coprésident		
English Language Arts Network	2007/02/01	36
Guy Rodgers, directeur général		
Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français	2006/12/12	34
Gaétan Cousineau, directeur général		
Fédération des aînées et aînés francophones du Canada	2006/11/07	23
Willie Lirette, président		
Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario	2006/11/09	25
Marcelle Jomphe-LeClaire		
Fédération des associations de juristes d'expression française de Common Law	2006/12/06	33
Louise Aucoin, présidente		
Rénald Rémillard, directeur général		
Fédération des francophones de la Colombie- Britannique	2006/12/04	30
Michelle Rakotonaivo, présidente		
Yseult Friolet, directrice générale		
Jamal Nawri, coordonnateur, Immigration		
La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador	2006/11/06	21
Cyrilda Poirier, directrice générale intérimaire		

Fédération des parents francophones de l'Île-du-Prince- Édouard	2006/11/07	22
Nicole Drouin, directrice générale		
Fédération des parents francophones de Colombie- Britannique	2006/12/04	30
Pauline Gobeil, vice-présidente		
Marc Gignac, directeur du développement stratégique		
Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador	2006/11/06	21
Marie-Claude Thibodeau, directrice générale		
Fédération Franco-TéNOise	2007/01/30	35
Léo-Paul Provencher, directeur général		
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada	2006/12/12	34
Marielle Beaulieu, directrice générale		
Fédération culturelle canadienne-française	2006/12/12	34
Pierre Bourbeau, directeur général		
Fédération provinciale des fransaskois	2006/12/06	32
Maria Lepage, présidente		
Hôpital général St-Boniface	2006/12/06	33
Michel Tétreault, président-directeur général		
Impératif français	2007/02/01	36
Jean-Paul Perreault, président		
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques Rodrigue Landry, directeur	2006/11/07	22
Journal Le Voyageur	2006/11/28	29
Réjean Grenier, éditeur et éditorialiste	2000/11/20	20
La Cité collégiale	2006/10/24	17
Andrée Lortie, présidente	2000/10/24	17
Linda Cloutier, directrice des sciences de la santé		
La Liberté	2006/12/06	33
Sylviane Lanthier, directrice et rédactrice en chef	2000/12/00	
Le Franco d'Edmonton	2006/12/05	31
Étienne Alary, directeur	2000/12/00	01
Le Gaboteur	2006/11/06	21
Steven Watt, rédacteur	2000/11/00	۷۱

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	2006/10/24	17
L'hon. Monte Solberg, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration		
Daniel Jean, sous-ministre adjoint, Opérations		
Partenariat communauté en santé du Yukon	2007/01/30	35
Sandra St-Laurent, coordonnatrice		
Quebec Community Groups Network	2006/11/08	24
Peter Riordon, trésorier		
Quebec English Literacy Alliance Ilze Epners, présidente	2007/02/01	36
Quebec Protestant Education Research Project	2007/02/01	36
Roderick MacLeod, directeur		
Réseau communautaire de santé et de services sociaux	2006/11/08	24
James Carter, coordonnateur		
Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada	2007/01/30	35
Pierre Bélanger, président		
Roger Lavoie, directeur général		
Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador Josée Dalton, coordonnatrice	2006/11/06	21
Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario Nicole Robert, directrice Marc Laflamme, coordonnateur, Projet francoforme	2006/10/19	16
Réseau des services de santé en français de l'Île-du- Prince-Édouard Julie Gilman, coordonnatrice Jeannita Bernard, membre	2006/11/07	22
Réseau des services de santé en français du Moyen- Nord de l'Ontario	2006/11/10	26
Marc-André Larouche, directeur général		
Réseau franco-santé du Sud de l'Ontario	2006/11/09	25
Nicole Rauzon-Wright, présidente		
Jean-Marc Boisvenue, directeur général		
Réseau santé albertain	2006/12/05	31
Denis Vincent, président		
Luc Therrien, directeur général		
Donald Michaud, directeur général		

Réseau santé en français de la Saskatchewan	2006/12/06	32
Soraya Côté, directrice		
Roger Gauthier, élu et trésorier		
Réseau santé Nouvelle-Écosse	2006/11/07	22
Alphonsine Saulnier, présidente Paul d'Entremont, coordonnateur		
	2007/01/30	35
Réseau TNO Santé en français	2007/01/30	33
Jean de Dieu Tuyishime, coordonnateur	0000/10/01	
RésoSanté de la Colombie-Britannique	2006/12/04	30
Brian Conway, président		
Yves Trudel, coordonnateur		
Santé Canada	2006/10/26	18
Roger Farley, directeur exécutif, Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, Direction des affaires intergouvernementales		
Marcel Nouvet, sous-ministre adjoint		
Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau- Brunswick	2006/11/07	23
Daniel Thériault, directeur général		
Société de développement économique de la Colombie- Britannique	2006/12/04	30
Donald Cyr, directeur général		
Société franco-manitobaine	2006/12/06	33
Daniel Boucher, président-directeur général		
Ibrahima Diallo, président du Conseil		
Société Maison de la francophonie de Vancouver	2006/12/04	30
Marie Bourgeois, directrice générale		
Société Saint-Thomas –d'Aquin	2006/11/07	22
Lizanne Thorne, directrice générale		
Société Santé en français	2006/10/05	14
Donald DesRoches, administrateur, membre du Conseil d'administration, Délégué du ministre des Affaires acadiennes et francophones de l'île-du-Prince-Édouard		
Denis Fortier, administrateur, membre du Conseil d'administration, Office régional de la santé du Centre du Manitoba		
Hubert Gauthier, président et directeur général		
Société santé et mieux-être du Nouveau-Brunswick	2006/11/07	23
Norman Gionet, président		
Gilles Vienneau, directeur général		

Statistique Canada	2006/10/17	15
Jean-Pierre Corbeil, analyste principal de la population, Division de la démographie		
Marc Hamel, directeur adjoint, Enquêtes sur la santé de la population, Division de la statistique de la santé		
Townshippers Association	2006/11/08	24
Michael Van Lierop, président		
Rachel Garber, directrice générale		
Université Bishop's	2006/11/08	24
Jonathan Rittenhouse, directeur adjoint		
Université de l'Alberta	2006/12/05	31
Marc Arnal, doyen, Campus St-Jean		
Université de la Saskatchewan	2006/12/06	32
Wilfrid Denis, professeur de sociologie, Collège St-Thomas More		
Université d'Ottawa	2006/10/19	16
Louise Bouchard, professeure, Directrice du programme de doctorat en santé des populations		
Université de Régina	2006/12/06	32
Dominique Sarny, directeur, Institut français		
Voice of English-Speaking Québec	2006/11/08	24
Robert Donnely, président		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Alliance de la francophonie de Timmins
Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society
Assemblée communautaire fransaskoise
Association canadienne-française de l'Alberta
Association des francophones du Nunavut
Association franco-yukonnaise
Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick
Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique
Autorité régionale francophone du Centre-Nord n° 2
Canadian Parents for French (Ontario)
Centre culturel francophone de Vancouver
Centre francophone de Toronto
Centre de santé Saint-Thomas
Chambre de commerce franco-colombienne de Vancouver
Collège Boréal

Communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard
Community Health and Social Services Network
Conseil communauté en santé
Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
Conseil scolaire fransaskois
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse
Fédération des associations de juristes d'expression française de Common Law
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique
Fédération Franco-TéNOise
Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique
Hôpital général Saint-Boniface
Impératif français
Institut Canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Jack Jedwab
L'Association canadienne-française de l'Ontario du Grand Sudbury Inc.
La Liberté

Le Canard Réincarné
Le Franco
Le Voyageur
Partenariat communauté en Santé du Yukon
Provincial Health Services Authority in British-Columbia
Quebec English Literacy Alliance
Réseau des services de santé en français de l'Île-du-Prince-Édouard
Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada
Réseau franco-santé du sud de l'Ontario
Réseau santé albertain
Réseau Santé en français de la Saskatchewan
Réseau Santé – Nouvelle-Écosse
Réseau TNO Santé en français
Réso Santé Colombie-Britannique
Société franco-manitobaine
Société Santé et Mieux-Être en français du Nouveau-Brunswick
Townshippers Association

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux pertinents (<u>séances nos 13 à 19, 21 à 26, 29 à 36, 38 à 40, 42, et 44 à 53</u>) sont déposés.

Respectueusement soumis,

Guy Lauzon, député président

OPINION COMPLÉMENTAIRE

du Parti conservateur du Canada

Les membres Conservateurs du Comité remercient les témoins qui ont comparus pour cette étude et souhaitent réitérer l'appui du gouvernement aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Une des recommandations du rapport porte sur l'abolition du Programme de contestation judiciaire, conséquence de l'examen des dépenses. Le gouvernement s'assure que l'argent des contribuables soit dépensé efficacement, de façon responsable, et qu'on rende compte de son utilisation. Nous appuyons des mesures qui contribuent au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les 30 millions de dollars pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour la dualité linguistique annoncés dans le dernier budget est un autre exemple de notre engagement ferme.

Opinion complémentaire du Bloc Québécois

Avant toute chose, le Bloc Québécois tient à remercier l'ensemble des témoins qui se sont présentés devant le Comité permanent des langues officielles tant lors de la tournée que lors des audiences tenues à Ottawa.

Le Bloc Québécois appuie les objectifs visés par le présent rapport et salue la préoccupation de l'ensemble des parlementaires quant à l'avenir des communautés de langue officielle minoritaire, en particulier de langue française, au Canada.

La situation de la minorité anglophone au Québec ne peut être comparée à celle des communautés francophones canadiennes qui font face aux dangers de l'assimilation et dont la langue d'usage est mise en péril au fil des ans. On peut d'ailleurs constater que la minorité anglophone du Québec est devenue presqu'aussi importante que l'ensemble des communautés francophones à l'échelle du Canada.

Les défis auxquels font face ces deux communautés sont donc très différents et il nous apparaît réducteur d'élaborer des recommandations qui feraient fi de ces différences. En outre, la communauté anglophone du Québec compte sur un réseau scolaire complet incluant trois universités, des établissements de santé, un très grand choix de canaux de radio et de télévision anglophones alors que tel n'est pas le cas pour les francophones dans le Canada anglais. De fait, selon nous, l'adoption de la loi 101 au Québec a amené une sensibilité particulière quant au traitement de la minorité linguistique au Québec. Il est ainsi entendu que la langue publique est le français mais que les droits de la minorité anglophones seront respectés et protégés. Les communautés francophones ont des défis autrement plus importants.

Les risques de la centralisation

Le Bloc Québécois note que les travaux de ce comité et les recommandations qui lui ont été faites portaient très souvent sur des enjeux relevant des provinces et du Québec. La santé, l'éducation, la culture, le développement régional en sont des bons exemples. Les recommandations qu'en tire le comité tendent donc à être trop souvent centralisatrices et contraires à la reconnaissance des compétences des provinces et du Québec. Le Bloc Québécois a toujours défendu la reconnaissance des juridictions et s'interroge sur la direction que prend ce rapport.

Il est impératif de rappeler qu'en ce qui a trait au Québec, nous demandons pour l'ensemble des recommandations touchant aux secteurs d'activité relevant de l'Assemblée nationale la pleine maitrise d'œuvre et un droit de retrait avec compensation le cas échéant.

Cependant, et s'il y a effectivement entente avec les provinces, le Bloc Québécois croit que, dans l'intérêt des communautés francophones et face aux dangers qui les guettent, les recommandations proposées dans le présent rapport sont constructives et pourraient effectivement contribuer à améliorer le développement de ces communautés.

Nous sommes cependant d'avis que la solution n'est pas à Ottawa et que les provinces du Canada devront travailler d'arrache-pied afin que leurs communautés minoritaires se développent et s'épanouissent. Les communautés francophones sont dynamiques et en mutation, connectées aux nouvelles réalités du XXIe siècle et essentielles pour le Canada anglais et le Québec. Elles sont une voix unique que nous devons continuer à défendre et faire entendre partout.

Les communautés francophones contribuent au rayonnement du français tant en Amérique du Nord que sur l'ensemble de la planète, elles sont un exemple vivant de la nécessité et de la pertinence de la diversité culturelle et le Bloc Québécois continuera à défendre les francophones de l'ensemble du territoire canadien comme il l'a toujours fait.

Le Bloc Québécois espère que ce rapport pourra aider à stimuler leur vitalité.